

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

L'ÉTAT BÂTISSEUR

BULLETIN DE DOCUMENTATION



10^e Année

AOÛT-SEPTEMBRE-OCTOBRE 1954

N^{os} 8-9-10

SOMMAIRE

1. Les Dix Années du « Bulletin » du Ministère d'Etat	120
2. L'Etat Bâtitteur	121
1 ^{re} partie: La Reconstruction	122
2 ^e partie: Constructions et Installations nouvelles - Réalisations et Projets	135
3. Mémorial (Mois d'août, de septembre et d'octobre)	158
4. Le 10 ^e Anniversaire de la Libération	158
5. La Journée Commémorative Nationale 1954	160
6. La Journée des Nations Unies 1954	162
7. De la C. E. D. à l'Union de l'Europe Occidentale.	162
8. L'exercice de campagne « Drapeau » 1954	165
9. Les nouveaux Drapeaux et Fanions de l'Armée luxembourgeoise	167
10. Le 10 ^e Anniversaire de Benelux.	173
11. Autour de Benelux	178
12. Réunions, Conférences et Congrès internationaux à Luxembourg	180
13. Manifestations de la Vie culturelle	182
14. Nouvelles diverses	186
15. Nouvelles diplomatiques.	189
16. Nouvelles de la Cour	190
17. Le Mois en Luxembourg (Mois d'août, de septembre et d'octobre)	191

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

18, RUE ALDRINGER

LUXEMBOURG

Les Dix Années du "Bulletin" du Ministère d'Etat

Avec la parution de ce numéro, le Bulletin de Documentation (antérieurement Bulletin d'Information) termine la dixième année de sa vie. C'est au cours du mois de novembre 1944 en effet que le Service Information et Presse avait commencé à faire paraître les numéros du Bulletin du Ministère d'Etat. Pour fêter cet anniversaire, nous publions ce numéro jubilaire.

A cette occasion, le Service Information et Presse exprime à ses collaborateurs ses meilleurs remerciements. Une documentation aussi vaste que celle que contiennent les dix volumes actuels du Bulletin ne se laisse pas imaginer sans le concours de leur dévouement et de leur compétence.

A ses lecteurs, il présente ce numéro illustré et espère qu'ils apprécieront qu'à cette occasion ait été évoquée l'une des pages les plus glorieuses de notre Histoire nationale contemporaine : un aperçu général sur la reconstruction des régions sinistrées pendant la deuxième guerre mondiale et sur la réalisation des projets de modernisation de l'outillage national, l'un des aspects constructifs de l'activité gouvernementale d'après-guerre.

Ayant conscience de nos limites, nous espérons que notre Bulletin, qui est conçu comme une chronique gouvernementale et nationale, a satisfait les besoins de documentation existant chez nos Légations, nos Consuls et les Centres de Documentation et de Presse de l'Etranger dans les domaines traités.

Nous serions heureux s'il a rendu des services et nous espérons que, dans le cadre de nos forces et avec le concours de tous les Départements gouvernementaux intéressés, pour lesquels les colonnes du Bulletin sont largement ouvertes, notre organe pourra continuer à servir la cause à laquelle il est destiné.

Joseph PETIT

Directeur du Service de Presse.

L'ETAT BÂTISSEUR

AVANT-PROPOS

L'activité que l'Etat luxembourgeois a déployée depuis la fin de la guerre dans le secteur du bâtiment est impressionnante. Afin de donner une vue d'ensemble sur cette activité, nous en avons réuni les différents éléments en un document qui renferme l'ensemble du vaste programme dont une grande partie a déjà été réalisée, ainsi qu'un aperçu sur les projets de l'avenir.

La première partie de notre étude est vouée à la Reconstruction des régions dévastées. Monsieur *Pierre WERNER*, *Ministre des Finances*, des ressorts ministériels duquel dépendent actuellement les Offices de la Reconstruction et des Dommages de Guerre en a écrit l'introduction.

Intimement lié à cette première partie est notre deuxième chapitre préfacé par Monsieur *Victor BODSON*, *Ministre de la Justice et des Travaux Publics*. Ce chapitre s'attache plus spécialement aux domaines qui relèvent de son autorité et comprend les alinéas intitulés: Electricité, Aéroport, Bâtiments de l'Etat (travaux en cours et prévisions), Redressement et mise en état de la Voirie, Relevé des ponts reconstruits à partir de 1947, etc. Ce chapitre renferme également à côté de la description des réalisations celle d'un plan établi par le Ministère des Travaux Publics pour les cinq années à venir.

Notre étude est un essai de synthèse qui ne peut évidemment pas prétendre d'être complet dans tous les détails. Il réunit tout de même une foule de données et embrasse une grande variété

de problèmes. Il peut donc servir de base pour les chercheurs qui voudraient le compléter. Mais déjà dans son état actuel, notre ébauche est susceptible d'exprimer l'idée qui nous a inspirés, à savoir, de montrer l'œuvre impressionnante accomplie par l'Etat depuis la Libération.

Nous devons avertir le lecteur que nous n'avons pas fait de différence entre les réalisations accomplies par l'Etat avec des moyens budgétaires extraordinaires ou ordinaires. Des études plus poussées pourraient faire ici la part des choses.

Notre intention était de poser le problème et de montrer que l'Etat a réussi grâce aux puissants moyens et au crédit large dont il dispose en ce moment, à accomplir une œuvre qu'il n'aurait pas été possible de réaliser dans d'autres circonstances. La conjoncture économique favorable, certes, est pour beaucoup dans cette réussite, mais l'organisation et la législation financières de l'Etat actuel y sont pour au moins autant. C'est justement ce côté, intéressant au point de vue sociologique et politique, que nous avons voulu mettre en relief.

Les illustrations qui accompagnent l'exposé sont dispersées parmi les textes et les tableaux sans distinction ni ordre sur les pages qui suivent et se rapportent autant à la première qu'à la deuxième partie de ce document. Elles montrent que le Luxembourg a fait peau neuve, a renouvelé son outillage national et a modernisé le cadre dans lequel peut s'accomplir sans trop de heurts le travail de notre génération.

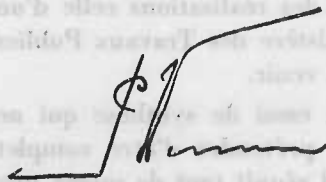
PREMIÈRE PARTIE

La Reconstruction

A faire l'inventaire de réalisations remarquables telles que celles de la reconstruction exposées ci-après, on éprouve une incontestable et légitime satisfaction. Qu'un pays comme le nôtre, si étroit à sa base, si cruellement atteint dans ses moyens matériels, ait entrepris l'œuvre de la reconstruction sans hésitation, avec une confiance quasi aveugle dans son avenir, prouve la vitalité et la force de cohésion de notre peuple! Dix ans après le désastre, on a de la peine à remémorer les meurtrissures du paysage et la désolation des villages en ruines. N'étaient les comptes financiers de la reconstruction à arrêter, n'étaient les charges grevant les budgets d'année en année, n'étaient les quelques grands ouvrages d'art à entreprendre ou à achever, la reconstruction appartiendrait déjà, aux yeux de la plupart, à l'histoire.

Et alors, à l'immense satisfaction de l'achèvement et au soulagement de la réussite, risque de se mêler comme un léger regret. Regret de voir se terminer une œuvre à laquelle toutes les forces vives du pays s'étaient attachées dans un élan spontané de solidarité. Pour unir les hommes, proposez-leur une grande œuvre! Ouvriers du Bassin Minier acheminés vers les Ardennes et employés à des travaux qui ne leur étaient pas coutumiers, architectes et entrepreneurs placés devant des tâches d'une envergure telle qu'on n'en avait pas vues avant la guerre, ingénieurs, artisans, artistes appelés à prouver leur savoir-faire sur un vaste champ d'application, tous se lancèrent dans l'action pour refaire la maison, pour refaire le pays où, selon le poète, on vit si délicieusement. Oui, on finirait par regretter sinon la reconstruction, du moins son esprit et son élan.

Mais d'autres œuvres de la paix attendent l'emploi de nos bras et de nos intelligences. Après avoir reconstruit, il nous reste à construire, à parfaire l'équipement national. Pussions-nous apporter à cette œuvre une clairvoyance aussi lucide, un dynamisme aussi résolu, un esprit de solidarité nationale aussi vivace!



Ministre des Finances et de la Reconstruction.

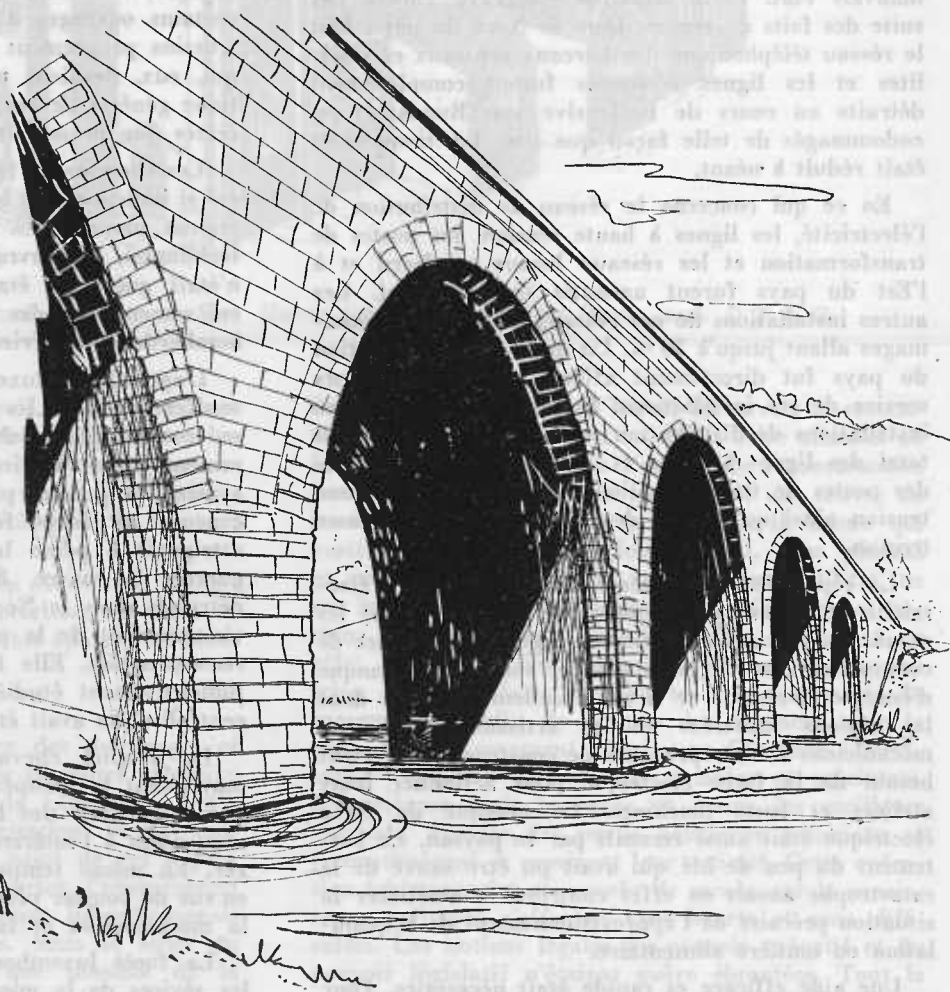
FUYANT les noirs souvenirs de la guerre et les visions atroces, l'esprit préfère s'attacher à l'œuvre de paix à laquelle, depuis dix années, le Luxembourg a voué tous ses efforts. Rien n'est plus réjouissant que de contempler une œuvre de construction après son achèvement. Pour bien mesurer toute la valeur de cette œuvre, pour bien apprécier ce qu'elle contient de labeur, de pensées, de volonté, de zèle, on est naturellement amené à jeter un coup d'œil rétrospectif sur le chemin qui a été parcouru. Ce chemin pour le Luxembourg a été bien long. Il a pour point de départ le champ de ruines qu'avaient laissé dans toute la moitié nord du Grand-Duché l'offensive Rundstedt et la reconquête alliée et pour point d'aboutissement les villes et villages restaurés qui, avec leur aspect neuf et souriant, respirent à nouveau le calme et le bien-être au milieu de leurs cultures rétablies. Entre ces deux points se place cette magnifique transformation du Luxembourg, dont l'histoire intérieure pendant ces dernières dix années ne saurait mieux s'illustrer que par la comparaison avec le Phénix renaissant de ses cendres.

Afin de nous faire une idée quelque peu adéquate de cette œuvre de transformation, nous avons jeté d'abord un regard sur les destructions devant lesquelles se trouvaient notre population et nos autorités à la Libération. Nous avons essayé ensuite d'esquisser l'œuvre de notre Reconstruction avec les différentes étapes qu'elle a traversées. Les éléments qui sont rassemblés ici peuvent être fragmentaires, mais leur valeur documentaire est indéniable. Nous avons admis dans notre tableau des détails parfois minimes et purement techniques. Ils parlent un langage précis, car ils permettent de mesurer l'ampleur du désarroi initial et ils dépeignent avec la concrétude voulue les problèmes et la façon pratique et matérielle dont on s'est approché. De cette façon, les réalisations, devant lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui, apparaissent dans la lumière, dans laquelle il convient de les voir.

Pour avoir une vue d'ensemble sur l'ordre de grandeur des dommages de guerre subis par la population du Grand-Duché, on peut se référer à différentes évaluations. Une première évaluation avait été faite très tôt après l'épreuve par le Comité d'Études pour les Réparations de Guerre. L'Office des Dommages de Guerre et le Com-

missariat Général à la Reconstruction en ont fait dans la suite. Ces estimations diffèrent. Voilà pourquoi nous mentionnons ici seulement celle qui est censée se rapprocher le plus de la réalité, parce que, après des examens serrés et des délibérations pertinentes, elle a été adoptée comme définitive par les autorités pendant les débats parlementaires qui ont précédé le vote de la loi sur l'indemnisation des dommages de guerre. D'après cette estimation, le total des dommages serait approximativement d'une valeur de 11,1 milliards de francs luxembourgeois. Sur ce total, le dommage immobilier serait de l'ordre de 3,7 milliards, le dommage mobilier de 2,4 milliards, le dommage aux forêts atteindrait à peu près 50 millions, celui subi par les Chemins de Fer luxembourgeois 458 millions et enfin celui subi par l'État 1 milliard. Afin que cette énumération soit complète, mentionnons que le dommage corporel s'élève à 2,1 milliards et le dommage politique à 500 millions.

Dans le domaine des dommages immobiliers, le total des sinistres, depuis le début de la guerre, se chiffrait à 18 000 immeubles en chiffre rond, se répartissant comme suit: 10 650 immeubles endommagés entre 10 et 25 %, 3 690 entre 25 et 50 %, 1 585 entre 50 et 80 % et 2070 entre 80 et 100 %. Le total des immeubles endommagés ou détruits



Pont sur la Sûre à Dillingen

représentait environ $\frac{1}{3}$ de tous les immeubles existant avant la guerre dans le pays.

Rappelons que sur la surface du pays, qui est de 2 586 km², la superficie des communes sinistrées s'étendait sur 1 508 km², soit 58,3 % du territoire du Grand-Duché. Sur une population qui était en 1945 de 281 572 personnes, les sinistres atteignaient 108 744 personnes, soit 38,6 % de la totalité des habitants du pays.

Le réseau routier du Luxembourg qui, par rapport à la superficie du Grand-Duché et au nombre de ses habitants, est parmi les plus denses du monde, n'avait pas été épargné par la guerre. La retraite de l'envahisseur en septembre 1944, le déroulement de l'offensive des Ardennes en décembre 1944 et les opérations de la Libération par l'Armée américaine en janvier, février et mars 1945 causèrent des détériorations graves à la voirie et à ses ouvrages d'art, ainsi qu'aux canalisations et distributions d'eau. Sur la voirie de l'Etat et sur la voirie vicinale, 157 ponts avaient été dynamités par les troupes allemandes au cours de leur retraite. Exprimés en pourcentage, ces dommages représentaient 23 % de la valeur des ouvrages d'art de la voirie de l'Etat et 14 % des ouvrages d'art des chemins vicinaux.

Après le départ de l'occupant, en septembre 1944 déjà, le réseau téléphonique se trouvait dans un mauvais état. Cette situation s'aggrava encore par suite des faits de guerre. Dans le Nord du pays, tout le réseau téléphonique, les bureaux centraux et satellites et les lignes aériennes furent complètement détruits au cours de l'offensive von Rundstedt ou endommagés de telle façon que leur fonctionnement était réduit à néant.

En ce qui concerne le réseau de distribution de l'électricité, les lignes à haute tension, les postes de transformation et les réseaux locaux au Nord et à l'Est du pays furent anéantis intégralement. Les autres installations de ces réseaux subirent des dommages allant jusqu'à 50 %. Un quart de la population du pays fut directement affecté par la mise hors service de ces installations. Les dégâts subis par les installations de distribution se chiffraient à 50 % du total des lignes à haute et à basse tension, à 54 % des postes de transformation et des réseaux à basse tension ainsi qu'à 24 % des raccordements de basse tension.

La réparation des réseaux de distribution d'électricité et du réseau téléphonique figurait parmi les nombreux travaux de première urgence. L'absence de communications téléphoniques et surtout le manque d'énergie électrique se firent cruellement sentir dans les régions sinistrées où les artisans, menuisiers, mécaniciens et entrepreneurs de constructions avaient besoin de la force électrique pour actionner leurs ateliers et leurs machines. Le manque de force électrique était aussi ressenti par le paysan. Le battement du peu de blé qui avait pu être sauvé de la catastrophe aurait en effet contribué à améliorer la situation précaire de l'approvisionnement de la population en matière alimentaire.

Une aide efficace et rapide était nécessaire. Pour l'assurer, on eut recours au provisoire. A défaut de

matériel approprié, une grande partie des réseaux à haute tension et des réseaux locaux fut refaite avec des moyens de fortune. Quant au rétablissement du réseau téléphonique, le personnel technique des P.T.T. travailla au début, souvent dans des conditions périlleuses, presque uniquement pour l'Armée américaine. Ce ne fut qu'au mois de mai 1945 que la reconstruction du réseau téléphonique put être entamée sur une vaste échelle. Il est vrai que la cadence était considérablement ralentie par suite des difficultés d'approvisionnement en matériel.

L'Administration des Bâtiments Publics se trouvait aussi en face de problèmes compliqués et urgents. Une centaine de bâtiments publics détruits ou endommagés attendaient leur reconstruction. Il fallait en effet permettre aux administrations de l'Etat de continuer ou de reprendre leur service dans le plus bref délai. Toutefois, la reconstruction des bâtiments publics présentait des difficultés spéciales, puisqu'il s'agissait dans de nombreux cas non seulement de réparer les plus grands dégâts, mais aussi de préserver d'une ruine ultérieure, qu'auraient causée les intempéries, les éléments encore intacts de caractère monumental et artistique. La basilique et l'abbaye d'Echternach ainsi que de nombreuses églises notamment demandaient l'application de mesures spéciales de conservation. Pour sauvegarder ce patrimoine artistique, il fallait d'abord prévoir l'enlèvement de certains ouvrages d'art, avant d'entamer la reconstruction proprement dite d'après les nouveaux plans qui, eux, devaient tenir compte du caractère artistique général de ces monuments et des données concrètes que présentait leur état après la catastrophe.

Les chemins de fer, dont le fonctionnement aurait été si indispensable à la reprise de la vie économique, étaient immobilisés. Un cinquième des installations techniques, des ouvrages d'art et du matériel roulant n'était guère en état d'être utilisé à la suite des enlèvements et des détériorations causées par les bombardements aériens.

L'agriculture luxembourgeoise, qui avait surtout souffert pendant les dernières phases de la guerre, se trouvait placée devant des problèmes particulièrement aigus. Environ 65 % des récoltes de 1944 avaient été perdus, parce que les paysans avaient été évacués de leurs fermes et maisons. Le cheptel atteignait à peine la moitié des effectifs d'avant-guerre. En outre, 80 % des laiteries avaient été détruites dans le Nord du pays. En vue de l'approvisionnement de la population, il fallut en hâter la reconstruction. Elle fut entreprise après qu'un plan judicieusement étudié de répartition nouvelle et de centralisation avait été mis sur pied.

Le cheptel chevalin fut reconstitué en partie moyennant la récupération dans les villages frontaliers allemands des bêtes enlevées et moyennant la réquisition à l'intérieur du pays et l'achat à l'étranger. En même temps, une campagne fut entreprise en vue de pousser plus loin dans nos milieux agricoles la mécanisation et la motorisation de l'équipement.

La forêt luxembourgeoise, elle aussi, avait subi les sévices de la guerre et de l'occupant. En 1945, l'Administration des Eaux et Forêts relevait qu'un



La Basilique Saint-Willibrord à Echternach. — Hubert Schumacher et Michel Heintz, arch. D. P. L. G.

aréal total de 12 000 hectares avait été sérieusement entamé pour des dizaines d'années sans compter les régions boisées comme celles qui s'étendent autour d'Echternach, de Wiltz et de Clervaux, où les mines, les obus et les balles avaient déchiqteté la forêt et rendu le bois inutilisable.

La région mosellane, fief de la viticulture luxembourgeoise, n'était guère plus favorisée, car dans sa retraite précipitée l'occupant n'avait épargné ni biens meubles ni biens immeubles.

*

Voilà un inventaire sommaire des dommages et des destructions qu'avaient causés la contre-offensive allemande et les opérations de la Libération. Voilà une description rapide des dévastations et des mesures de première aide. — Le sujet de cet exposé ne comporte pas, à strictement parler, l'énumération des autres problèmes dont le peuple luxembourgeois avait à affronter les difficultés. Mais le souci du chroniqueur d'être aussi près que possible de la vérité historique exige ici de le faire. Car c'est seulement de cette façon qu'il peut rendre le climat

dense et désordonné dans lequel démarrait la reconstruction technique. Il faut au moins faire allusion au fait que, parallèlement à l'œuvre de reconstruction dont il est question ici, se poursuivait une œuvre de reconstruction d'un autre genre: celle-là même qui avait un caractère plus fondamental, plus général et qui avait pour objet la restauration de l'État, de ses institutions, de ses organismes politiques et sociaux, de ses services administratifs. Il fallait en effet, en premier lieu, faire vivre le pays de nouveau selon ses lois, faire revivre les organismes de la communauté. Afin de trouver les contacts avec le pays, le Gouvernement réunit une Chambre Consultative composée de citoyens notables et méritants. L'expérience était heureuse et donna les meilleurs résultats. Ensuite, les partis politiques nationaux se reconstituèrent et reprirent leur activité. Cette opération également fut couronnée de succès, car la renaissance politique s'effectua sans heurts et sans difficultés. Les notions légales du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif n'étaient guère ébranlées. Tout le peuple, foncièrement attaché à la Dynastie, salua avec enthousiasme et dans un élan intense de patrio-

tisme le retour d'exil de sa vénérée Souveraine et de la Famille grand-ducale.

Le Gouvernement, à son retour d'exil, reconstitua rapidement des cadres administratifs et put se vouer avec des services improvisés aux problèmes brûlants et urgents qui se posaient. Ils étaient nombreux et variés. Il fallait pourvoir à l'hébergement des évacués, au retour des déportés, à l'épuration du corps social, à l'effacement des traces laissées par l'occupant, au recrutement d'un personnel administratif qualifié, à la répartition des nouveaux moyens d'échange et à la distribution des secours. Il fallait pourvoir même à la subsistance matérielle de la population. Devant la désorganisation totale qui régnait dans tous les domaines et la pénurie de toutes choses, les autorités avaient à s'occuper simultanément des aspects les plus matériels et les plus généraux de la vie individuelle et collective. Le climat historique des longs mois qui suivaient la catastrophe était ainsi caractérisé par une complexité presque inextricable qui demandait la résolution parallèle des problèmes fondamentaux aussi bien que des problèmes purement matériels et techniques.

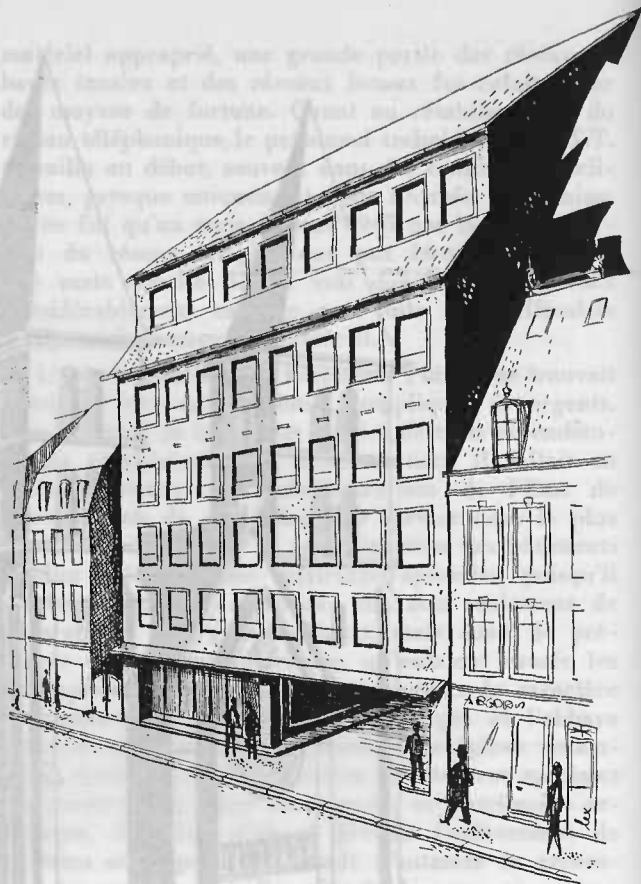
Avec l'aide efficace des Puissances amies, le Grand-Duché trouva d'heureuses solutions au cycle des problèmes se rapportant au réapprovisionnement alimentaire d'abord, industriel ensuite. Le problème du ravitaillement put être résolu tout d'abord grâce aux livraisons massives de l'Armée américaine qui supportait pour une large part la charge de nos besoins pendant une partie de l'année 1945. Les dégâts causés à l'agriculture luxembourgeoise, d'où le pays tirait son approvisionnement, atteignait en 1944-1945 plus de 45 % de sa production normale. Citons encore les fournitures faites par la Mission économique belge Kronacker, les livraisons de l'UNRRA et celles de la Confédération helvétique.

La réception et la distribution de tous les produits furent faites par la voie gouvernementale qui, par des mesures spéciales et la constitution des nouveaux services du Ministère du Ravitaillement et des Affaires Economiques, s'occupa de l'achat et de la répartition de ces produits et denrées. Cette distribution gouvernementale nécessita des mesures spéciales concernant le commerce privé, la politique des prix, etc., etc.

*

En février 1945, le Gouvernement institua le Commissariat Général à la Reconstruction, dont le rôle principal fut de prendre en mains les problèmes les plus urgents qui étaient la reconstruction des immeubles privés ainsi que la coordination de tous les efforts tendant à la reconstruction du pays en général. En outre, en vue de créer un organisme central et interministériel groupant les représentants des diverses administrations appelés à coordonner les efforts, un arrêté du 19 décembre 1945 constitua le Conseil Supérieur de la Reconstruction.

Le Conseil assistait le Ministre compétent dans la direction et la coordination des travaux. Il examinait toutes les questions d'ordre technique, administratif, social et autres qui s'y rapportaient, qu'il s'agissait de la direction technique ou administrative des tra-



*Nouveau Bâtiment d'Administration de la Rue Beaumont.
H. Schumacher, arch. de l'Etat-Directeur.*

vaux, des conditions de travail des ouvriers ou de la main-d'œuvre. De la solution de ce dernier problème, celui de la main-d'œuvre, dépendait avant tout la mise en marche des travaux.

L'Office des Dommages de Guerre fut créé le 4 octobre 1944. Il est chargé de constater et d'évaluer les dommages subis pendant l'occupation et pendant les opérations de la Libération par la population luxembourgeoise et de traiter différentes autres questions plus spéciales relevant du même domaine.

Par arrêté du 9 janvier 1945 fut créé sous le nom de Conférence Agricole un organisme qui avait pour mission de coordonner tous les problèmes et d'amener des solutions rapides dans ce secteur en attendant la reconstitution de la Chambre d'Agriculture et des organisations agricoles.

La reconstruction des fermes détruites et la réparation des bâtiments et dépendances endommagés constituaient des tâches que se partagèrent le Service agricole réorganisé et le Commissariat Général à la Reconstruction.

Pour subvenir aux besoins les plus urgents des fermiers, viticulteurs ou horticulteurs sinistrés ou déportés, l'Etat prêta à chacun d'eux sans intérêts jusqu'à 5000 francs par hectare, prévoyant toutefois un plafond de 150 000 francs. Ces sommes furent portées sur le compte des dommages de guerre des intéressés respectifs. L'octroi de la part de l'Etat de ces crédits constituait en pratique une avance sur les indemnités intégrales des dommages subis.

Des circonstances heureuses favorisèrent le démarrage des travaux généraux. En effet, les ouvriers de l'industrie sidérurgique et de l'industrie minière étaient en chômage depuis la Libération. Rien ne s'opposait à leur emploi passager dans la reconstruction. Des équipes spéciales furent formées et environ 3000 artisans et ouvriers, parmi lesquels figurait un certain nombre d'artisans du bâtiment, furent transportés vers l'Ardenne et y entamèrent les travaux de réparation. Le nombre des ouvriers augmenta encore dans la suite et le total de cette main-d'œuvre mobilisée, à laquelle il faut ajouter une main-d'œuvre ordinaire, atteignit un total de 9000 hommes. L'embauchage des ouvriers métallurgiques dans la reconstruction n'avait pas seulement un effet salutaire sur l'avancement des travaux, mais il avait encore des répercussions sociales heureuses, sauvant du chômage des ouvriers que l'industrie ne pouvait occuper tant que les hauts fourneaux, les aciéries et les laminiers n'avaient pas encore repris le travail de production.

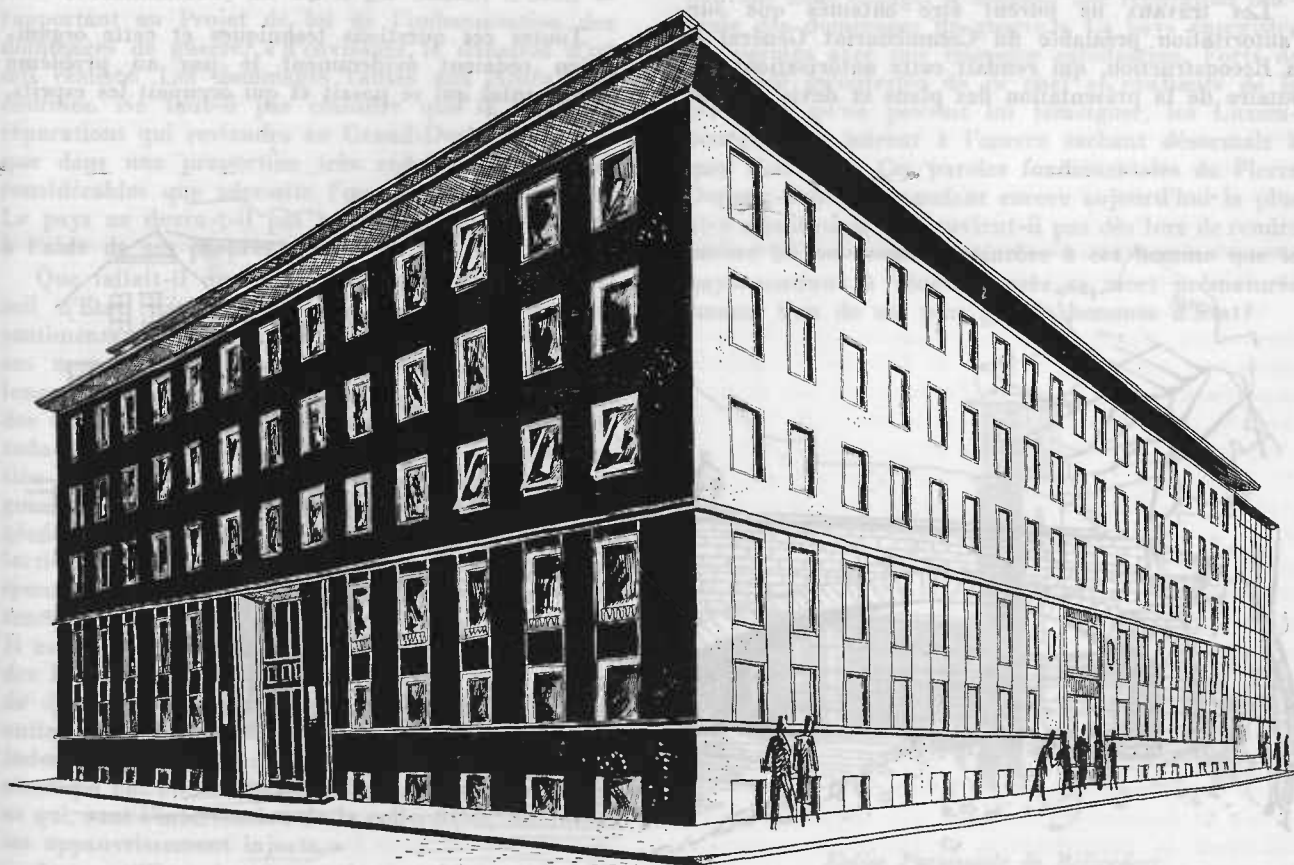
Toutefois, le déplacement vers le Nord du pays de cette petite armée de travailleurs créait un problème supplémentaire de logement et d'approvisionnement. Cet épineux problème fut très difficile à résoudre, car, au fur et à mesure que les bâtiments endommagés étaient rendus quelque peu habitables, les sinistrés eux-mêmes rentrèrent dans leurs foyers.

Fallait-il construire des baraquements provisoires? Ce problème se posait avec urgence et fut discuté avec passion. La construction massive de baraque-

ments provisoires avec cantines et dortoirs pour ces ouvriers et artisans aurait occupé ces forces précieuses, nécessaires ailleurs et aurait causé des retards aux travaux conservatoires urgents, ce qui aurait certainement eu pour suite une aggravation des dégâts. Voilà pourquoi on y renonça. Heureusement, les travaux de première nécessité avancèrent d'une façon satisfaisante et la situation s'améliorait rapidement de telle sorte qu'au bout de quelques mois il fut possible de loger dans quelques baraquements dont la construction avait été absolument indispensable, ainsi que dans des maisons refaites en hâte, aussi bien la main-d'œuvre ordinaire que les ouvriers de l'industrie.

La première besogne et la plus urgente fut de déblayer les rues des décombres dont l'amoncellement en certains endroits avait pris des proportions invraisemblables. Ils obstruaient les rues jusqu'à rendre méconnaissable leur tracé. Pour ce travail ainsi que pour le déblayement du lit des rivières aux endroits où les ponts s'étaient effondrés, il fallait forcément improviser au cours des premiers mois qui suivirent la Libération. Ce qui aggravait la besogne c'était le fait que les moyens de transport manquaient cruellement. Dans bien des endroits on était obligé d'utiliser des charrettes à cheval, des chariots ordinaires et même des charrettes à bras d'homme. La pénurie d'essence constituait par ailleurs une entrave des plus sensibles à l'avancement des travaux.

Après la phase de déblayement et la réparation des dommages de moindre importance, on s'attaqua



Le Nouvel Hôtel du Gouvernement à Luxembourg. — Hubert Schumacher, arch. de l'Etat-Directeur.

à la reconstruction proprement dite. L'ordre de priorité, d'après lequel était prévue l'exécution des projets de reconstruction, comprenait en premier lieu les immeubles privés et au même rang venaient également les établissements qui étaient la source de la production économique ainsi que les entreprises dont la production intéressait la reconstruction. On essayait de poursuivre les travaux le plus rapidement et le plus économiquement possible en éliminant les entraves d'un bureaucratisme excessif.

Dans ce but, on fit appel, dans le cadre de la direction générale, sous la planification et le contrôle de l'Etat, à l'initiative privée principalement et ensuite au relaiement des travaux par voie de soumission.

Les régions dévastées furent divisées en 41 secteurs d'importance sensiblement égale, ayant à leur tête un architecte qui dirigeait les travaux sur place et qui en faisait la réception. Le contrôle des factures ainsi que la passation des contrats avec les entrepreneurs se faisaient au Commissariat Général pour la Reconstruction.

Tandis que les travaux de déblayement et de démolition ainsi que les mesures de conservation, qui étaient toutes à charge de l'Etat, furent presque toujours exécutés en régie et sous la direction des services du Commissariat Général, les travaux de reconstruction formèrent dès le début l'objet d'un contrat entre l'Etat et les entrepreneurs sur la base des plans et bordereaux dressés par l'architecte du secteur.

Les travaux ne purent être entamés que sur l'autorisation préalable du Commissariat Général à la Reconstruction, qui rendait cette autorisation tributaire de la présentation des plans et devis en due

forme ainsi que de l'expertise vérifiée de l'Office des Dommages de Guerre.

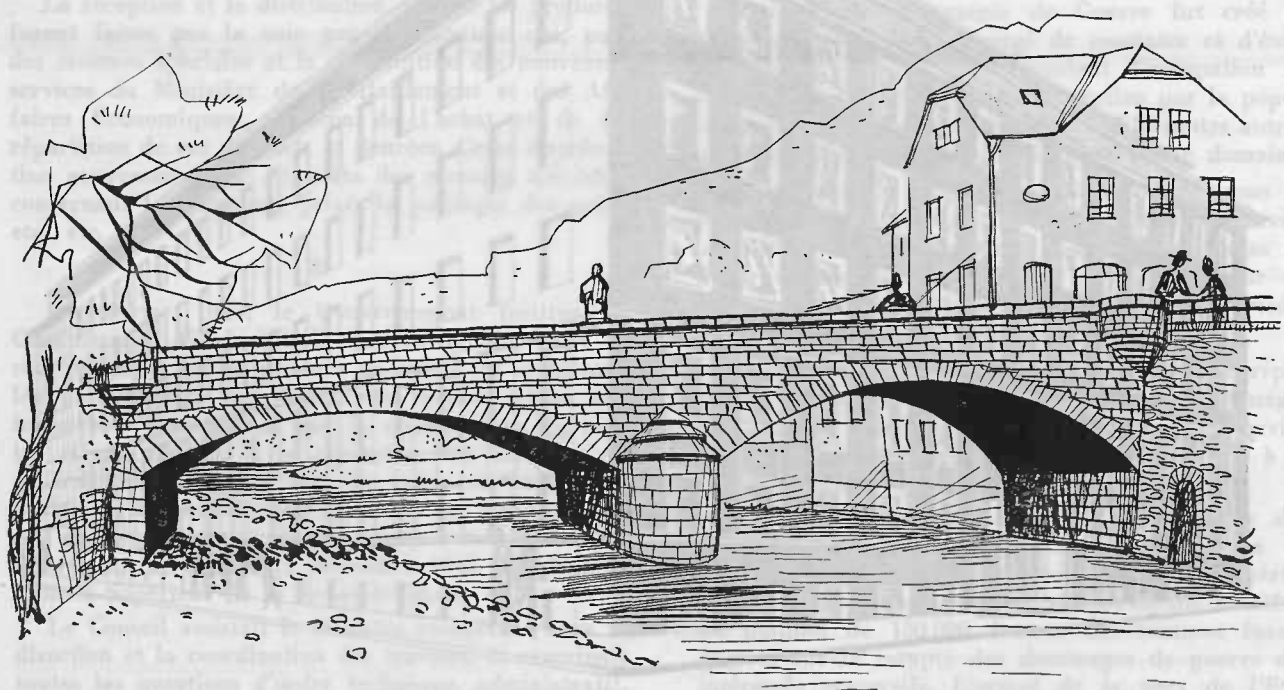
L'exécution même des travaux fut faite d'après plusieurs méthodes différentes. Ou bien l'Etat traita avec les sinistrés eux-mêmes et dans ce cas il s'engagea envers ces derniers à leur verser un certain forfait, calculé sur le montant de l'expertise basé sur les prix de 1940 multiplié par un certain coefficient représentant la hausse des prix depuis cette date. Moyennant ce forfait, qui comprenait également les honoraires de l'architecte, les sinistrés s'engagèrent à pourvoir eux-mêmes à la reconstruction de leurs immeubles. Il ne restait à l'Etat qu'à vérifier si les fonds versés étaient effectivement employés au but assigné.

Si les sinistrés n'acceptaient pas la procédure constituée par le forfait, l'Etat s'occupait de la reconstruction de ces immeubles. A cet effet, il procédait à l'adjudication des travaux par voie de soumission publique, de soumission restreinte ou de contrat individuel. Les sinistrés étaient libres de choisir l'architecte, qui dressait les plans et bordereaux, tandis que le Commissariat Général à la Reconstruction procédait aux formalités de l'adjudication. Les travaux mêmes étaient dans ce cas dirigés et réceptionnés par l'architecte qui touchait du fait de son intervention des honoraires payés par l'Etat.

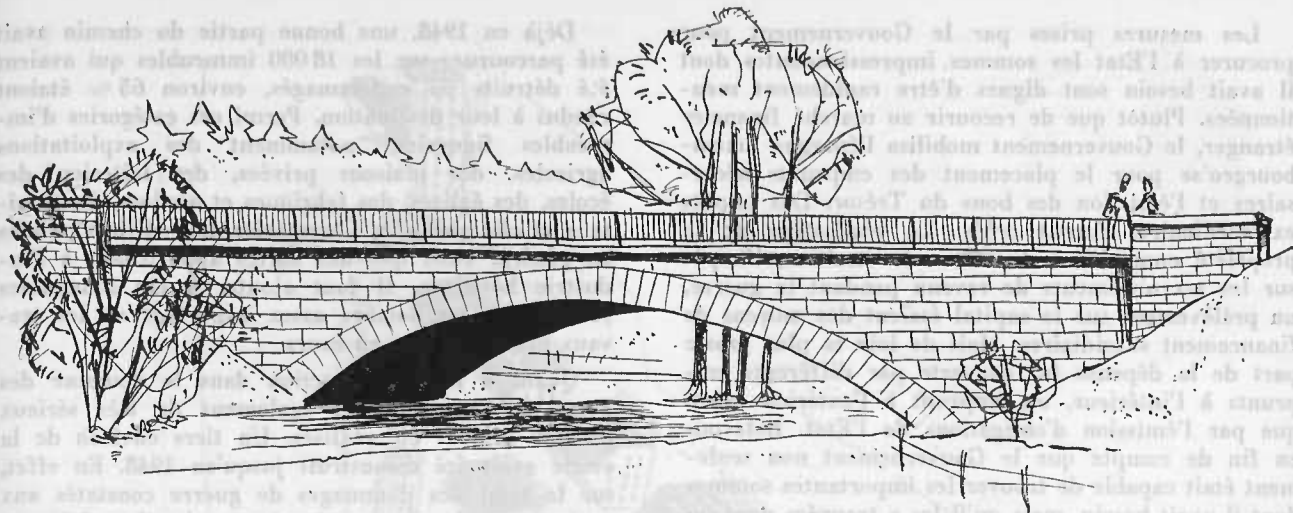
Dans plusieurs communes, les sinistrés se constituèrent en syndicat et procédèrent eux-mêmes à la reconstruction de leurs immeubles sans recourir à des entrepreneurs.

*

Toutes ces questions techniques et cette organisation cédaient évidemment le pas au problème fondamental qui se posait et qui occupait les esprits,



Pont sur l'Our à Vianden.



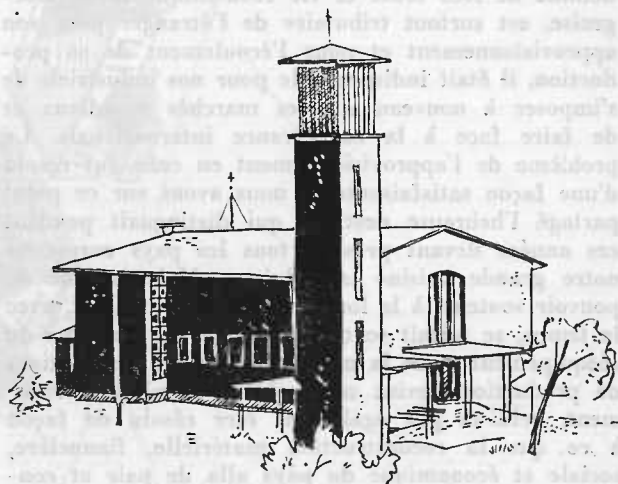
Pont sur l'Attert à Reichlange.

inquiétant à la fois les intéressés et ceux qui avaient la responsabilité publique: le financement de la reconstruction. Face aux ruines morales et matérielles, le Luxembourg avait bien affirmé solennellement son droit à obtenir réparation. Mais les expériences du passé n'étaient pas faites pour permettre au Luxembourg de se bercer d'illusions. « Le résultat décevant des réparations payées par l'Allemagne après la guerre 1914-1918, alors que ce pays se trouvait dans une situation économique beaucoup plus favorable que celle que lui a valu la guerre totale de 1939-1945, nous recommande », dit l'avis du Conseil d'Etat, se rapportant au Projet de loi de l'indemnisation des dommages de guerre, « d'envisager la situation d'un œil réaliste. Les dommages causés aux Alliés sont énormes. Ne faut-il pas craindre que la part des réparations qui reviendra au Grand-Duché ne couvre que dans une proportion très réduite les dépenses considérables que nécessite l'œuvre de restauration? Le pays ne devra-t-il pas la réaliser principalement à l'aide de ses propres moyens? »

Que fallait-il donc faire? Le rapporteur du Conseil d'Etat, dans le même document, exprime les sentiments qui animaient les Luxembourgeois, en ces moments où les décisions tombaient. Dans un langage véritablement classique, émouvant, s'inspirant des sentiments civiques les plus élevés, il fixe l'attitude de l'Etat dans les termes suivants: « L'intervention de l'Etat dans la réparation des dommages de guerre est motivée par des considérations d'intérêt général, de solidarité nationale et d'équité. La collectivité a intérêt à voir se reconstituer l'appareil économique et social du pays, fondement de l'existence des familles et de la prospérité de la société. Il est légitime de proclamer l'égalité et la solidarité des Luxembourgeois devant les charges de la guerre, de demander que dans l'infortuné commune le pays entier, y compris les citoyens qui sont demeurés indemnes dans leurs biens, aident ceux d'entre les siens qui ont été touchés par les hasards de la guerre et qui, sans l'intervention de la collectivité, subiraient un appauvrissement injuste. »

La question qui préoccupait tous les esprits était évidemment celle qui concernait le taux d'indemnisa-

tion. Les études faites sur les évaluations donnaient les chiffres fabuleux auxquels on n'était pas habitués. C'est pour cela qu'il était compréhensible que des esprits plus hésitants aient prôné un système d'indemnisation seulement partielle. C'est alors qu'intervint la personnalité intelligente, optimiste et confiante de feu Monsieur le Ministre d'Etat Pierre Dupong qui présidait alors le Gouvernement luxembourgeois. Même aux heures les plus sombres, cet homme ne perdit jamais la confiance en l'avenir et la prospérité du pays. Le 16 avril 1947, il déclara devant la Chambre: « Nous pouvons nous engager à assumer une réparation intégrale des dommages de guerre. » Le pays enregistra ces paroles avec une immense satisfaction. Forts de l'autorité incontestée de ce chef et confiants de la confiance qu'on pouvait lui témoigner, les Luxembourgeois se mirent à l'œuvre sachant désormais à quoi s'en tenir. Ces paroles fondamentales de Pierre Dupong nous commandent encore aujourd'hui la plus vive admiration. Ne convient-il pas dès lors de rendre encore ici un hommage sincère à cet homme que le pays continue à vénérer après sa mort prématurée comme l'un de ses plus grands hommes d'Etat?



*Eglise Paroissiale de Bollendorf.
Arch. Hubert Schumacher
en collaboration avec M. Constant Gillardin.*

Les mesures prises par le Gouvernement pour procurer à l'Etat les sommes impressionnantes dont il avait besoin sont dignes d'être rapidement mentionnées. Plutôt que de recourir au marché financier étranger, le Gouvernement mobilisa l'épargne luxembourgeoise pour le placement des emprunts nécessaires et l'émission des bons du Trésor. Des impôts extraordinaires furent créés. La réalisation de la propriété ennemie et de celles des traîtres, l'impôt sur les accroissements de revenu pendant la guerre, un prélèvement sur le capital étaient des moyens de financement subsidiaires. Mais de loin la plus grosse part de la dépense fut couverte par différents emprunts à l'intérieur, un emprunt à l'extérieur ainsi que par l'émission d'obligations de l'Etat. Relevons en fin de compte que le Gouvernement non seulement était capable de trouver les importantes sommes dont il avait besoin, mais qu'il les a trouvées dans un temps record, synchronisant le rythme de la mobilisation de ces sommes avec le rythme pressant des besoins.

La mission qui incombait alors à l'Etat ne se limitait pas seulement au secteur financier, mais s'étendait aussi sur le secteur économique. Les besoins de la réparation des dommages de guerre ne posaient pas uniquement un problème de distribution du revenu national, mais ils réclamaient et présupposaient aussi une augmentation du revenu national. En conséquence, il fut indispensable d'assurer un approvisionnement prompt et suffisant en matières premières et l'exploitation rationnelle des richesses naturelles du pays par un rééquipement industriel poussé au maximum.

Tout le programme qui s'établit sur ces deux idées fut résolu grâce à l'aide efficace et souvent désintéressée des nations amies et alliées. Grâce à la mise à la disposition de nos entreprises des matières premières nécessaires et d'un tonnage toujours croissant de marchandises et de moyens de production mainte branche de l'économie put être réapprovisionnée, rééquipée et put reprendre sa place dans les différents secteurs de l'économie nationale.

Du fait que notre industrie métallurgique, qui domine de loin toute la vie économique luxembourgeoise, est surtout tributaire de l'étranger pour son approvisionnement et pour l'écoulement de sa production, il était indispensable pour nos industriels de s'imposer à nouveau sur les marchés mondiaux et de faire face à la concurrence internationale. Le problème de l'approvisionnement en coke fut résolu d'une façon satisfaisante et nous avons sur ce point partagé l'heureuse destinée qui distinguait pendant ces années devant presque tous les pays européens notre grande voisine la Belgique. Mais en vue de pouvoir soutenir à la longue la concurrence qui, avec le temps, se faisait sentir davantage, le problème du rééquipement et de la modernisation des installations de production devint un problème vital. Heureusement, celui-ci put également être résolu de façon à ce que la reconstruction matérielle, financière, sociale et économique du pays alla de pair et conditionnait la reconstruction technique des régions dévastées.

*

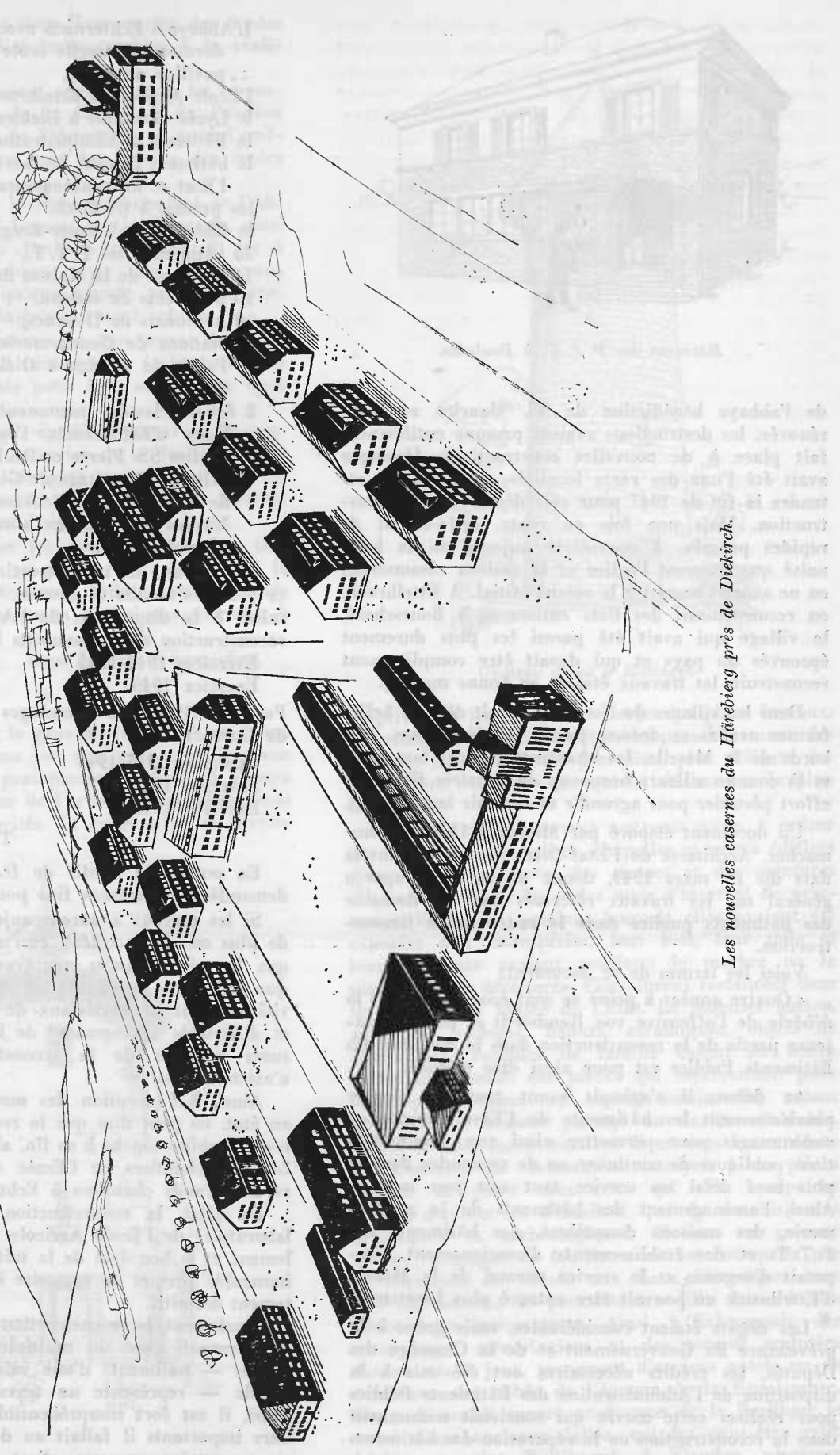
Déjà en 1948, une bonne partie du chemin avait été parcourue; sur les 18 000 immeubles qui avaient été détruits ou endommagés, environ 65 % étaient rendus à leur destination. Parmi ces catégories d'immeubles figuraient notamment des exploitations agricoles, des maisons privées, des laiteries, des écoles, des églises, des fabriques et ateliers, des hôpitaux et cliniques, des pharmacies, des édifices publics en général ainsi que des unités appartenant à l'industrie hôtelière. Il faut ajouter à ces immeubles reconstruits un nombre assez important où les travaux étaient encore en cours.

Quant à la reconstruction dans le domaine des Ponts et Chaussées, ici également de très sérieux progrès avaient été réalisés. Un tiers environ de la voirie avait été reconstruit jusqu'en 1948. En effet, sur le total des dommages de guerre constatés aux routes, aux chemins repris et aux chemins vicinaux, dont le montant s'élevait à environ 300 millions de francs, un tiers de cette valeur avait été engagé jusqu'à cette date.

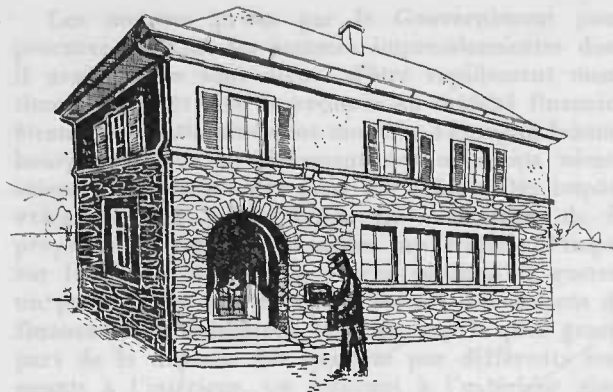
Les autorités ne se limitèrent pas seulement à la restauration pure et simple. Elles s'occupèrent également de l'urbanisation des villes et villages sinistrés en vue de la création d'habitations salubres et hygiéniques et de l'exploitation logique et rationnelle de chaque parcelle du territoire. Quoique les réalisations de ce genre n'aient pas dépassé le cadre restreint d'améliorations locales, il est pourtant hors de doute que la valeur du patrimoine luxembourgeois a été, de ce fait, sensiblement augmentée.

En outre, les problèmes de la circulation des véhicules firent l'objet des préoccupations officielles. Il s'agissait d'adapter le réseau routier existant aux exigences de la circulation moderne, notamment d'améliorer systématiquement les revêtements des chaussées, de les élargir et d'aménager des virages à visibilité maxima. Dans certains cas, le trafic fut détourné des localités. Une signalisation conforme à la convention internationale de Genève fut mise sur pied, le balisage des routes, l'éclairage des sections à trafic intense, l'établissement de trottoirs et de pistes cyclables ainsi que la construction de quelques routes nouvelles d'intérêt surtout touristique faisaient partie de ce programme.

L'année 1948 représentait une première étape d'achèvement. A Echternach, on s'occupait de rétablir le cadre de la Place du Marché médiévale. La restauration du Pavillon des Moines dans le parc tirait à sa fin et les travaux préparatoires de la reconstruction de l'Abbaye, de ses annexes et de la Basilique Saint-Willibrord furent activement poussés. A Vianden renaissait, comme le notait à l'époque l'architecte Léon Loschetter, ce coin pittoresque qu'est le pont de l'Our avec la Maison de Victor Hugo. A Diekirch, les quartiers du centre de la ville furent rétablis dans leur unité ancienne, l'église paroissiale fut rénovée et on jeta les fondements de projets tendant à donner à la Place du Palais de Justice une haute tenue architecturale. Beaufort renaissait dans un style fleuri et à Berdorf on cherchait à modérer l'arrogance des hôtels qui, jadis, avaient écrasé le voisinage ancien. A Clervaux, aux pieds



Les nouvelles casernes du Hårbjerg près de Dielnich.



Bâtiment des P. T. T. à Boulaide.

de l'abbaye bénédictine de SS. Maurice et Maur rénovée, les destructions avaient presque entièrement fait place à de nouvelles constructions. Hosingen avait été l'une des rares localités qui avait dû attendre la fin de 1947 pour voir démarrer sa reconstruction. Mais une fois en route, celle-ci fit de rapides progrès. A considérer aujourd'hui la belle unité que forment l'église et la maison communale, on ne saurait regretter le retard initial. A Ettelbruck, on reconstruisait des îlots entiers et à Bourscheid, le village qui avait été parmi les plus durement éprouvés du pays et qui devait être complètement reconstruit, les travaux étaient en bonne marche.

Dans les villages du Nord, on voyait déjà de belles fermes neuves se dresser parmi les décombres. Aux bords de la Moselle, les chantiers allaient bon train et là comme ailleurs beaucoup de sinistrés firent un effort pécunier pour agrandir et enrichir leur maison.

Un document élaboré par Monsieur Hubert Schumacher, Architecte de l'Etat-Directeur, et portant la date du 1^{er} mars 1949, donne un excellent aperçu général sur les travaux effectués dans le domaine des bâtiments publics dans le cadre de la Reconstruction.

Voici les termes de ce document :

« Quatre années à peine se sont écoulées depuis la débâcle de l'offensive von Rundstedt et déjà la majeure partie de la reconstruction dans le domaine des Bâtiments Publics est pour ainsi dire réalisée.

Au début, il s'agissait avant tout de réparer provisoirement les bâtiments de l'Etat détruits ou endommagés pour permettre ainsi aux administrations publiques de continuer ou de reprendre dans le plus bref délai un service tant soit peu normal. Ainsi, l'aménagement des bâtiments de la gendarmerie, des maisons douanières, des bâtiments des P. T. T. et des établissements d'enseignement s'imposait d'urgence et le service normal de la Maison d'Ettelbruck ne pouvait être entravé plus longtemps.

Les dégâts étaient considérables, mais grâce à la prévenance du Gouvernement et de la Chambre des Députés, les crédits nécessaires ont été mis à la disposition de l'Administration des Bâtiments Publics pour réaliser cette œuvre qui consistait notamment dans la reconstruction ou la réparation des bâtiments ci-après :

L'Abbaye à Echternach avec ses dépendances (gendarmerie, nouvelle école primaire, orangerie et pavillon au parc),
 l'Ecole Agricole à Ettelbruck,
 le Lycée Classique à Diekirch,
 le Bâtiment d'Administration à Diekirch,
 le bâtiment logeant les bureaux de l'Architecte de l'Etat et du cantonnement forestier à Diekirch,
 les prisons à Diekirch,
 le Château de Colmar-Berg,
 25 bâtiments des P. T. T.,
 14 pavillons de la Maison de Santé avec
 10 bâtiments de service,
 20 bâtiments de Douanes,
 15 stations de Gendarmerie,
 le Palais de Justice à Diekirch et 3 Justices de Paix,
 8 églises classées monuments historiques: la Basilique d'Echternach, l'église de Munshausen, l'église SS. Pierre et Paul d'Echternach, la chapelle de l'Ermitage de Girst, l'église St. Laurent de Diekirch, la Neukirch et la chapelle St. Nicolas de Vianden ainsi que la chapelle de Longsdorf.

Les travaux de reconstruction ont absorbé jusqu'à ce jour les crédits ci-dessous, y compris les sommes mises à la disposition de l'Administration pour la reconstruction des monuments historiques :

Exercices 1944-1945	fr. 12.250.000,—
Exercice 1946	fr. 11.000.000,—

Part de l'Office des Dommages de Guerre :

Exercices 1945-1946	fr. 20.000.000,—
Exercice 1947	fr. 12.000.000,—
Exercice 1948	fr. 15.150.000,—

Total: fr. 70.400.000,—

En outre, un crédit de fr. 19.452.000,— a été demandé à ces mêmes fins pour l'exercice en cours.

Si les travaux avancent aujourd'hui à un rythme de plus en plus accéléré, ceci est dû surtout au fait que les circonstances aggravantes, du début, telles que difficultés de circulation et de transport, approvisionnement en matériaux de construction, pénurie et difficultés de logement de la main-d'œuvre, mesures urgentes de la reconstruction privée, etc., n'existent plus.

Ainsi, à l'exception des menus travaux de mise en état, on peut dire que la reconstruction des bâtiments publics touche à sa fin, abstraction faite toutefois des chantiers de l'Ecole Agricole à Ettelbruck et des grands chantiers à Echternach.

En effet, la reconstruction de l'aile droite du laboratoire de l'Ecole Agricole est à ses débuts seulement et le bon état de la toiture provisoire de cet immeuble permet de remettre à plus tard son revêtement définitif.

Finally, la reconstruction de l'ancienne Abbaye d'Echternach avec ses multiples annexes et dépendances — bâtiments d'une valeur artistique remarquable — représente un travail à longue haleine. Ainsi, il est fort compréhensible que sur ces chantiers importants il fallait au début faire enlever et garer certains ouvrages d'art avant d'entamer les

réparations proprement dites, sans parler des études étendues et approfondies indispensables à la réalisation de cette œuvre.

Ces études s'imposaient surtout pour la reconstruction de l'Abbaye, de la Basilique, du Pavillon au Parc, du Bâtiment de l'Orangerie et pour l'aménagement d'une annexe pour les besoins des écoles primaires.

En ce qui concerne le bâtiment principal de l'Abbaye avec ses annexes logeant la Gendarmerie, ainsi que l'Orangerie et le Pavillon au Parc, il est à prévoir que d'ici quelques mois tous les travaux de gros œuvre ainsi qu'une grande partie des travaux d'aménagement intérieur seront achevés.

D'autre part, les travaux de gros œuvre dans une autre annexe destinée à héberger les écoles primaires viennent d'être entamés pour être achevés au mois d'août prochain.

En outre, les travaux de déblayement et de consolidation pour la reconstruction de la Basilique étant terminés, les travaux de gros œuvre sont en voie d'exécution et le bâtiment sera poussé à la hauteur des nefs latérales avant l'hiver 1949.

En considérant que les grandes difficultés initiales sont surmontées, on peut prévoir qu'en 1951 la reconstruction des Bâtiments Publics sera achevée et que celle des monuments historiques touchera à sa fin. »

signé Hubert Schumacher.

*

A la fin de 1949, le gros œuvre — et ce terme peut s'entendre ici dans son sens propre et dans son sens figuré — était pratiquement achevé. A l'étape suivante, c'était le tour de l'artisanat luxembourgeois à démontrer ses capacités. Et enfin allait se révéler



Château d'eau à Hamiville.



Château d'eau à Hosingen.

l'esprit dans lequel étaient conçus les plans initiaux. En effet, l'étape finale était le parachèvement des bâtisses. Des problèmes plus fins, plus délicats devaient être résolus: ceux qui se situent sur le plan artistique.

On avait réussi, souvent non sans peine, à retirer des décombres des églises, chapelles et autres édifices d'anciennes sculptures, des statues et des peintures d'époque. Pendant les rudes mois d'hiver et de printemps 1944-1945, pendant lesquels elles avaient été exposées aux intempéries, leur bois, leur toile et leurs couleurs avaient souffert; le marbre ou la pierre étaient détériorés. Elles furent restaurées dans les ateliers du Musée de l'Etat. Le mobilier ancien, armoires, horloges, bahuts, céramiques, objets de ferronnerie, meubles de famille datant de temps ancestraux, toutes ces pièces qui représentent pour leurs propriétaires un capital sentimental autant qu'artistique, avaient partagé un destin semblable. Celles-là aussi furent refaites. Il est sans aucun doute que l'ouvrage de restauration entrepris à ces pièces mettait en cause chez ceux qui s'en occupaient autant d'amour et d'habileté que de connaissances artistiques et archéologiques. Notons en passant qu'une campagne de fouilles avait été entreprise par la Direction du Musée aux lieux historiques tant que les travaux le permettaient. Elle mena à des découvertes intéressantes. Ainsi, à Echternach, des sarcophages mérovingiens et des pierres sculptées furent mis à jour, provenant d'anciens autels ou de tombeaux des abbés de l'époque de la Renaissance. On y découvrit encore en-dessous de la Basilique le tracé d'une ancienne église, qui fut peut-être celle bâtie par saint Willibrord. A Vianden, plusieurs

travées de l'ancien cloître gothique contigu à l'actuelle église paroissiale, ancienne église conventuelle des Cisterciens fit sa réapparition dans la maçonnerie des maisons adjacentes. Cette découverte mûrit auprès des autorités le plan de rétablir ce cloître. De cette façon le patrimoine historique et artistique de Vianden sera enrichi d'une façon inattendue et très appréciable.

Mais tandis que les restaurateurs avaient à repenser les formes et les conceptions d'époques précédentes, toute l'énergie de nos jeunes artistes se trouvait engagée dans un travail créateur d'envergure. En effet, pour eux, qui étaient chargés de l'ornementation des édifices publics et des églises, il s'agissait de trouver une expression conforme au goût et au style de notre époque pour des sujets, des idées et des scènes tirés de l'histoire locale, de l'histoire sainte ou de la liturgie, qui se prêtaient à la décoration des lieux de leur destination. L'engouement pour le vitrail qui a saisi récemment de nombreux milieux laïques et religieux est à l'origine d'une éclosion importante de l'art du vitrail dans le cadre de la reconstruction. Une équipe de jeunes artistes saluait cette occasion pour manifester leur talent de compositeurs et de coloristes. Aussi est-on étonné maintenant de trouver dans de modestes églises de village dans l'Ardenne et à la Moselle des réalisations intéressantes. Les vitraux de la Basilique d'Echternach, qui sont dus partiellement à des artistes étrangers et partiellement à des artistes luxembourgeois, sont des trésors. Leurs formes et leurs couleurs hardies et toutes modernes rehaussent sans aucun doute heureusement l'atmosphère morale et historique de ce monument national qu'est la Basilique de Saint-Willibrord. Les sculpteurs de leur côté ont trouvé eux aussi l'occasion de se produire et parmi les monuments aux Morts par exemple, où ils se sont essayés, il y en a, citons celui de Hosingen, qui sont d'une originalité remarquable.

A examiner des réalisations comme cette dernière et comme celle de la Basilique d'Echternach, on comprend que tout ce mouvement de restauration et de réalisations artistiques s'adapte à un programme étudié au préalable. C'est que tout le côté artistique de la Reconstruction fut surveillé et guidé par des commissions instituées par l'Etat, telle la Commission des Sites et Monuments, qui surveilla et assura la restauration et la conservation des monuments historiques, et la Commission de Surveillance pour la Restauration des Edifices religieux, qui fut spécialement créée par un arrêté du 15 mars 1945. Ces Commissions étaient composées de personnalités compétentes, laïques et ecclésiastiques, et complétèrent et prolongèrent l'activité des autorités gouvernementales. L'influence de ces dernières d'ailleurs, surtout celle des Ministères des Travaux Publics, des Ponts et Chaussées, des Arts et Sciences s'accrût au fur et à mesure que le Ministère de la Reconstruction vit se diminuer les objets de son activité propre.

*

Rappelons d'ailleurs, en guise de conclusion, la genèse des Offices gouvernementaux des Dommages de Guerre et de la Reconstruction.

Par arrêté grand-ducal du 4 octobre 1944, l'Office de l'Etat des Dommages de Guerre fut créé.

L'arrêté grand-ducal du 23 février 1945 porta création du poste de Commissaire Général pour la Reconstruction et ce poste fut confié à M. Joseph Schröder, ingénieur des T. P.; le Commissariat Général à la Reconstruction rentra dans les attributions de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Pierre Dupong.

Le 15 mars 1945, un arrêté grand-ducal fixa une nouvelle répartition des services publics et le Commissariat des Dommages de Guerre ainsi que l'Office des Dommages de Guerre furent attribués à M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

A la suite d'une nouvelle répartition des services publics, l'arrêté grand-ducal du 14 novembre 1945 attribua le Commissariat Général à la Reconstruction à M. Pierre Krier, Ministre du Travail, et l'Office des Dommages de Guerre fut attribué à M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur.

Depuis le mois de février 1945, M. Georges Gredt assume la direction de l'Office de l'Etat des Dommages de Guerre et, depuis avril 1949, il dirige également l'Office de la Reconstruction.

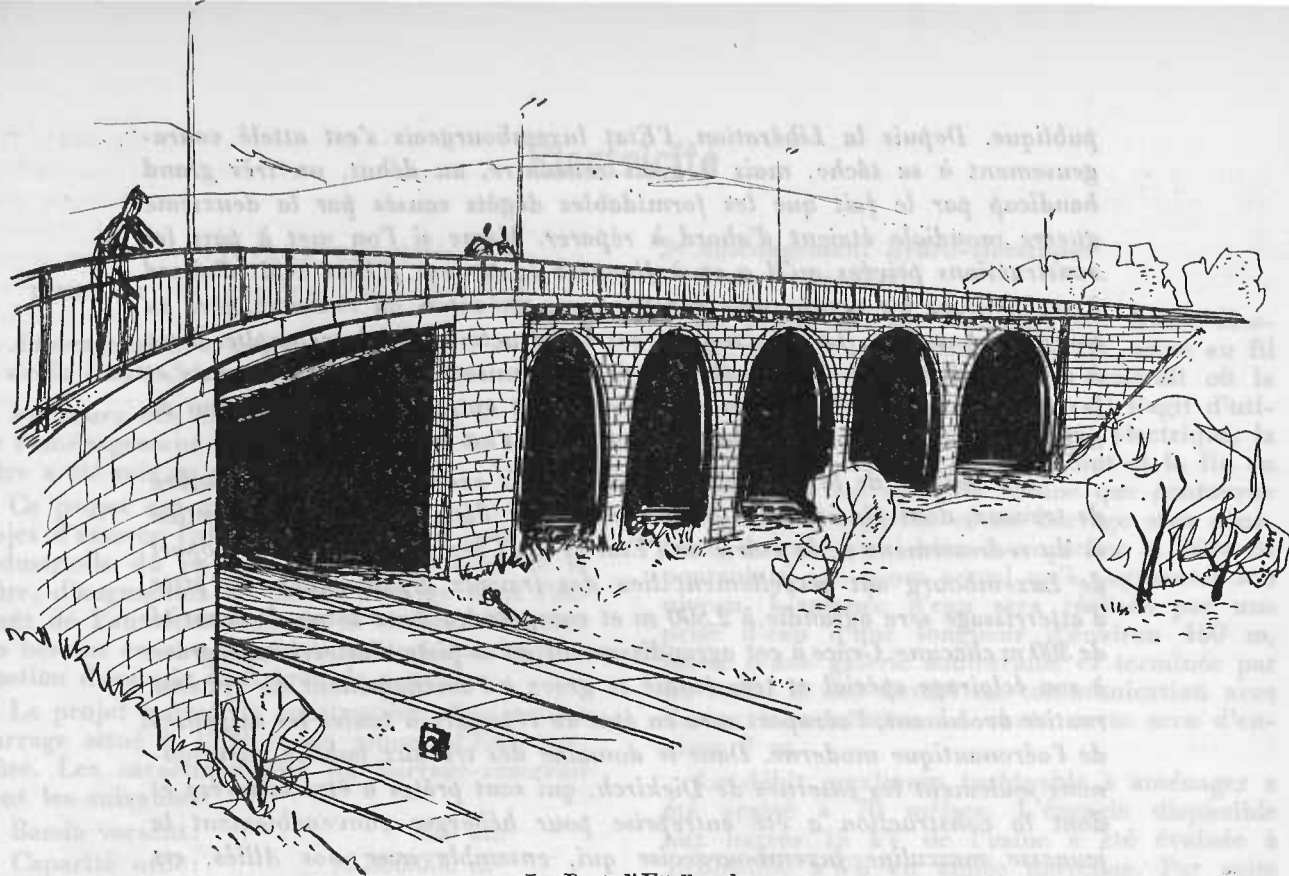
Par arrêté grand-ducal du 16 novembre 1945, M. Alphonse Osch fut nommé aux fonctions de Commissaire Général aux Dommages de Guerre.

A la suite du décès de M. le Ministre Pierre Krier, une nouvelle répartition des services publics, fixée par arrêté grand-ducal du 25 janvier 1947, confia le Commissariat Général à la Reconstruction, à titre intérimaire, à M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics.

Le 1^{er} mars 1947, MM. Robert Schaffner et Alphonse Osch furent nommés Membres du Gouvernement; le Commissariat Général à la Reconstruction passa à M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics et de la Reconstruction, alors que le Commissariat Général aux Dommages de Guerre fut attribué à M. Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique et des Dommages de Guerre. Le 31 mars 1947, le poste de Commissaire Général à la Reconstruction fut définitivement supprimé en exécution d'un arrêté grand-ducal du 5 mars 1947.

Par arrêté grand-ducal du 3 juillet 1951, M. Michel Rasquin fut nommé Membre du Gouvernement et, en conformité des dispositions de l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1951 fixant une nouvelle répartition des services publics, l'Office de la Reconstruction fut rattaché au Département de M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques et de la Reconstruction. L'Office des Dommages de Guerre fut attribué à M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Enfin, à la suite des élections générales du 30 mai 1954 et de la formation du nouveau Cabinet sous la Présidence de M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, un arrêté grand-ducal du 29 juin 1954 attribua les Offices des Dommages de Guerre et de la Reconstruction à M. Pierre Werner, Ministre des Finances.



Le Pont d'Ettelbruck.

DEUXIÈME PARTIE

Constructions et Installations Nouvelles

Réalisations et Projets

Il est du devoir de chaque génération de se créer le cadre dans lequel se passe sa vie et s'accomplit son travail. Afin de suivre le progrès, un peuple doit adapter son outillage aux besoins de son époque. C'est un problème éternel qui se pose et se renouvelle toujours et dont la solution demande et assure un travail créateur permanent à l'humanité.

Notre époque, avec son progrès inlassable et le développement rapide de la technique, nous impose impérieusement la révision, la modernisation des installations existantes et la création nouvelle de constructions de toutes sortes. Car grâce aux nombreux besoins qu'elle a créés, elle a révélé tantôt la déficience totale de l'outillage antérieur et l'inexistence des cadres nouveaux absolument indispensables.

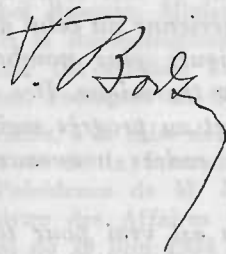
Des problèmes de toutes sortes ont été suscités par la croissante mécanisation, la formidable extension de la motorisation dans tous les domaines, que ce soit celui des transports et de la circulation ferroviaire, routière et aérienne ou celui de l'artisanat et de l'industrie ainsi que par les besoins toujours plus nombreux et toujours plus importants d'énergie électrique ou thermique. Des couches toujours plus vastes de la population prennent part au progrès social. Tous ces éléments font que notre époque a besoin de cadres nouveaux, aptes à servir et à contenir les activités nouvelles.

Si cela est vrai pour tous les pays, c'est aussi vrai pour le nôtre. L'Etat joue sur ce plan un premier rôle, car, dans la majorité des cas, il s'agit de constructions et de réalisations communautaires et d'utilité

publique. Depuis la Libération, l'Etat luxembourgeois s'est attelé courageusement à sa tâche, mais il avait rencontré, au début, un très grand handicap par le fait que les formidables dégâts causés par la deuxième guerre mondiale étaient d'abord à réparer. Même si l'on met à part les constructions privées qu'il a eu à financer également, l'Etat avait d'abord à reconstituer les nombreuses constructions anéanties ou endommagées au cours des hostilités. La réfection de ces constructions a été accomplie. Mais à côté de ce travail de réfection et de modernisation, les départements et les services se rattachant à mon Ministère ont entrepris la construction de nombreux autres éléments dont la réalisation s'est avérée nécessaire.

Les besoins de la circulation nous ont fait exécuter un grand nombre de travaux, dont plusieurs de grande envergure, dans l'intérêt de l'entretien et du redressement de la voirie de l'Etat et des Chemins de Fer. A l'aéroport de Luxembourg ont actuellement lieu des travaux gigantesques. La piste d'atterrissage sera agrandie à 2.800 m et comprendra deux zones de sécurité de 300 m chacune. Grâce à cet agrandissement de sa piste d'atterrissage, grâce à son éclairage spécial et très étudié et grâce à l'aménagement du système routier avoisinant, l'aéroport sera en état de répondre à toutes les exigences de l'aéronautique moderne. Dans le domaine des travaux publics, mentionnons seulement les casernes de Diekirch, qui sont prêtes à être achevées et dont la construction a été entreprise pour héberger convenablement la jeunesse masculine luxembourgeoise qui, ensemble avec nos Alliés, est destinée à nous garantir la paix. Ici, l'orientation nouvelle de notre pays a eu une répercussion profonde sur les travaux de construction de l'Etat. Dans le même ordre d'idées, le rôle que joue notre Capitale dans le cadre du rapprochement européen comme siège provisoire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, a fait entreprendre à mon Département par exemple le planning de la Cité du Verlorenkost. — Les besoins grandissants en énergie électrique, la nécessité d'avoir du courant de pointe à un prix relativement bas, la prochaine électrification des Chemins de Fer ont donné naissance aux projets des barrages d'Esch-sur-Sûre, de Vianden, de Rosport, bref, toutes ces constructions et installations qui devront permettre à nos lois de sortir les effets qu'on attend d'elles dans un esprit de modernisme et d'efficacité.

Ainsi se fait-il que les circonstances nouvelles ont donné le ressort et l'essor à une activité de construction que les générations avant nous n'ont pas connue à une si grande échelle. Cette étude réunit les principaux éléments et donne un coup d'œil général sur les plans déjà réalisés, sur ceux qui sont en cours de réalisation et sur les projets qui attendent leur réalisation. Ce premier essai de synthèse, pour incomplet qu'il puisse être, n'en est pourtant pas peu impressionnant. Comme l'indique le titre de cette étude, il montre que l'Etat est devenu un grand bâtisseur, ce qui est sûrement un des faits historiques les plus saillants de notre Histoire nationale contemporaine.



Ministre de la Justice et des Travaux Publics.

Électricité

A. — Travaux effectués pendant les années 1951 à 1953.

1^o Aménagement hydro-électrique de la Haute-Sûre.

Au cours des années 1951 à 1954, le projet de l'aménagement hydro-électrique de la Haute-Sûre a été mis au point.

Ce projet est un projet national ayant pour objet d'assurer l'alimentation en eau potable et industrielle du pays, d'atténuer les crues de la Sûre, d'augmenter les débits d'étiage dans l'intérêt de l'autoépuration de la rivière, d'assurer les besoins en eau d'irrigation ainsi que la production d'énergie électrique de pointe.

Le projet prévoit la construction d'un unique barrage situé à 1200 m en amont d'Esch-sur-Sûre. Les caractéristiques du barrage-réservoir sont les suivantes :

Bassin versant:	428 km ²
Capacité utile:	46.300.000 m ³
Chute moyenne:	35 m
Débit régularisé:	4,15 m ³ /sec.

L'usine située au pied du barrage sera équipée de deux groupes comprenant chacun une turbine Francis de 6500 CV et un alternateur de 5700 KVA.

L'énergie produite disponible aux barres 65 kV de l'usine a été évaluée à 11.250.000 kWh/an de courant de pointe régularisée et à 5.100.000 kWh/an de courant au fil de l'eau, c'est-à-dire une production totale de 16.350.000 kWh/an.

Le capital à investir est de 200.000.000 francs et se répartit comme suit :

Terrains noyées:	27.100.000
Rétablissement des communications:	55.800.000
Barrage et usine:	
Travaux de génie civil:	42.600.000
Équipement hydro- et électro-mécanique:	37.800.000
Imprévu, environ 20%:	16.700.000
Raccordement aux réseaux de dis- tribution d'électricité et d'eau	20.000.000
	<hr/>
	200.000.000

Les terrains noyés à la suite de la construction du barrage se composent de

- ha 72 haies et sapinières et
- ha 258 prairies et terres cultivées.

Les offres pour le concours concernant la partie hydro-mécanique de l'usine-barrage ont été présentées pour le 10 avril 1954.

Le préavis pour les travaux de génie civil sera publié incessamment.

Le concours pour la partie électrique sera ouvert vers le mois d'août.

2^o Aménagement hydro-électrique de la Basse-Sûre.

Le projet de cet aménagement hydro-électrique prévoit la construction d'une usine au fil de l'eau en aval de Rosport à l'endroit où la Sûre trace une boucle très vaste. Il s'agit d'utiliser, pour la production d'énergie électrique, la différence de niveau entre le début et la fin de la boucle. A cet effet, la colline que contourne la rivière sera percée et un barrage sera construit, servant aussi bien à empêcher la Sûre de poursuivre son cours actuel qu'à augmenter son niveau. L'aménée d'eau sera réalisée par une prise d'eau d'une longueur d'environ 160 m, suivie d'une galerie souterraine et terminée par un canal à ciel ouvert en communication avec l'usine à construire. La chute nette sera d'environ 7 m.

Le débit maximum turbinable à aménager a été arrêté à 70 m³/sec. L'énergie disponible aux barres 15 kV de l'usine a été évaluée à 18.850.000 kWh en année moyenne. Par suite de la marche simultanée des usines de la Haute- et de la Basse-Sûre, la production de l'usine de Rosport sera portée à 22.620.000 kWh/an.

L'usine au fil de l'eau de Rosport sera équipée de deux groupes Kaplan de 3000 PS chacun. La puissance installée sera de 4500 kW.

Le montant total des frais d'aménagement de l'usine hydro-électrique sera de 115.000.000 fr., montant auquel il faut ajouter 5.000.000 francs pour le raccordement de l'usine au réseau 15 kV de distribution.

Une superficie d'environ 9 ha située entièrement en territoire allemand sera inondée par suite de la construction du barrage.

Les offres pour la partie hydro-mécanique ont été remises le 30 avril 1954. Les offres pour l'équipement métallique devront être déposées le 29 mai prochain. Le concours pour la partie électrique sera ouvert vers le mois d'août.

3^o Aménagement hydro-électrique de la vallée de l'Our.

Les études de la Société Electrique de l'Our ont été activement poussées. Après examen de nombreuses variantes, les caractéristiques techniques du projet retenu ont été définitivement arrêtées.

La station de pompage de Vianden a une situation géographique très favorable au milieu des régions minières et industrielles de l'Europe occidentale: bassin de la Ruhr, bassin à lignite du Rheinland, bassin houiller néerlandais, bassins industriels belge, sarrois, luxembourgeois et lorrain. L'usine de l'Our est donc naturellement destinée à réaliser dans le domaine de l'énergie électrique une collaboration plus étroite des différents bassins industriels européens.

Electricité



Barrage-voûte à Esch-s.-Sûre.

L'aménagement a pour objet la valorisation du courant électrique: Avec du courant de nuit bon marché on pompe l'eau d'une retenue inférieure, située dans la vallée de l'Our, dans un bassin supérieur, situé sur la hauteur du Nikolausberg, pour produire pendant la journée du courant de pointe de haute valeur. Le courant de nuit proviendra avant tout des usines à lignite allemandes, mais aussi des usines au fil de l'eau des pays environnant le Grand-Duché.

La différence de niveau entre le bassin inférieur et le bassin supérieur est de l'ordre de 300 m.

Les conditions géologiques sont excellentes.

De même les conditions démographiques: Quelques maisons de Bivels seront seulement submergées.

La retenue ne s'étendra que jusqu'aux abords de Stolzembourg. Peu de routes seront à déplacer.

L'aménagement sera réalisé en deux étapes: la première d'une puissance installée de 320.000 kW, qui sera portée ensuite à 640.000 kW.

Le capital à investir pour la réalisation de la première étape est de l'ordre de 1.500.000.000 fr. et se répartit comme suit:

Génie civil:	480.000.000
Équipement électromécanique:	660.000.000
Emprises, routes, etc.:	100.000.000
Études, plans et direction des travaux:	60.000.000
Frais de financement, divers:	200.000.000

4° Extension et amélioration du réseau 65.000 Volts.

Des études pour l'extension et l'amélioration du réseau 65 kV sont en cours. En présence des faits que

- 1° L'exploitation du réseau 15 kV de CEGEDEL en circuits fermés n'est que difficilement réalisable;
- 2° L'usine hydro-électrique d'Esch-sur-Sûre débitera dans le réseau pendant les heures de marche une puissance de l'ordre de 9.000 kW;
- 3° L'usine de pompage à aménager sur l'Our devra être raccordée au réseau 65 kV de SOTEL;

la réalisation d'un réseau 65 kV s'étendant sur tout le territoire du Grand-Duché s'impose. Ce réseau 65 kV doit non seulement assurer le transport continu de l'énergie produite par l'aménagement de la Haute-Sûre et de celle fournie ou prise à l'usine de pompage de Vianden, mais assurer encore la fourniture continue et régulière des postes de répartition du réseau 15 kV.

Le coût du réseau complet qui sera réalisé par étapes est de l'ordre de 140.000.000 francs.

5° Maisons isolées.

Le raccordement des maisons isolées sera terminé au cours de cette année. Par l'intervention financière de l'État, tous les propriétaires de maisons isolées construites avant le 29 novembre 1935 ont eu l'occasion de se raccorder au réseau de CEGEDEL.

Depuis 1951 jusqu'en 1953, les dépenses y relatives étaient de 4.740.000 francs.

B. — Projets pour les 5 années à venir.

1° Aménagement hydro-électrique de la Haute-Sûre.

L'achèvement des travaux de construction de cet aménagement hydro-électrique est prévu en 1956.

Le volume des ouvrages s'établit comme suit:

I. Barrage:

Fouilles	5.000 m ³
Béton	26.000 m ³

II. Usine:

Fouilles	3.000 m ³
Béton de masse	4.000 m ³
Béton armé	2.000 m ³

Le nombre approximatif des journées de travail est de l'ordre de

2° Aménagement hydro-électrique de la Basse-Sûre.

L'achèvement des travaux de construction est également prévu pour 1956.

Le volume des ouvrages s'établit comme suit:

Le nombre approximatif des journées de travail est de l'ordre de

3° Aménagement hydro-électrique de la vallée de l'Our.

Pendant les années à venir, les négociations économiques (achat et vente de courant) actuellement en cours seront poursuivies.

Dès qu'une décision au sujet des questions économique et financière aura été prise, les travaux pourront être entamés sans retard.

Les travaux s'étendront sur une période de 5 à 6 ans.

Le volume des ouvrages s'établit comme suit:

.

Le nombre approximatif des journées de travail est de l'ordre de

4° Réseau.

Extension et amélioration du réseau 65 kV.

Les étapes de réalisation du réseau 65 kV seront discutées avec CEGEDEL, SOTEL et l'exploitant des centrales hydro-électriques.

Aéroport

A. - Travaux effectués pendant les années 1951 à 1954,

Pendant les années 1951-1954, l'aménagement de l'aéroport a été achevé d'après les plans initiaux prévoyant deux pistes de 2000 m et de 1600 m et toutes les facilités existant normalement sur les aérodromes modernes.

1^o Aire de manœuvre et bâtiments.

Les pistes principale et secondaire ont été terminées et reliées entre elles par un système de pistes de circulation.

De grands travaux de terrassement et de remblaiement ont permis d'établir une zone de sécurité de 300 m du côté ouest de la piste principale.

Une grande aire de stationnement de 300×130 m est en voie d'achèvement.

Un grand hangar en béton précontraint pour avions de transport et un hangar métallique pour avions de sport et de tourisme ont été terminés et pris en service.

Des bâtiments nouveaux ont été élevés pour loger la douane, la gendarmerie, le poste-incendie et le centre d'émission.

Les travaux d'installation du balisage lumineux des pistes, des taxiways et des aires de stationnement ont été menés à bonne fin.

Le balisage lumineux d'approche pour les atterrissages de nuit et par mauvaise visibilité (système Calvert à trois heures) a été pris en service, de sorte que l'aéroport a pu être ouvert en permanence à partir du 1^{er} avril 1954.

2^o Extension et amélioration des services techniques.

Les services de l'aéroport ont été améliorés tant du point de vue technique que du point de vue organisation.

Le service-incendie a été complètement refondu. Un fourgon-incendie, type Idlewild, a été pris en service. Un camion-réservoir pouvant transporter une réserve d'eau de 6.000 litres sera mis en service prochainement. Une voiture-ambulance a été commandée.

Le service entretien a été doté d'un camion et de deux chasse-neige.

Les équipements de télécommunications et de radionavigation ont été complétés pour pouvoir répondre à toutes les exigences que pose le trafic aérien.

Des émetteurs et récepteurs supplémentaires HF et VHF ont été installés.

L'aéroport a été doté fin 1953 d'un radiophare d'alignement de piste (Localizer) et d'un radiophare omni-directionnel VHF (VOR). Ces installations complètent nos systèmes de radionavigation, resp. d'aide à l'approche par mauvaises conditions atmosphériques.

Un service spécial pour le contrôle du croisement des voies aériennes a été formé. Par un arrangement avec la Belgique il a été possible d'obtenir que ce contrôle soit dirigé par le centre de contrôle de Bruxelles, via l'intermédiaire d'un relais automatique nouvellement installé.

Un radiophare d'alignement (Radio Range) servant de base au balisage radio-électrique du point de croisement des deux voies aériennes est en voie d'installation près de Mensdorf.

Des enregistreurs ont été mis en service dans le but d'assurer l'enregistrement automatique de toutes les voies de radiocommunications utilisées par le service du contrôle de la circulation aérienne.

L'atelier de réparation a été doté d'un matériel approprié.

Un nouveau parc météorologique a été installé d'après les dernières spécifications établies par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

Un circuit de télécrypteur duplex a été pris en service entre notre aéroport et celui de Melsbroek.

Une nouvelle centrale téléphonique a été installée.

Un système de transmission par air comprimé (pneumatique) des messages entre les différents services et les compagnies a été installé.

Les investissements faits à l'aéroport pour la période de 1951 à 1954 sont de l'ordre de

46,5 millions pour 1951

56,5 millions pour 1952

49,0 millions pour 1953

47,5 millions pour 1954

199,5 millions au total.

B. - Projets pour les 5 années à venir.

Avec les crédits du budget de 1954, l'aéroport peut être achevé d'après les plans initiaux exposés ci-dessus.

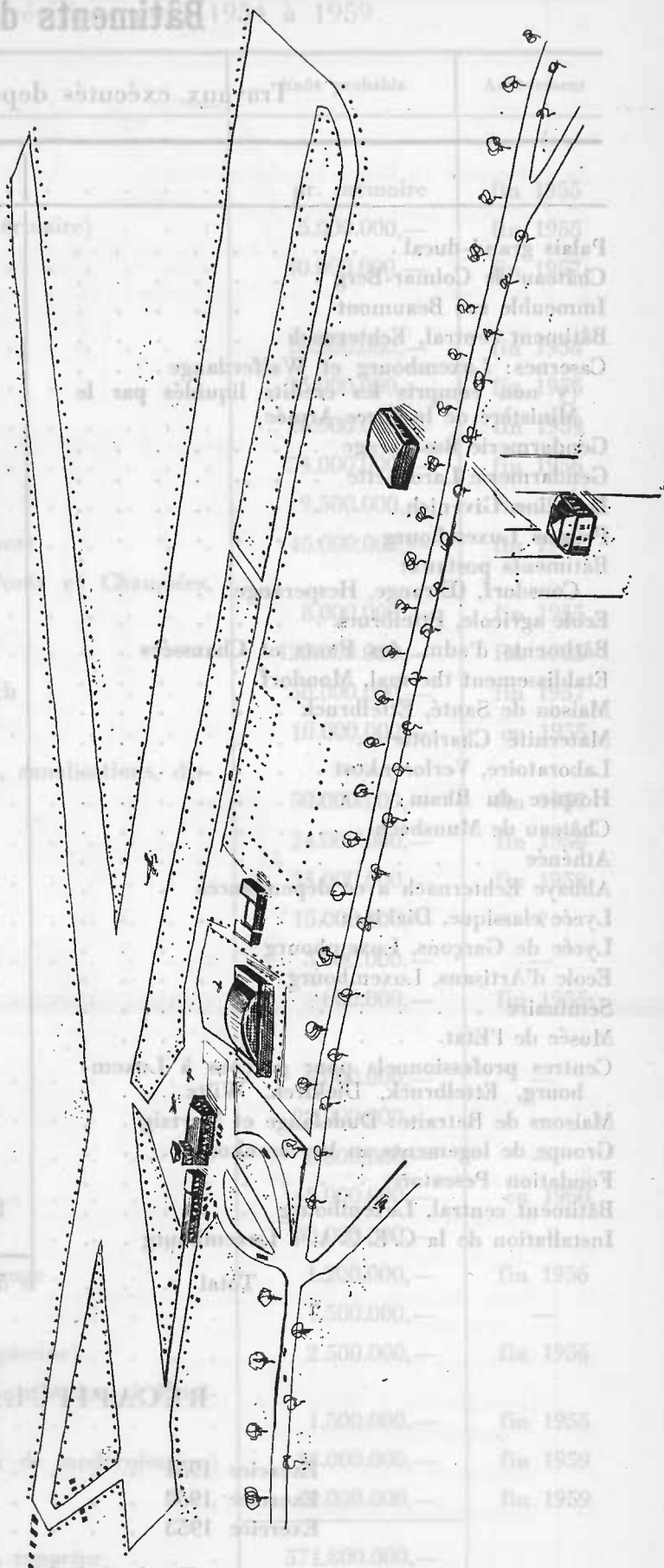
Comme il est nécessaire que le personnel occupé à l'aéroport habite sur place pour être immédiatement disponible en cas de besoin, un concours entre architectes a été ouvert en vue d'obtenir des avant-projets pour la construction d'une cité-jardin aux abords de l'aéroport.

Le budget de 1954 prévoit à cet effet un premier crédit de 8.000.000 francs.

Le crédit total nécessaire est de l'ordre de 23 millions.

Un vaste projet d'extension de l'aéroport a été étudié prévoyant le prolongement de la piste principale à 2800 m par le remblaiement de la vallée se trouvant à la limite est de la piste principale. Les travaux d'exécution qui entraînent le déplacement de 2.000.000 m³ de terrain viennent de commencer. Ce prolongement est nécessaire, si nous voulons garder le pas avec l'évolution de l'aviation commerciale qui, dans un avenir rapproché, sera dominée par les avions à réaction.

Les travaux s'échelonnent sur plusieurs années et le devis y relatif est de l'ordre de 300 millions de francs.



Bâtiments de l'Etat

Travaux exécutés depuis 1951 à 1953

	1951	1952	1953
Palais grand-ducal	800.000,—	1.000.000,—	1.500.000,—
Château de Colmar-Berg	350.000,—	1.560.000,—	700.000,—
Immeuble rue Beaumont	1.500.000,—	2.826.000,—	11.300.000,—
Bâtiment central, Echternach	2.000.000,—	2.000.000,—	600.000,—
Casernes: Luxembourg et Walferdange (y non compris les crédits liquidés par le Ministère de la Force Armée)	2.300.000,—	1.000.000,—	500.000,—
Gendarmerie Bascharage	700.000,—	700.000,—	800.000,—
Gendarmerie Larochette	1.000.000,—	2.000.000,—	1.000.000,—
Domaine Givenich	400.000,—	2.000.000,—	2.000.000,—
Prisons Luxembourg	400.000,—	250.000,—	1.250.000,—
Bâtiments postaux: Consdorf, Cêtrange, Hesperange	700.000,—	500.000,—	—
Ecole agricole, Ettelbruck	1.000.000,—	1.696.000,—	1.000.000,—
Bâtiments d'adm. des Ponts et Chaussées	3.900.000,—	2.500.000,—	1.050.000,—
Etablissement thermal, Mondorf	2.700.000,—	2.300.000,—	2.300.000,—
Maison de Santé, Ettelbruck	3.230.000,—	7.525.000,—	5.300.000,—
Maternité Charlotte	800.000,—	500.000,—	200.000,—
Laboratoire, Verlorenkost	1.000.000,—	1.000.000,—	1.000.000,—
Hospice du Rham	650.000,—	1.250.000,—	1.250.000,—
Château de Munsbach	250.000,—	250.000,—	250.000,—
Athénée	200.000,—	200.000,—	1.500.000,—
Abbaye Echternach avec dépendances	5.500.000,—	6.250.000,—	5.700.000,—
Lycée classique, Diekirch	1.550.000,—	1.550.000,—	2.250.000,—
Lycée de Garçons, Luxembourg	600.000,—	500.000,—	600.000,—
Ecole d'Artisans, Luxembourg	2.400.000,—	3.400.000,—	3.400.000,—
Séminaire	200.000,—	200.000,—	200.000,—
Musée de l'Etat	100.000,—	250.000,—	500.000,—
Centres professionnels pour garçons à Luxem- bourg, Ettelbruck, Diekirch, Wiltz	—	1.000.000,—	1.500.000,—
Maisons de Retraite: Dudelange et Mertzig	5.725.000,—	9.300.000,—	11.000.000,—
Groupe de logements au Verlorenkost	500.000,—	2.750.000,—	34.500.000,—
Fondation Pescatore	—	—	2.000.000,—
Bâtiment central, Luxembourg	11.000.000,—	11.000.000,—	33.000.000,—
Installation de la C. E. C. A. à Luxembourg	—	—	4.000.000,—
Total	51.455.000,—	67.250.000,—	132.450.000,—

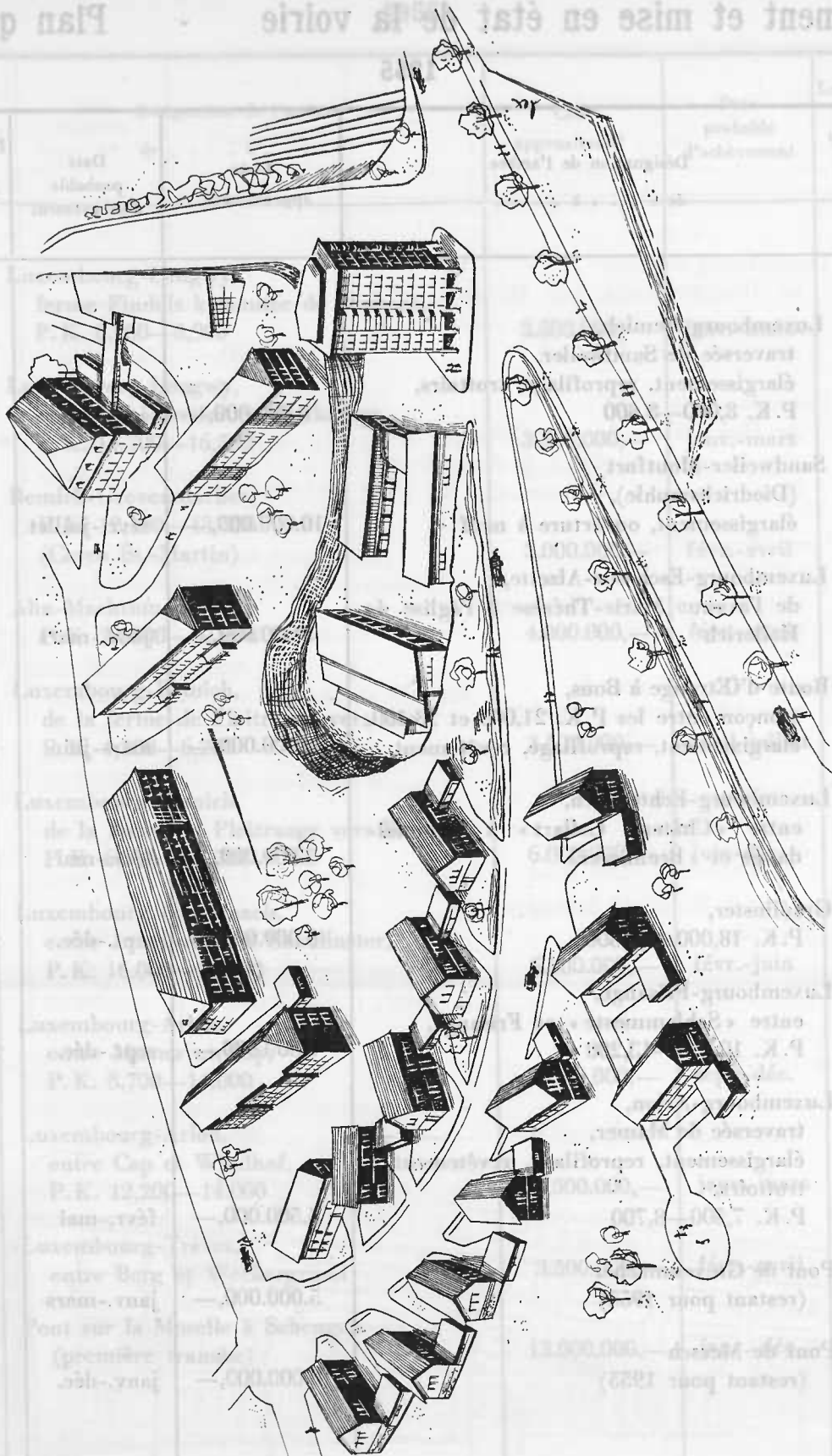
RÉCAPITULATION

Exercice 1951	51.455.000,—
Exercice 1952	67.257.000,—
Exercice 1953	132.450.000,—
Total général	251.162.000,—

Travaux en cours et prévisions pour 1954 à 1959.

N°	Objets	Coût probable	Achèvement
1	Clinique Infantile	pr. mémoire	fin 1955
2	Villa Kroll (Cadastre et Laboratoire Vétérinaire)	5.000.000,—	fin 1955
3	Bâtiment central, Luxembourg	30.000.000,—	fin 1957
4	Bâtiments à Verlorenkost:		
	a) garages-ateliers	10.500.000,—	fin 1958
	b) building (Hochhaus).	35.000.000,—	fin 1955
	c) maisons jumelées	26.000.000,—	fin 1959
	d) blocs pour sous-officiers	54.000.000,—	fin 1956
5	Laboratoire bactériologique	9.500.000,—	fin 1959
6	Bâtiment d'administration (Place d'Armes)	45.000.000,—	fin 1957
7	Bâtiment pour l'Administration des Ponts et Chaussées, rue Albert I ^{er} à Luxembourg	8.000.000,—	fin 1955
8	Camp militaire du Härebiërg	120.000.000,—	fin 1955
9	Logements pour sous-officiers à Diekirch	50.000.000,—	fin 1957
10	Château de Senningen.	10.000.000,—	en 1955
11	Camp militaire à Capellen (sans voirie, canalisations, dis- tribution d'eau, d'électricité, etc.)	50.000.000,—	fin 1957
12	Casernes du Saint-Esprit (2 ^e bloc)	24.000.000,—	fin 1956
13	Casernes à Walferdange	25.000.000,—	fin 1959
14	Camp militaire à Moutfort	15.000.000,—	?
15	Ancienne Crèche à Luxembourg	3.500.000,—	—
16	Bureau des passeports, Luxembourg	600.000,—	fin 1955
17	Ecole d'Artisans de l'Etat:		
	a) bâtiment principal	6.000.000,—	—
	b) internat	22.000.000,—	—
	c) agrandissement des ateliers	8.000.000,—	—
18	Cité Findel	48.000.000,—	en 1960
19	Aéroport Findel (divers), nouvelle gare	30.000.000,—	—
20	Bâtiment des Ponts et Chaussées à Redange	1.200.000,—	fin 1956
21	Immeuble Bouvier à Clervaux.	1.500.000,—	—
22	Etablissement thermal de Mondorf (2 ^e piscine)	2.500.000,—	fin 1956
23	Bâtiment pour l'Administration des Contributions à Ettel- bruck (maison Fixmer).	1.500.000,—	fin 1955
24	Maison de santé à Ettelbruck (travaux de modernisation)	18.000.000,—	fin 1959
25	Lycée classique à Diekirch	12.000.000,—	fin 1959
	A reporter	571.800.000,—	

N°	Objets	Coût probable	Achèvement
	Report	571.800.000,—	
26	Hospice du Rham (modernisation)	10.000.000,—	fin 1959
27	Prisons Luxembourg-Grund	?	?
28	Etabl. pénitentiaires au domaine de l'Etat, Givenich	4.000.000,—	fin 1957
29	Bâtiment pour l'Administration des C. F. L., Luxbg.-Gare	40.000.000,—	—
30	Bâtiments des Douanes:		
	a) Wasserbillig	2.000.000,—	en 1955
	b) Frisange	3.000.000,—	en 1956
	c) divers (entretien et travaux de modernisation)	10.000.000,—	fin 1959
31	Bâtiments de gendarmerie:		
	a) Bettembourg	5.000.000,—	fin 1957
	b) Wormeldange	1.500.000,—	fin 1957
	c) Roodt-sur-Syre	1.500.000,—	fin 1957
	d) Diekirch	5.000.000,—	?
	e) divers	6.000.000,—	fin 1958
32	Maisons de retraite:		
	a) Rumelange	18.000.000,—	fin 1957
	b) Wiltz	7.000.000,—	fin 1955
	c) Vianden	14.000.000,—	fin 1956
	d) Differdange-Pétange	18.000.000,—	fin 1958
	e) Dudelange (logements)	2.000.000,—	fin 1956
33	Bâtiment postal à Echternach	7.000.000,—	fin 1956
34	Bâtiment postal à Tétange	1.700.000,—	fin 1956
35	Ancienne abbaye d'Echternach avec dépendances	25.000.000,—	fin 1959
36	Station viticole à Remich	6.000.000,—	fin 1959
37	Palais grand-ducal, Château de Colmar-Berg et Château de Betzdorf	10.000.000,—	fin 1959
38	Immeuble rue Beaumont	8.000.000,—	en 1955
39	Domaine de l'Etat à Waldhof (ferme, auberge)	3.500.000,—	fin 1959
40	Construction d'un nouvel Athénée à Luxembourg	50.000.000,—	prévisions pour fin 1959
41	Ecole agricole à Ettelbruck (remplacement de la toiture provisoire)	500.000,—	en 1954
42	Maternité Charlotte (exhaussement)	6.000.000,—	en 1959
43	Construction à Wiltz d'un préventorium pour la jeunesse moralement abandonnée	—	—
44	Construction d'une nouvelle gare à Esch-sur-Alzette	—	—
45	Entretien des bâtiments de l'Etat	60.000.000,—	fin 1959
	Total	1.016.500.000,—	



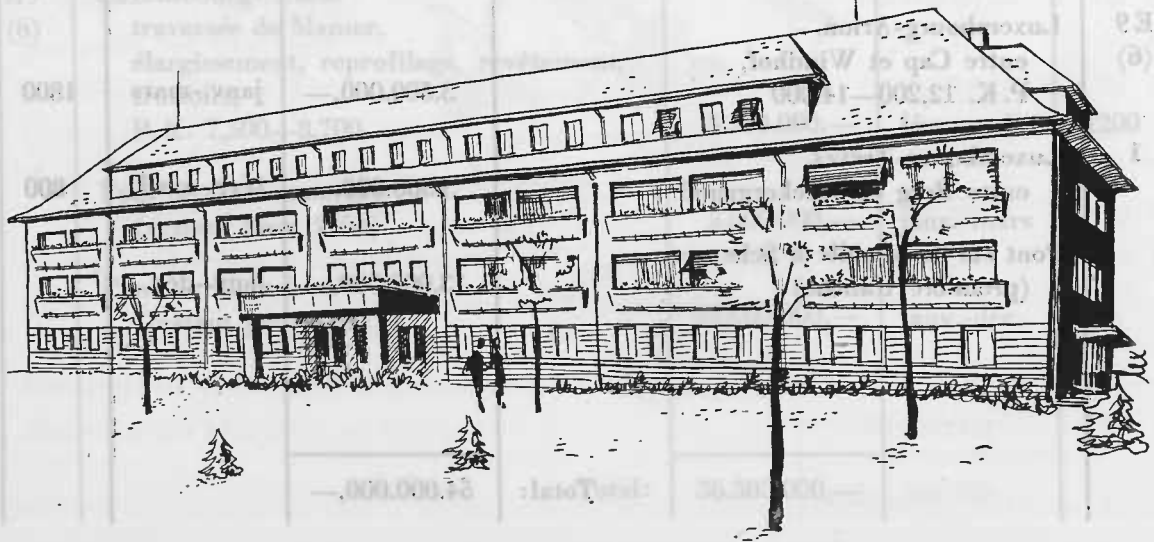
La Cité du Verlorenkost. — Projet partiellement réalisé.

Redressement et mise en état de la voirie - Plan quinquennal 1955

N°	Route N°	Désignation de l'artère de à	Coût approximatif	Date probable d'achèvement	Longueur du tronçon m	Nombre approximatif de journées requis
1	E 42 (2)	Luxembourg-Remich, traversée de Sandweiler, élargissement, reprofilage, trottoirs, P. K. 8,000—8,800	3.000.000,—	janv.-mars	800	100
2		Sandweiler-Moutfort (Diedrichsmuhle), élargissement, ouverture à neuf	10.000.000,—	févr.-juillet	3000	180
3	4	Luxembourg-Esch-sur-Alzette, de l'avenue Marie-Thérèse à l'église de Hollerich	3.500.000,—	janv.-mars	1000	120
4	30	Route d'Étrange à Bous, tronçon entre les P. K. 21,000 et 23,100, élargissement, reprofilage, revêtement	6.000.000,—	mars-juin	2100	120
5	E 42 (11)	Luxembourg-Echternach, entre « Château Collart » à Dommel- dange et « Brennerei »	3.000.000,—	févr.-mai	1000	100
6		Graulinster, P. K. 18,000—21,300	5.000.000,—	sept.-déc.	3000	120
7	E 9 (3)	Luxembourg-Frisange, entre « Schlammesté » et Frisange, P. K. 10,700—13,200	5.500.000,—	sept.-déc.	2500	120
8	E 9 (6)	Luxembourg-Arlon, traversée de Mamer, élargissement, reprofilage, revêtement, trottoirs, P. K. 7,500—8,700	5.500.000,—	févr.-mai	1200	120
9		Pont de Grevenmacher (restant pour 1955)	5.000.000,—	janv.-mars		120
10		Pont de Mersch (restant pour 1955)	10.000.000,—	janv.-déc.		300
Total:			56.500.000,—			

N°	Route N°	Désignation de l'artère de à	Coût approximatif	Date probable d'achèvement	Longueur du tronçon m	Nombre approximatif de journées requis
1	5	Luxembourg-Longwy, ferme Findels à montée de Dippach, P. K. 6,900—8,900	3.500.000,—	janv.-mars	2000	120
2	5	Luxembourg-Longwy, entre Schouweiler et Bascharage P. K. 14,700—16,500	3.500.000,—	janv.-mars	2200	120
3	10	Remich-Grevenmacher, P. K. 12,100—13,500 (Caves St.-Martin)	3.000.000,—	févr.-avril	1400	120
4	10	Ahn-Machtum, P. K. 24,500—27,000	4.000.000,—	févr.-avril	2500	130
5	E 42 (30)	Luxembourg-Remich, de la ferme de Pleitrang vers Bous, P. K. 4,200—6,200	3.500.000,—	avril-juillet	2000	150
6	E 42 (30)	Luxembourg-Remich, de la ferme de Pleitrang vers Bous, P. K. 6,200—10,500	6.000.000,—	juin-déc.	4300	210
7	E 42 (11)	Luxembourg-Echternach, entre Junglinster et Graulinster, P. K. 16,000—18,000	6.500.000,—	févr.-juin	2000	150
8	E 9 (6)	Luxembourg-Arlon, entre Mamer et Cap, P. K. 8,700—11,000	4.000.000,—	sept.-déc.	2300	120
9	E 9 (6)	Luxembourg-Arlon, entre Cap et Windhof, P. K. 12,200—14.000	3.500.000,—	janv.-mars	1800	100
10	1	Luxembourg-Trèves, entre Berg et Weckergrund	3.500.000,—	févr.-avril	800	100
11		Pont sur la Moselle à Schengen (première tranche)	13.000.000,—	janv.-déc.		310
Total:			54.000.000,—			

N°	Route N°	Désignation de l'artère de à	Coût approximatif	Date probable d'achèvement	Longueur du tronçon m	Nombre approximatif de journées requises
1	E 42 (2) (30)	Luxembourg-Remich, de Diedrichsmuhle par Cétrange et le chemin repris N° 190 à la route N° 30, ouverture à neuf	6.500.000,—	févr.-déc.	2000	310
2	E 42 (2) (30)	Luxembourg-Remich, de Diedrichsmuhle par Cétrange et le chemin repris N° 190 à la route N° 30, élargissement et reconstruction du P.I.	12.000.000,—	janv.-déc.	20	310
3	E 42 (11)	Luxembourg-Echternach, côte d'Eich, élargissement, reprofilage, revêtement, trottoirs	10.000.000,—	sept.-avril	1000	250
4	E 42 (11)	Luxembourg-Echternach, entre « Brenneri » et Waldhof, P. K. 5,500—10,000	8.000.000,—	oct.-avril	4500	200
5	E 9 (6)	Luxembourg-Arlon, Tossenbergl, ouverture à neuf	4.500.000,—	avril-oct.	2000	200
6		Pont sur la Moselle à Schengen (deuxième tranche)	12.000.000,—	janv.-oct.		250
Total:			53.000.000,—			



1958

N°	Route N°	Désignation de l'artère de à	Coût approximatif	Date probable d'achèvement	Longueur du tronçon m	Nombre approximatif de journées requises
1	E 42 (2)	Luxembourg-Remich, ouverture à neuf entre la route N° 30 et Bous	6.000.000,—	mars-juillet	1200	150
2	E 42 (2)	Luxembourg-Remich, traversée de Remich, contournement de Remich-gare, ouverture à neuf	6.500.000,—	févr.-oct.	1100	300
3	E 42 (11)	Luxembourg-Echternach, entre Gonderange et Junglinster, élargissement, reprofilage, revêtement, P. K. 12,900—16,000	6.000.000,—	sept.-avril	3100	240
4	E 9 (3)	Luxembourg-Frisange, contournement des localités de Howald, Alzingen et Hesperange, ouverture à neuf, 30.000.000,— fr. en plusieurs lots.				
		1 ^{re} tranche: pont sur l'Alzette à Hesperange	6.500.000,—	mars-févr.		360
5		2 ^e tranche: voirie entre Howald, Hesperange et Al- zingen, ouverture à neuf	9.000.000,—	févr.-févr.		360
6	10	Remich-Grevenmacher, entre Stadtbredimus et Primerberg, P. K. 13,400—15,300	4.500.000,—	janv.-avril	1900	120
7	Ch. repr. 162	Luxembourg par Bettembourg à Dudelange, contournement de Bettembourg, ouverture à neuf	7.000.000,—	mars-déc.	2000	300
8	7	Luxembourg-Mersch, entre Mersch et Colmar, P. K. 18,200—25,300	12.000.000,—	1958-1959 févr.-mars	7100	400
		Total:	57.500.000,—			

N°	Route N°	Désignation de l'artère de à	Coût approximatif	Date probable d'achèvement	Longueur du tronçon m	Nombre approxi- matif de journées requis
1	E 42 (2)	Luxembourg-Remich, contournement de la localité de Bous, ouverture à neuf	5.000.000,—	avril-oct.	1200	200
2	E 42 (2)	Pont sur la Moselle à Remich, reconstruction et élargissement	20.000.000,—	févr.-déc. janv.-avril		400
3	E 42 (11)	Luxembourg-Echternach, Place Dargent et traversée d'Eich	10.000.000,—	sept.-avril	900	240
4	E 9 (3)	Luxembourg-Frisange, contournement des localités de Howald, Hesperange et Alzingen, 3 ^e tranche: pont sur le Drosbach	15.000.000,—	janv.-déc. janv.-avril		500
Total:			50.000.000,—			

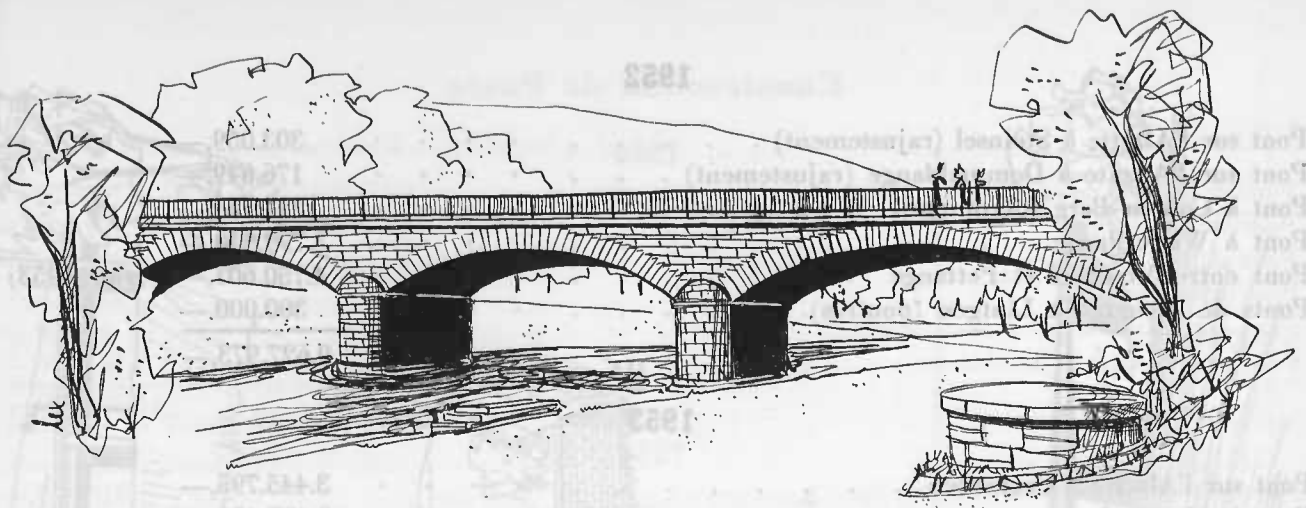
Relevé des Ponts reconstruits à partir de l'année 1947

1947

Pont à Weimerskirch.	2.285.580,—	(voir 1948)
Pont sur le « Korelbach » à Remich	256.080,—	
Pont sur l'Alzette à Rœser	293.054,—	
Pont sur le « Senningerbach » (ch. rep. Wasserbillig-Mompach)	295.615,—	
Pont sur le « Bousserbach » (R. N° 13, P. K. 41,156)	301.450,—	
Pont sur la « Mamer » à Mamer	1.126.128,—	(voir 1948)
	<u>4.557.907,—</u>	

1948

Pont sur la Mamer à « Durenthal »	150.000,—	
Ponceau sur le « Bousserbach » (P. K. 20,499)	500.202,—	
Pont sur l'« Ahlbach » à Mondorf	1.500.000,—	(voir 1949)
Pont sur le « Bousserbach » à Stadtbredimus	700.415,—	
Pont sur l'Alzette à Beringen	1.310.000,—	(voir 1950)
Ponceau sur le « Geltzbach » à Weiler-la-Tour.	155.000,—	
Ponceau sur le « Gésbach » à Oberanven	179.000,—	
Pont sur l'Alzette à Lintgen	1.100.000,—	
Pont sur la « Mamer » à Mamer	261.473,—	
Pont sur l'Alzette à Hunsdorf	1.065.106,—	
Pont sur le « Johannisbach » (Grevenmacher)	150.000,—	
Pont à Weimerskirch.	599.400,—	
	<u>7.670.596,—</u>	



Pont sur la Sûre à Diekirch.

1949

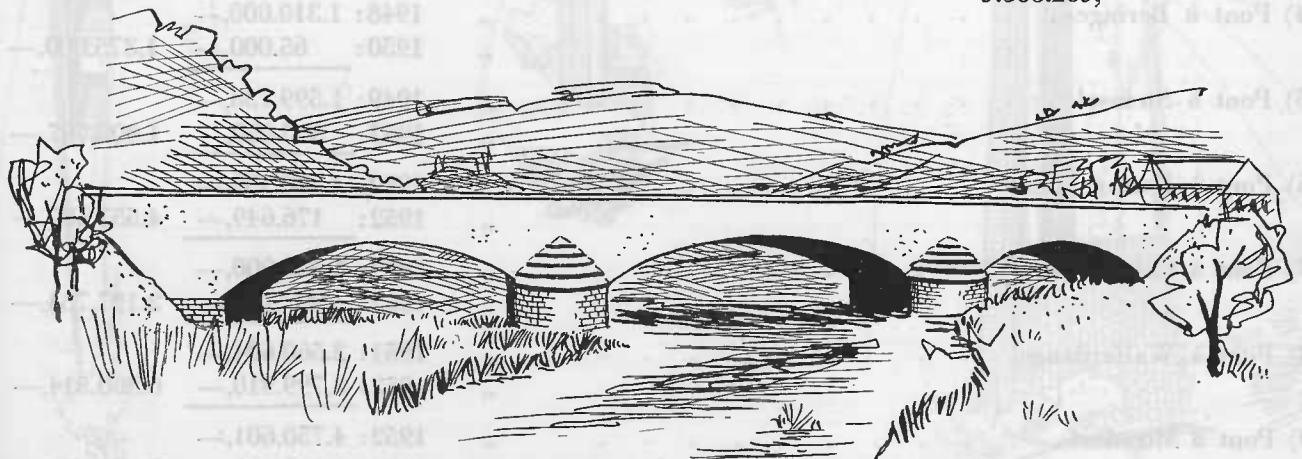
Ponceau sur le « Roiderbach » à Grevenmacher	341.162,—	
Pont à Hesperange	1.921.930,—	
Pont à Steinsel	1.599.738,—	(voir 1952)
Pont sur la « Laag » à Livange-Peppange	203.825,—	
Pont sur l'« Asselbach » (Etrange-Bous)	470.860,—	
Pont à Kopstal	429.665,—	
Pont à Mondorf (« Ahlbach »)	1.226.584,—	(voir 1951)
	<hr/>	
	6.193.764,—	

1950

Pont à Beringen (accès)	65.000,—	
Pont sur l'Alzette à Dommeldange	4.380.938,—	(voir 1952)
Pont à Colmar-Berg	1.900.000,—	(voir 1952)
Pont à Steinfort	919.254,—	
	<hr/>	
	7.265.192,—	

1951

Pont à Wasserbillig	3.985.480,—	
Pont sur l'Alzette à Sicchenhof	2.307.940,—	
Pont sur l'« Ahlbach » à Mondorf	654.185,—	
Pont sur l'Alzette à Walferdange	2.560.604,—	(voir 1952)
	<hr/>	
	9.508.209,—	



Pont sur l'Our entre Bettel et Vianden.

1952

Pont sur l'Alzette à Steinsel (rajustement)	303.059,—	
Pont sur l'Alzette à Dommeldange (rajustement)	176.649,—	
Pont à Colmar-Berg (décompte).	297.754,—	
Pont à Walferdange	3.799.910,—	
Pont entre Mœsdorf et Pettange	4.750.601,—	(voir 1953)
Ponts de décharge à Lintgen (poutres).	300.000,—	
	<u>9.627.973,—</u>	

1953

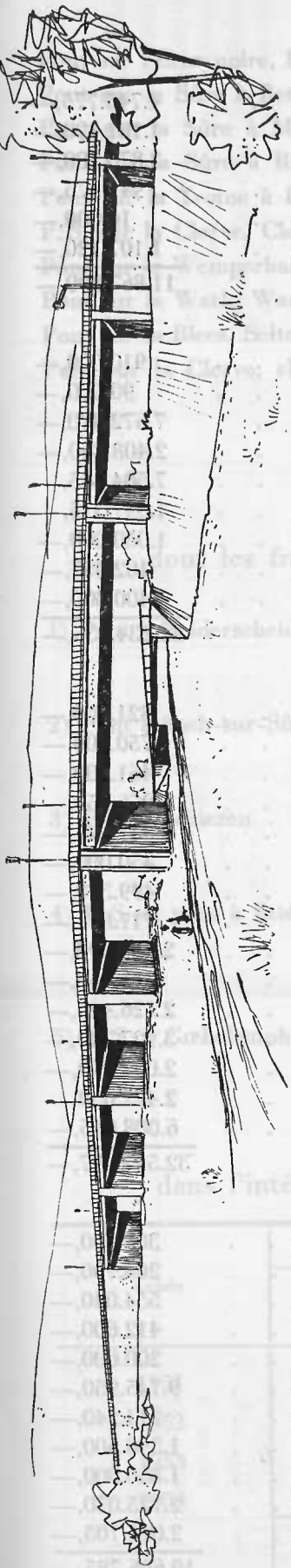
Pont sur l'Alzette à Crouchten	3.445.795,—
Pont à Mœsdorf	2.427.451,—
Pont à Grevenmacher	9.000.000,—
Pont sur le « Rodelsbach » à Mamer (Wiltzermühle)	544.096,—
	<u>15.417.342,—</u>

1954

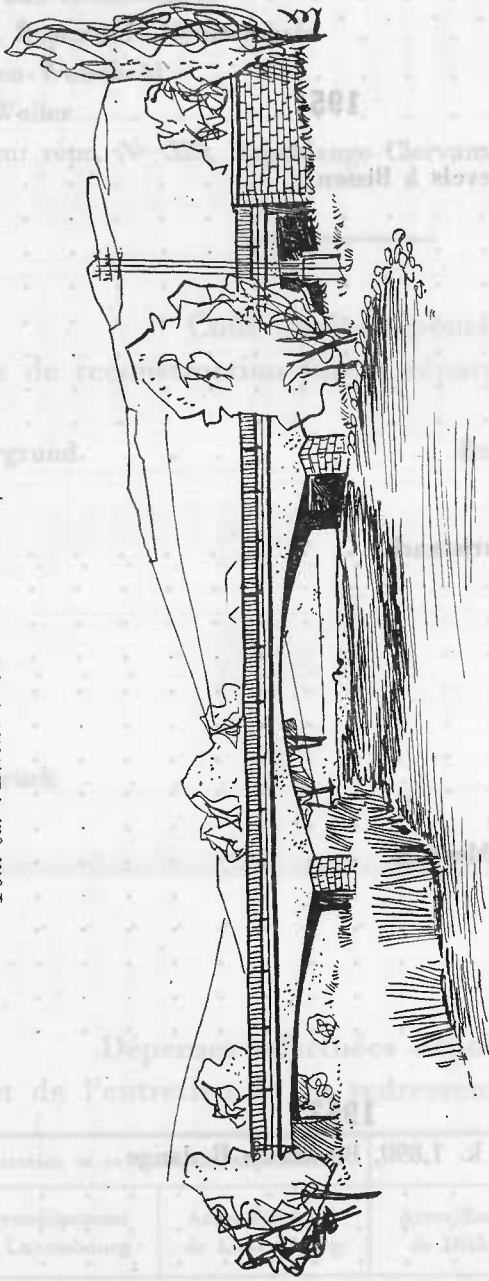
Travaux de sondage (divers ponts)	100.000,—
Pont à Crouchten (travaux supplémentaires)	85.124,—
Pont à Mersch.	Somme prévue
	<u>24.577.855,—</u>
	<u>24.762.979,—</u>

Coût total de ponts dont les frais de reconstruction furent répartis sur plusieurs exercices

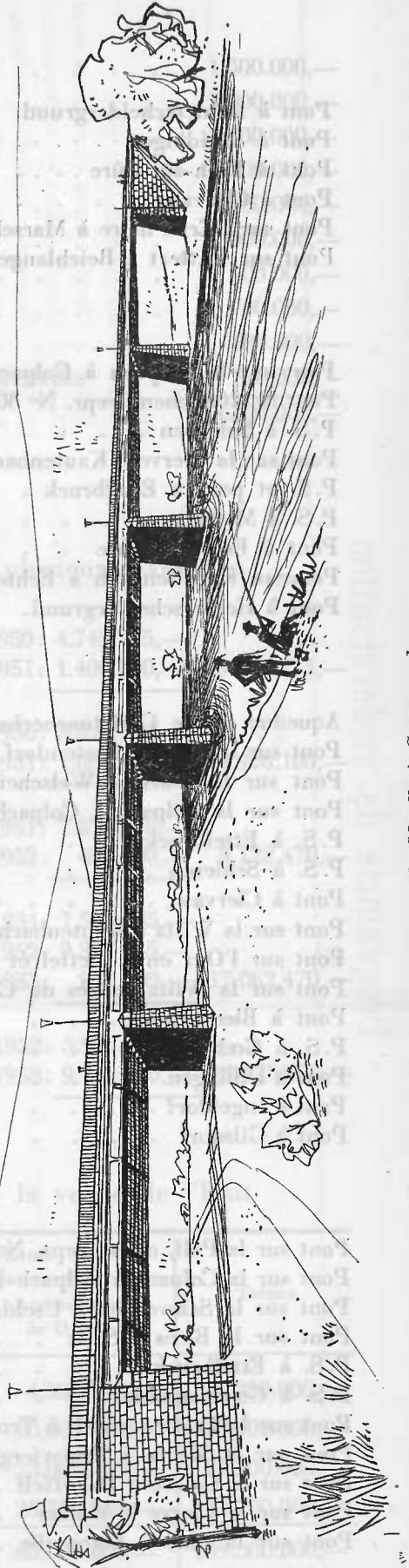
	Exercice	
1) Pont à Weimerskirch	1947: 2.285.580,—	
	„ 1948: 599.400,—	2.884.980,—
2) Pont à Mamer	„ 1947: 1.126.128,—	
	„ 1948: 261.473,—	1.387.601,—
3) Pont sur l'« Ahlbach » à Mondorf.	„ 1948: 1.500.000,—	
	„ 1949: 1.226.584,—	
	„ 1951: 654.185,—	3.380.769,—
4) Pont à Beringen.	„ 1948: 1.310.000,—	
	„ 1950: 65.000,—	1.375.000,—
5) Pont à Steinsel	„ 1949: 1.599.738,—	
	„ 1952: 303.059,—	1.902.797,—
6) Pont à Dommeldange	„ 1950: 4.380.938,—	
	„ 1952: 176.649,—	4.557.587,—
7) Pont à Colmar-Berg.	„ 1950: 1.900.000,—	
	„ 1952: 297.754,—	2.197.754,—
8) Pont à Walferdange.	„ 1951: 2.560.604,—	
	„ 1952: 3.799.910,—	6.360.514,—
9) Pont à Mœsdorf	„ 1952: 4.750.601,—	
	„ 1953: 2.427.451,—	7.178.052,—



Pont sur l'Alzette et sur le chemin de fer à Mersch.



Pont sur l'Alzette à Ettelbruck



Pont sur la Moselle à Grevenmacher.

Construction de Ponts

	1950	
Pont à Heiderscheidergrund.	4.745.775,—	
Pont à Weidingen	1.181.420,—	
Pont à Esch-sur-Sûre	3.876.100,—	
Pont à Clervaux	941.475,—	
Pont sur l'Ernz noire à Marscherwald	16.000,—	
Pont sur l'Attert à Reichlange	1.107.120,—	
	11.867.890,—	

	1951	
Pont sur la Colpach à Colpach-Bas	910.000,—	
Pont N° 164, chem. repr. N° 306 de Grevels à Bissen	90.000,—	
P. S. à Schieren	7.672.470,—	
Pont sur la Clerve à Kautenbach	2.408.360,—	
P. S. et pont à Ettelbruck	7.504.635,—	
P. S. à Michelau	1.097.315,—	
Pont à Esch-sur-Sûre	1.050.000,—	
Ponceau Kapellenbach à Echternach	102.055,—	
Pont à Heiderscheidergrund.	1.400.000,—	
	22.234.835,—	

	1952	
Aqueduc sur le Christnacherbach à Christnach	821.900,—	
Pont sur la Blees à Bastendorf	750.000,—	
Pont sur la Wark à Welscheid	461.300,—	
Pont sur la Colpach à Colpach-Bas	256.450,—	
P. S. à Ettelbruck	9.357.845,—	
P. S. à Schieren	450.000,—	
Pont à Clervaux	499.328,—	
Pont sur la Wiltz à Kautenbach.	717.824,—	
Pont sur l'Our entre Bettel et Vianden	2.429.590,—	
Pont sur la Wiltz auprès du C. M. de Mercors	275.140,—	
Pont à Bleesbruck	2.126.425,—	
P. S. à Gœbelsmuhle.	3.927.700,—	
Pont à Dillingen	2.093.250,—	
Pont à Ingeldorf	2.422.630,—	
Pont à Gilsdorf	6.008.015,—	
	32.597.397,—	

	1953	
Pont sur la Pall, chem. repr. N° 304, p. k. 1,890, Beckerich-Redange	300.000,—	
Pont sur la Colpach à Colpach-Haut	268.700,—	
Pont sur la Schwebach à Useldange	554.040,—	
Pont sur la Blees à Seltz	412.600,—	
P. S. à Ettelbruck	200.000,—	
P. S. à Gœbelsmuhle.	9.745.950,—	
Pont sur le Trottenerbach à Troine.	214.240,—	
Pont sur la Woltz à Troisvierges	1.390.500,—	
Pont sur la Clerve à Drauffelt	1.860.000,—	
Pont sur la Clerve à Mecher	2.725.050,—	
Pont sur la Sûre à Bigonville	2.025.705,—	
	19.696.785,—	

1954

Pont sur l'Ernz noire, Breitweiler-Mullertal p. k. 0,5	1.500.000,—
Pont sur la Sûre à Bettendorf	5.000.000,—
Pont sur la Sûre à Mœstroff	5.000.000,—
Pont sur la Sûre à Rosport	1.500.000,—
Pont sur la Troine à Emeschbach	1.750.000,—
P. S. sur la Clerve, Clervaux-Heinerscheid.	1.000.000,—
Pont sur le Wemperbach, Rossmuhle-Heinerscheid	500.000,—
Pont sur la Wark, Warken-Welscheid	700.000,—
Pont sur la Brees, Seltz-Weiler	600.000,—
Pont sur la Clerve, chem. repr. N° 325, Erpeldange-Clervaux à Wilwerwiltz	750.000,—
	18.300.000,—

Coût total de ponts
dont les frais de reconstruction furent répartis sur plusieurs exercices

1) Pont à Heiderscheidergrund.	Exercice 1950: 4.745.775,—	
	„ 1951: 1.400.000,—	6.145.775,—
2) Pont à Esch-sur-Sûre	„ 1950: 3.876.100,—	
	„ 1951: 1.050.000,—	4.926.100,—
3) P. S. à Schieren	„ 1951: 7.672.470,—	
	„ 1952: 450.000,—	8.122.470,—
4) P. S. et pont à Ettelbruck	„ 1951: 7.504.635,—	
	„ 1952: 9.357.845,—	
	„ 1953: 200.000,—	17.062.470,—
5) P. S. à Gœbelsmuhle.	„ 1952: 3.927.700,—	
	„ 1953: 9.745.950,—	13.673.650,—

Dépenses effectuées depuis 1951
dans l'intérêt de l'entretien et du redressement de la voirie de l'Etat

Année	Entretien et revêtements superficiels		Redressements		Totaux
	Arrondissement de Luxembourg	Arrondissement de Luxembourg	Arrondissement de Diekirch	Arrondissement de Diekirch	
1951	15.800.000,—	17.000.000,—	13.000.000,—	4.500.000,—	50.300.000,—
1952	17.900.000,—	16.500.000,—	14.700.000,—	10.000.000,—	59.100.000,—
1953	19.700.000,—	17.500.000,—	37.000.000,—	20.000.000,—	94.200.000,—
1954	20.000.000,—	19.200.000,—	31.000.000,—	25.500.000,—	95.700.000,—
	73.400.000,—	70.200.000,—	95.700.000,— (environ 44 km)	60.000.000,— (environ 34 km)	299.300.000,—

Programme de modernisation

N°	Route ou chemin repris	P. K.	Longueur en m	Coût	Journées d'ouvriers	Observations
1955						
1	Route N° 7	30,8—33,8	3.000	10.000.000,—	4.500	Élargissement et tapis
2	Route N° 11	22,0—25,0	3.000	9.000.000,—	3.500	Élargissement et redressement
3	Route N° 15	11,0—16,0	5.000	10.000.000,—	10.000	Élargissement et redressement
4	Chemin repris N° 320 (barrage de la Haute-Sûre)	4,0—10,0	6.000	12.000.000,—	12.000	Ouverture à neuf et redress.
5	Chemin repris N° 325.	11,5—12,0	500	1.500.000,—	1.500	Ouverture à neuf
6	Pont sur la « Sûre » à Mœstroff	—	100	4.000.000,—	6.000	Reconstruction
7	Pont sur la « Clerve » à Wilwerwiltz	—	20	1.000.000,—	1.500	Reconstruction
8	Pont sur la « Clerve » à Enscherange	—	20	1.000.000,—	1.500	Reconstruction
9	Pont sur la « Clerve » à Enscherange	—	25	2.000.000,—	3.500	Reconstruction
			17.665	50.500.000,—	44.000	
1956						
1	Route N° 11	25,0—29,0	4.000	8.000.000,—	3.000	Élargissement et redressement
2	Route N° 15	5,0—11,0	6.000	12.000.000,—	12.000	Élargissement
3	Route N° 17	3,0—6,0	3.000	5.000.000,—	5.000	Élargissement
4	Chemin repris N° 309 (Sonlez)	31,5—32,0	500	1.500.000,—	1.500	Redressement
5	Pont sur la « Wiltz à Schleif, chem. rep. N° 309	—	15	1.000.000,—	1.500	Reconstruction
6	Voirie d'accès du barr. de la Haute-Sûre (1 ^{er} lot)	—	5.000	10.000.000,—	15.000	Ouverture à neuf
7	Pont à Lultzhausen (barrage de la Haute-Sûre).	—	120	12.000.000,—	20.000	Construction nouvelle
			18.635	49.500.000,—	56.500	
1957						
1	Route N° 7	26,0—28,0	2.000	4.000.000,—	3.000	Élargissement et redressement
2	Route N° 11	32,5—34,5	2.000	6.000.000,—	3.000	Élargissement et redressement
3	Route N° 12	52,0—57,0	5.000	6.000.000,—	9.000	Élargissement et redressement
4	Route N° 15	17,0—20,0	3.000	10.000.000,—	9.000	Élargissement et redressement
5	Route N° 16	4,0—8,0	4.000	8.000.000,—	8.000	Élargissement et redressement
6	Voirie d'accès au barr. de la Haute-Sûre (2 ^e lot)	—	5.000	10.000.000,—	15.000	Ouverture à neuf
7	P. S. à Ingeldorf, Route N° 7	—	600	6.000.000,—	10.000	Construction nouvelle
			21.600	50.000.000,—	57.000	

N°	Route ou chemin repris	P. K.	Longueur en m	Coût	Journées d'ouvriers	Observations
1958						
1	Route N° 16	8,0—15,0	7.000	12.000.000,—	12.000	Elargissement et redressement
2	Route N° 17	7,0—11,0	4.000	8.000.000,—	8.000	Elargissement et redressement
3	Route N° 27	1,5—5,5	4.000	6.000.000,—	9.000	Elargissement
4	Voirie d'accès au barr. de la Haute-Sûre (3 ^e lot)	—	8.000	10.000.000,—	15.000	Elargissement et redressement
5	Route de l'Our de Wallendorf à Hoesdorf	—	2.000	3.000.000,—	3.000	Ouverture à neuf
6	P. S. à Clervaux	—	100	7.000.000,—	10.500	Construction nouvelle
7	Pont sur la « Sûre » à Wallendorf	—	120	5.000.000,—	8.000	Construction nouvelle
			25.220	51.000.000,—	65.500	
1959						
1	Route N° 12	52,0—57,0	5.000	6.000.000,—	9.000	Elargissement et redressement
2	Route N° 16	15,0—21,0	6.000	12.000.000,—	9.000	Elargissement et redressement
3	Chemin repris N° 343 (barrage de l'Our)	1,0—3,0	2.000	8.000.000,—	6.000	Ouverture à neuf
4	Voirie d'accès au barrage de la Haute-Sûre	—	8.000	10.000.000,—	15.000	Elargissement et redressement
5	Rocade d'Echternach	—	2.000	8.000.000,—	5.000	Construction nouvelle
6	Route de l'Our de Bettel à Hoesdorf	—	5.000	6.000.000,—	6.000	Elargissement
			28.000	50.000.000,—	50.000	
RÉCAPITULATION						
	1955		17.665	50.500.000,—	44.000	
	1956		18.635	49.500.000,—	56.500	
	1957		21.600	50.000.000,—	57.000	
	1958		25.220	51.000.000,—	65.500	
	1959		28.000	50.000.000,—	50.000	
	Total général		111.120	251.000.000,—	273.000	

Mémorial (mois d'août, de septembre et d'octobre)

Ministère des Finances.

Le relevé semestriel au 30 juin 1954 des valeurs luxembourgeoises frappées d'opposition est complété par un premier supplément du relevé des titres annulés en vertu de l'arrêté grand-ducal du 1^{er} août 1952. Ce supplément est publié au « Mémorial » du 13 septembre 1954.

*

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 30 juillet 1954 détermine les pouvoirs du Commissaire général aux Affaires Economiques.

*

Ministère de la Force Armée.

Un premier arrêté grand-ducal du 26 août 1954 a pour objet la réglementation de l'Etat et des conditions de recrutement, d'instruction et d'avancement des officiers de carrière et com-

missionnés de la Force Armée. Un second arrêté du même jour réglemente l'état et les conditions de recrutement, d'instruction et d'avancement des sous-officiers de carrière de l'Armée.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté grand-ducal de 7 septembre 1954 désigne les agents et experts chargés de l'exécution des dispositions de la loi du 25 septembre 1953, ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels.

Le « Mémorial » du 7 octobre 1954 publie la liste générale des personnes autorisées à exercer dans le Grand-Duché une branche de l'art de guérir ou une profession qui s'y rattache.

L'arrêté grand-ducal du 26 octobre 1954 a pour objet la présentation de candidats pour le Collège Médical en novembre 1954.

Le Dixième Anniversaire de la Libération de Luxembourg

A l'occasion du dixième anniversaire de la Libération de Luxembourg, des manifestations patriotiques eurent lieu dans tout le pays. Chaque année, en cette journée anniversaire du 10 septembre 1944, de nombreuses festivités rappellent la joie éprouvée par la population entière, quand sa liberté fut reconquise après quatre années d'occupation ennemie. Ses pensées et sa reconnaissance vont aux puissances alliées qui, grâce à leur victoire, ont rendu l'indépendance à notre pays et nous ont libérés des longues souffrances.

A cette occasion, les Luxembourgeois se souviennent également des nombreux mouvements de résistance qui, par l'acceptation des dangers et des sacrifices, ont courageusement lutté contre l'envahisseur pour notre liberté.

C'est ainsi que le 31 août, dans la cité martyre de Wiltz, les cloches de l'église paroissiale sonnaient à toute volée pour commémorer le douzième anniversaire de la grève de 1942. Une foule compacte assistait à la messe solennelle célébrée en souvenir des héros morts pour la cause de la liberté.

A 11 heures, les sirènes et les cloches des églises annoncèrent la fin du travail et un cortège se forma devant les usines de la tannerie où la grève de 1942 fut déclenchée. Des fleurs furent déposées devant la plaquette commémorative de la grève.

Une foule nombreuse s'était ensuite réunie devant le Monument de l'Indépendance où se déroula la cérémonie de commémoration. Tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts », M. Kreins, Bourgmestre de la Ville, y déposa une gerbe qui portait l'inscription: « La Ville de Wiltz à ses fils martyrs ». Des fleurs furent encore déposées par M. Auguste Ludig, Président de la section wiltzoise de la L. P. P. D. et par un représentant des ouvriers. L'hymne national clôtura cette cérémonie.

Les usines de l'ARBED à Esch et de Hadir à Differdange ont également commémoré le souvenir des victimes de la grève de 1942.

Le 1^{er} septembre, en présence de la direction et de tous les chefs de service, des délégués des trois syndicats d'ouvriers, du comité d'ouvriers et d'une délégation des employés, des gerbes de fleurs furent déposées devant la plaque commémorative apposée à côté du levier de la sirène qui donna le signal de la grève à Esch-sur-Alzette. A cette occasion, la sirène hurlait pendant cinq minutes, tandis que les machines étaient arrêtées.

Une cérémonie eut lieu, le 3 septembre, devant le Monument aux Morts construit près des bâtiments administratifs de la Société Hadir à Differdange, à la mémoire des ouvriers victimes de l'envahisseur. En présence de la direction

de la Société Hadir, d'une délégation de la L. P. P. I., Section de Differdange, et d'une délégation du personnel de l'usine, des fleurs furent déposées au pied du monument.

*

La veille du dixième anniversaire de la Libération de Luxembourg, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, prononça un discours radiodiffusé dont voici les termes:

« Le f Letzeburger!

Den 10. September 1944 stét an der Geschicht vum Letzeburger Vollek als é vu senge sche'nsten Dég. De Muergen vun dem Däg ass iwer dem Letzeburger Land d'Freihétssonn nés opgàng, de' et während ve'er lánge Joren net gesin hát. D'amerikanesch Tanken an Jeepen woren kaum zu Esch, zu Pe'teng an ánerwärts iwer d'Grenz virgesto'ß, du wo'ßt d'ganzt Land, datt de' schrecklech Zeit vum frieme Joch a Léd eriwer war.

We' eng bleie Láscht ass et vun de Schöllere gefall an helle Jubel a Begéschterong huet dénen entge'ntgeschlon, de' ons ons Hémecht erömgeschenkt hun, d'Hémecht mat allem, wát se ons bedeit, an d'Freihét vun der Furcht virum Prísong, der Omsiddlong, der Folter an dem Kazett.

Zéng Jor sin zónterhier vergángen. Op dem 10. Joresdág vun der Liberatio'n wölle mer op e neits onse gro'ßen Allie'erten den Dank vum Letzeburger Vollek aussprieche. Jidfer Gráf um Kierfecht zu Hamm ass en Erónnerungsstén un de' Zeit, wo' ons Frónn an der ganzer Welt mam Asátz vun hirem Liewen fir hirt Land an och fir ons Hémecht agestán sin.

Vill Letzeburger woren un dem Kampf bedélegt, sief et an den allie'erten Arme'en oder an der Resistenz, am Land selwer oder an der Friemd, am Exil, do wo 'hirt Gewóssen an hire Patriotissem si higestallt hun. Hinnen all, un der Spótz der Grande-Duchesse an onse Prónzen, danken mer haut. All dénen, de' d'Liewen an d'Freihét fir d'Hémecht geloßt hun, gedenke mer a besonnesch de'wer Dankbarkét. Hire Sacrifice ass en onvergángleche Beweis vun dem Freihétswóllen vun dem Letzeburger Vollek.

Ganz Familgen, dausendé vu jonge Leit hu schwe'er ónnert dem grausame Graff vun der friemer Tyranei gelidden. Dát Léd, wát onst Vollek an déne Joren erdrón huet, bleibt dát sécherst Fundament fir d'Zukunft vu Letzeburg, e Fundament, opgebaut op der Solidarite't vun alle Letzeburger an der Trei zur Hémecht.

De' méschte Wonnen, de' de Krich dem Land geschlon hát, sin haut, no zéng Jor, gehélt. Et ass vleicht kén ánert Land, dát durch de Krich gelidden hát, dát eso' huerteg an eso' vollständig seng Ruinen verschwánnen gedun huet.

Et ass dé Solidarite'tsgéscht, déni an der Zeit vun onsem gre'ßte Léd entstánen ass an den den 10. September 1944 an der Fréd vun der Libe-

ratio'n sei begéscherten Ausdrock fond huet; et ass dé Géscht, dé nach haut nowierkt an den dem Land de Wóllen an d'Kráft gin huet, dát méscht opzebauen, wát zerste'ert wor.

Am Land herrscht haut nés Wuelstand. Mir verdanken dát der Arbecht, der Zesummenarbecht vun alle Letzeburger. Op desem Däg könne mer stolz sin ze soen, datt d'Letzeburger Vollek sech senger Hémecht wert erwiesen huet an dérer, de' fir sie gelidden hun.

Mir sin e ganz klengt Land a mir wóssen, datt mer op d'Geschécker vun der Welt keng Influenz hun. Má et ass kaum en ánert Vollek, dát eso' op de Fridden ónnert den Natio'nen ugewisen ass ewe' mir.

Zéng Jor no dem leschte Weltkrich herrscht nach ké richtige Fridden an der Welt an d'Mónschhét ziddert virun enger neier Katastroph. Ech hun et oft gesot an ech betónen et op desen Däg nach eng Ke'er, datt ons ganz Außenpolitik am Déngscht vun der Oprechterhálong vun Fridden ónner de Natio'ne stét. Duerfir arbechten mir zesummen mat onse Nopeschlänner; duerfir si mer berét, alle Völker, de' guddes Wóllens sin, d'Hand ze réchen op dem Wé nom Fridden. An ech mengen, ech könnt des kurz Uspróch net besser beschle'ßen, we' datt ech am Numm vum Letzeburger Land op den 10. Joresdág vun der Liberatio'n de ferventen Wonsch ausdrécken, datt all Völker, a besonnesch de' gro'ß a mächtig Natio'nen, zu enger Verständnegong kommen an d'Mónschhét virun engem neie Krich mat all senge Gréuel bewahren. Ons Pflicht ass et, mat all onser Kráft, eso' kleng we' se och ass, duerzo' beizedron.»

*

Le dixième anniversaire de la Libération a été fêté dans maints villes et villages du pays et tous ont commémoré les heures joyeuses du 10 septembre 1944.

A 11 heures, toutes les cloches de la Ville de Luxembourg sonnèrent pendant cinq minutes, tandis qu'à la même heure le bourgmestre, accompagné des échevins, déposa au nom des habitants de la ville, une couronne de fleurs, au cimetière américain de Hamm, sur la tombe du Général G. S. Patton.

Tous les bâtiments publics ainsi que les artères principales de la capitale étaient pavoisés aux couleurs nationales.

Le 12 septembre eut lieu à Rumelange la journée commémorative « Ons Jongen », où les groupes de résistance s'étaient donné rendez-vous pour commémorer le souvenir des membres disparus pendant la guerre. Cette journée a été placée sous le Haut Patronage de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et sous les auspices de la Ville de Rumelange.

Dans la matinée, un cortège se dirigea vers l'église, où une grand-messe solennelle a été célébrée par M. le Curé Th. Ley, assisté du représentant de l'Evêché, l'abbé Jules Jost.

Au début de l'après-midi, un cortège parcourut les rues pavées de la ville pour se rendre devant le Monument aux Morts érigé à l'entrée du parc municipal. Parmi les nombreuses autorités on remarquait sur la tribune d'honneur M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Romain Fandel, Vice-Président de la Chambre des Députés, Membre du Comité national de la Ligue « Ons Jongen », M. Jean Gremling, Député, M. Antoine Krier, Député-Maire d'Esch-sur-Alzette, M. Jean Fohrmann, Député-Maire de Dudelange, M. Henri Luck, Bourgmestre de Rumelange, ainsi que de nombreuses délégations des comités national et local de la Ligue « Ons Jongen » et des mouvements patriotiques.

Pris successivement la parole durant cette manifestation commémorative, au cours de laquelle des fleurs furent déposées devant le monument par la Municipalité et la Ligue « Ons Jongen », M. Paul Bastian, M. Jean Gremling, Président de la Ligue, et M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

L'hymne national clôtura cette cérémonie émouvante qui fut suivie d'une réception officielle offerte par l'Administration municipale et d'une grande soirée théâtrale de « Ons Jongen ».

A Pétange eut lieu également une fête à l'occasion du dixième anniversaire de la Libération, organisée par le Syndicat d'Initiative de Pétange en collaboration avec l'« American-Luxembourg Society » et placée sous les auspices de la Municipalité de Pétange.

Le 12 septembre, au début de l'après-midi, un cortège se dirigea de l'Hôtel de Ville vers la

Place du 9 Septembre, où les festivités eurent lieu devant le monument érigé à la mémoire du premier soldat américain tombé sur territoire luxembourgeois.

Une foule compacte assistait à cette cérémonie. Parmi les personnalités présentes on remarquait M. Wiley Buchanan, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, ainsi que les représentants des diverses sociétés et des mouvements de résistance.

Des discours furent prononcés par M. J.-B. Gillardin, au nom de la L.P.P.D., M. Georges Reuter, représentant de M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. André Wolff, Président de l'« American-Luxembourg Society », M. Wiley Buchanan, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, et par M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée.

Tandis que la « Sonnerie aux Morts » fut exécutée, des gerbes de fleurs et des couronnes furent déposées au pied du monument. Le cortège et les personnalités se rendirent ensuite au Monument aux Morts de la Ville de Pétange qui fut abondamment fleuri.

Pour clôturer cette manifestation commémorative, l'Administration communale offrit une réception à l'Hôtel de Ville en l'honneur de toutes les personnalités.

Vers la fin de l'après-midi, la 118^e American Band, stationnée à la base de Verdun, donna un concert au kiosque du parc municipal. Rappelons que, le même jour, les « Amitiés Françaises », Section de Pétange, avaient également déposé une belle gerbe de fleurs au monument du Spahi Chauvin, tombé sur notre territoire.

La Journée Commémorative Nationale 1954

Le 10 octobre 1954, Luxembourg a célébré la Journée de Commémoration Nationale. Dans une proclamation publiée la veille, le Gouvernement rappela la signification de cette journée :

PROCLAMATION.

Le 10 octobre de chaque année, le peuple luxembourgeois se recueille pour commémorer la journée historique du 10 octobre 1941 où d'un superbe élan de foi patriotique et de révolte morale il s'est dressé, unanime, contre l'envahisseur pour proclamer sa fidélité à sa Souveraine et à ses institutions démocratiques, sa confiance dans les armées alliées et sa volonté de reconquérir sa liberté et son indépendance.

Le souvenir de cette grande journée, suivie de tant d'autres plus tragiques et plus héroïques encore, comme celle de la grève de 1942, nous

remplit de sentiments de fierté et de reconnaissance pour le courage, l'esprit de sacrifice et d'héroïsme — mais aussi de deuil pour tant de souffrances et de sacrifices que la Résistance a coûtés au peuple luxembourgeois.

Mais le dur calvaire de ces années terribles a pris fin et a conduit à la victoire.

Il y a dix ans, le 9 septembre 1944, nous avons acclamé les troupes alliées qui nous ont ramenés, avec nos Princes, la liberté et la joie de vivre.

Nous songeons en ces heures avec un sentiment d'infinie gratitude aux peuples alliés, à nos soldats luxembourgeois et tout particulièrement aux vaillants soldats américains, à leurs chefs, au général Patton, qui reposent en cette terre luxembourgeoise qu'ils ont libérée et défendue au prix de leur sang.

Le 10 octobre 1954 doit être pour notre peuple une journée de grande reconnaissance envers ceux qui, dans les rangs de la Résistance et dans les rangs des armées alliées, ont bataillé et souffert pour la liberté et l'indépendance.

Les membres du Gouvernement:

Joseph Bech,
Pierre Frieden,
Victor Bodson,
Michel Rasquin,
Nicolas Biever,
Pierre Werner,
Emile Colling,
Paul Wilwertz.

La journée débuta par une Messe pontificale célébrée à la Cathédrale, en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, par Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du Diocèse de Luxembourg, représentant Mgr. l'Evêque.

Parmi les très nombreuses personnalités présentes on remarquait les Membres du Corps Diplomatique ainsi que M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, MM. Nicolas Rollinger, Lucien Kœnig, Camille Kasel et Georges Reuter, Echevins de la Ville de Luxembourg, les Chefs des Administrations Publiques, les Représentants de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, le Conseil de l'Ordre de la Résistance, les Comités des Mouvements de Résistance et les Mouvements d'Anciens Combattants.

A l'issue du service religieux, la population massée devant la Cathédrale acclama avec enthousiasme leur Souveraine et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Ensuite, une cérémonie se déroula devant le Monument du Souvenir. Tandis que les honneurs étaient rendus par un détachement de la Garde grand-ducale et que la musique militaire exécutait la « Sonnerie aux Morts », des couronnes de fleurs furent déposées au nom du Gouvernement par M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et au nom de l'Administration communale

par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Un long cortège se forma alors et se rendit au cimetière de Notre-Dame. Il était précédé de la Musique du Corps de la Garde grand-ducale et des drapeaux des Mouvements de Résistance et des Groupements d'Anciens Combattants.

Après le dépôt de fleurs par le Gouvernement et l'Administration communale au Mausolée du Soldat Inconnu tombé sur le sol luxembourgeois pendant la première guerre, une autre cérémonie eut lieu devant la Croix de Hinzerf où des fleurs furent déposées au nom du Gouvernement, de l'Administration communale, de la L.P.P.D., de l'Union des Mouvements de Résistance ainsi qu'au nom de la Fédération des Anciens Combattants alliés des deux guerres.

Cette cérémonie fut clôturée par la bénédiction de la Tombe par Mgr. Léon Lommel et l'exécution de l'hymne national.

Au cours de l'après-midi, une cérémonie se déroula au cimetière israélite « Belle-Vue » où, en présence de nombreuses personnalités civiles, militaires et ecclésiastiques ainsi que de délégations d'anciens combattants, eut lieu l'inauguration d'un monument érigé à la mémoire des martyrs et déportés israélites du Grand-Duché.

A la tribune officielle on remarquait M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, MM. Nicolas Rollinger et Lucien Kœnig, Echevins de la Ville de Luxembourg, le Lieutenant-Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, Mgr. Mathias Erasmus, Curé-Doyen du doyenné de Luxembourg, M. l'Abbé Jules Jost, Aumônier militaire, les présidents et délégués des anciens combattants français, des anciens combattants 1939-1945 et des Nations Unies, de l'American Veterans League et des Mouvements de Résistance, les membres du Consistoire israélite de Luxembourg ainsi que les délégués des Consistoires israélites d'Esch-sur-Alzette et d'Ettelbruck.

Après le discours prononcé par M. Edmond Marx, Président du Consistoire israélite, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, dévoila la stèle, tandis que retentissait la « Sonnerie aux Morts ». M. Pierre Frieden rendit ensuite au nom du Gouvernement un hommage à tous les martyrs de la Communauté israélite morts pendant l'occupation.

Cette émouvante cérémonie fut clôturée par un discours prononcé par M. Charles Lehrmann, Grand Rabbin, qui invita l'assistance à prier avec lui pour tous les martyrs du pays.

La Journée des Nations Unies 1954

Le 24 octobre 1954, à l'occasion du neuvième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, de nombreuses cérémonies commémoratives eurent lieu tant au siège de l'Organisation internationale que dans les soixante pays qui ont adhéré à la Charte de San Francisco.

Des cérémonies eurent également lieu à Luxembourg. Des messes solennelles furent dites dans les garnisons de Luxembourg, Walferdange et Bitbourg à l'intention des combattants luxembourgeois morts sur les champs de bataille de Corée. Dans la matinée du 24 octobre, une cérémonie se déroula dans la cour de la Caserne du Saint-Esprit en présence de l'Etat-Major de la Force Armée. Après la levée du drapeau, la Musique militaire joua la « Sonnerie aux Morts », tandis que le Lt.-Colonel Guillaume Albrecht déposa une gerbe de fleurs devant le monument des soldats luxembourgeois tombés en Corée.

De son côté, du 24 au 29 octobre, Radio-Luxembourg, au cours de ses émissions en langue luxembourgeoise, diffusa une série d'allocutions. Ces causeries débutèrent par une allocution du Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, sur l'œuvre des Nations Unies. Les causeries suivantes étaient: « Quelques réflexions sur les Nations Unies » par M. Joseph Kasel, Sous-chef de Bureau au Ministère des Affaires Etrangères; « L'Organisation Internationale du Travail » par M^e André Robert, Secrétaire général de la Commission de l'Information de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies; « Les Nations Unies au service de l'Humanité » par M. Pierre Camy, Secré-

taire général de l'A. G. F.; « La Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies » par M. Marc Weydert, Membre de la Commission de l'Information de l'U. N. A., et finalement « Le Fonds International de Secours à l'Enfance » par M. Léon Hengen, Administrateur aux Etablissements pénitentiaires.

Cette Semaine des Nations Unies fut clôturée par un concert symphonique donné par l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction du Maître Henri Pensis et avec le concours de la cantatrice Rhea Jackson, au grand studio de la Villa Louvigny.

M. Alphonse Huss, Président de la Commission de l'Information de l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies et Conseiller à la Cour Supérieure de Justice, prononça une courte allocution en retraçant le travail déjà effectué par l'Organisation des Nations Unies.

LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde avaient daigné honorer de Leur présence ce concert symphonique dont le programme comprenait l'ouverture de « Don Juan » de Mozart, « Batti, batti ... » et « Vedrai carino ... », airs extraits de « Don Juan » de Mozart, des extraits de « L'Arlésienne » de Bizet, « Me voilà seule ... », air extrait des « Pêcheurs de Perles » de Bizet, « Depuis le jour ... », air extrait de « Louise » de Charpentier, l'ouverture « Le Secret de Suzanne » de Wolf-Ferrari, « La morte di Liu », extrait de « Turandot » de Puccini, « The White Peacock » de Griffes, « Summertime ... », extrait de « Porgy and Bess » de Gershwin et « Do not go my love ... » de Hageman.

De la C. E. D. à l'Union de l'Europe Occidentale

La Conférence de Bruxelles.

Avant que le Traité instituant la Communauté Européenne de Défense (Traité de Paris) ne fut soumis à l'Assemblée Nationale française en vue de sa ratification, les Ministres des Affaires Etrangères des six pays signataires de ce Traité s'étaient réunis à Bruxelles les 19, 20, 21 et 22 août 1954 pour discuter les modifications qui, d'après le Gouvernement français, devaient être apportées au Traité de Paris.

A l'issue de cette conférence, un communiqué annonça que les signataires du Traité n'avaient pu se mettre d'accord sur le protocole français d'application. A cette même occasion, les Ministres constatèrent que les buts principaux de

leur politique européenne restaient inchangés, à savoir: resserrer la coopération européenne pour protéger l'Europe occidentale contre les forces qui la menacent, éviter toute neutralisation de l'Allemagne, contribuer à l'unification de l'Allemagne et à sa participation à la défense commune, préfigurer une formule politique et économique de l'intégration occidentale.

En outre, les Ministres, manifestant certaines hésitations vis-à-vis des propositions françaises, publièrent conjointement le projet de protocole d'application du Traité instituant la Communauté Européenne de Défense présenté par le Gouvernement français ainsi que le projet de déclaration pour l'interprétation et l'application du Traité de Paris instituant la Communauté

Européenne de Défense, proposé par les Ministres des Affaires Etrangères de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume de Belgique, de la République italienne, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas, en réponse aux propositions françaises.

C'était le 28 août que le Traité instituant la C. E. D. fut soumis à la ratification de l'Assemblée Nationale française. Le 30 août cependant, au cours de la troisième journée du débat, l'Assemblée Nationale rejeta le projet tendant à la ratification de la C. E. D., par 319 voix contre 264.

Ce rejet qui marque un arrêt de l'idée d'intégration, représente une date historique dans l'évolution de la politique européenne d'après-guerre. Il suscita de nombreuses réactions dans la presse internationale. Toutefois, après cet échec de l'idée d'intégration européenne, la Grande-Bretagne reprit l'initiative d'assurer l'association de l'Allemagne à l'Occident en proposant la réunion d'une conférence à neuf pour le 14 septembre à Londres, réunissant l'Allemagne, les pays du Benelux, le Canada, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, afin d'étudier la contribution allemande à la défense européenne. Cette conférence fut pourtant ajournée, les consultations britanniques auprès des Neuf ayant rencontré des objections soulevées par plusieurs pays sur la date proposée.

Le 9 septembre, un communiqué du Foreign Office annonça que M. Anthony Eden partait le lendemain pour un voyage-éclair sur le continent, afin de s'entretenir à Bruxelles, à Bonn, à Rome et enfin à Paris du problème du réarmement allemand. Ce communiqué précisait que le voyage de M. Eden ne remplaçait en aucune façon la conférence des Neuf que le Gouvernement britannique avait proposée et qu'on espérait pouvoir tenir à Londres vers la fin du mois de septembre.

Les entretiens que M. Eden eut dans les quatre capitales avaient pour but de préparer le terrain pour la conférence à Neuf ainsi que pour la session du Conseil de l'OTAN qui devait avoir lieu à Paris.

Le samedi, 11 septembre, à l'issue des conversations qui se déroulèrent à Bruxelles entre M. Eden et les Ministres des Affaires Etrangères de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, le communiqué suivant fut publié :

« Les Ministres des Affaires Etrangères de Grande-Bretagne, de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas se sont réunis, cet après-midi, à Bruxelles.

Ils ont examiné la situation créée par le rejet de la C. E. D. en France.

Ils ont discuté des propositions qui pourraient être faites afin d'assurer l'association de l'Allemagne à l'Occident et sa participation à la défense occidentale.

Différentes idées ont été énoncées et reconnues valables. Leur étude sera poursuivie dans les jours qui viennent, par la voie diplomatique.

Un accord complet sur les buts à atteindre et les méthodes à employer a été constaté.

Il est probable qu'après le retour de M. Eden à Londres, une conférence sera convoquée, les décisions définitives sur les questions en discussion devant être prises au sein de l'O. T. A. N. »

La Conférence de Londres.

Le 28 septembre enfin, la « Conférence des Neuf » s'ouvrit à Lancaster House à Londres sous la présidence de M. Anthony Eden, afin de traiter le problème de l'organisation de la défense européenne tel qu'il se posait au lendemain du rejet de la C. E. D. par la France.

Rappelons qu'en prévision de cette conférence la Commission permanente de l'Organisation du Traité de Bruxelles s'était réunie les 21 et 24 septembre à Londres pour examiner les questions techniques soulevées par l'admission éventuelle de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie parmi les membres de cette organisation.

La conférence s'occupa des problèmes les plus importants qui se posent au monde occidental : la sécurité et l'intégration européenne dans le cadre d'une Communauté Atlantique en constant développement et au service de la paix et de la liberté. A cet égard, la conférence étudia les moyens propres à assurer la pleine association de la République fédérale d'Allemagne avec les pays occidentaux et la contribution allemande à la défense commune.

Le 3 octobre, à l'issue de la conférence, fut publié l'Acte final de la Conférence des Neuf Puissances ainsi que les annexes à cet acte, comprenant la déclaration invitant l'Italie et la République fédérale d'Allemagne à adhérer au Pacte de Bruxelles, la déclaration faite par M. Foster Dulles, le 29 septembre 1954, la déclaration faite par M. Anthony Eden, le même jour, la déclaration faite par M. Lester Pearson, également le même jour, ainsi que la contribution allemande à la défense et les mesures à appliquer aux forces de S. A. C. E. U. R. sur le continent.

La Conférence de Paris.

Afin de compléter les discussions commencées lors de la Conférence de Londres au sujet de la sécurité et de l'intégration européenne, les Ministres des Affaires Etrangères de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni se réunirent à Paris, le 21 octobre 1954.

Les Ministres furent informés de l'accord réalisé entre les Ministres des Affaires Etrangères des Etats-Unis, de la France, de la République

fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni concernant la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale.

Les neuf Ministres examinèrent ensuite les rapports établis par les groupes de travail de Paris et de Londres à l'effet de mettre en application les principes sur lesquels un accord était intervenu à la Conférence de Londres.

Ils se mirent d'accord sur le texte de quatre protocoles renforçant et étendant l'Organisation du Traité de Bruxelles élargie de manière à assurer la participation de l'Italie et de la République fédérale d'Allemagne, ainsi que sur le texte des documents annexes.

Au cours de cette conférence qui eut lieu au Palais de Chaillot, le 21 octobre, il fut décidé en outre que le nouvel organisme s'appellerait Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.), que son siège serait à Londres, tandis que le siège de l'Agence de contrôle des armements serait à Paris.

Le 22 octobre se réunit à Paris le Conseil de l'Atlantique Nord, sous la présidence de M. Stephanopoulos, Ministre des Affaires Etrangères de Grèce. Le Chancelier Adenauer fut invité à assister à la séance à titre d'observateur.

A l'issue de la réunion, un communiqué fut publié déclarant notamment que le Conseil avait « noté que toutes les décisions de la Conférence de Londres et des réunions subséquentes des Quatre et des Neuf Puissances font partie d'un seul règlement général qui intéresse directement ou indirectement toutes les puissances membres de l'OTAN et qui en conséquence a été soumis au Conseil. Le Conseil a accueilli avec satisfaction ce règlement... Le Conseil a approuvé un protocole au Traité de l'Atlantique Nord invitant la République fédérale d'Allemagne à se joindre à l'OTAN... »

Samedi, le 23 octobre 1954, les accords suivants furent signés à Paris:

1^o Accord franco-allemand sur le Statut futur de la Sarre, Accords économiques et culturels, signés par MM. Mendès-France et le Dr Konrad Adenauer, au nom de leurs Gouvernements respectifs.

2^o Accords des Quatre Ministres des Affaires Etrangères (Royaume-Uni, Etats-Unis, Répu-

blique fédérale d'Allemagne, France) sur le rétablissement de la souveraineté allemande, comprenant un protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale, ainsi que cinq annexes portant amendements aux accords de Bonn.

3^o Accords des Neuf Ministres des Affaires Etrangères qui ont pris part aux entretiens de Londres, comprenant:

— une déclaration invitant l'Italie et la République fédérale d'Allemagne à adhérer au Traité de Bruxelles;

— un protocole modifiant et complétant le Traité de Bruxelles;

— un protocole sur les forces de l'Union de l'Europe Occidentale;

— un protocole relatif au contrôle des armements suivi de quatre annexes;

— un protocole relatif à l'agence de l'Union pour le contrôle des armements;

— des lettres relatives à la juridiction de la Cour Internationale de Justice à adresser par la République fédérale d'Allemagne et l'Italie aux autres Gouvernements signataires du Traité de Bruxelles et réponses de ces Gouvernements;

— une résolution concernant l'étude des propositions sur la production et la standardisation des armements.

4^o Accords des Quatre Ministres des Affaires Etrangères, membres du Conseil de l'OTAN, prenant:

— une résolution pour la mise en application de la section IV de l'Acte final de la Conférence de Londres;

— une résolution d'association avec deux annexes comportant une déclaration du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et une déclaration commune des Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France;

— un projet de protocole d'accession de la République fédérale d'Allemagne au Traité de l'Atlantique Nord;

— une résolution sur les résultats des conférences des Quatre et des Neuf.

L'Exercice de campagne « Drapeau » 1954 de l'Armée Luxembourgeoise

On se souvient que, le 9 septembre 1953, les autorités militaires luxembourgeoises avaient procédé au rappel du 4^e Bataillon des réservistes qui, après une période d'entraînement au camp de Vogelsang, participa du 29 septembre au 2 octobre, dans la région de Bitbourg et de Prum, aux manœuvres appelées opération « Chardon » avec les autres unités de la Force armée luxembourgeoise, ainsi qu'une batterie antiaérienne française, un peloton de reconnaissance française, deux pelotons de chars français et des escadrilles de l'Aviation américaine.

Cette année, les manœuvres d'automne de notre armée eurent lieu du 27 août au 26 septembre et les exercices comprenaient trois parties, à savoir: la mobilisation, l'entraînement par petites unités, ensuite l'entraînement du G.T.R. et finalement les grandes manœuvres d'ensemble. Tandis que l'année passée 1200 réservistes seulement et un total de 2500 hommes participèrent à l'opération « Chardon », cette année, environ 2700 réservistes prirent part à l'exercice « Drapeau » et le total des participants était de 3400 hommes. En 1953, les différents exercices se déroulèrent en effet seulement sur le niveau d'un groupement tactique régimentaire réduit, alors qu'en 1954 toutes les unités furent rassemblées et le G.T.R. était au complet.

Le 26 août, les éléments furent rassemblés au camp de Capellen où on leur remit le matériel nécessaire. Le lendemain, les différentes unités se réunirent à Ettelbruck, Dudelange, Luxembourg, Walferdange et Echternach et, le 28 août, tout le matériel fut distribué dans ces centres de rassemblement. Le même jour, toutes les unités se rendirent au camp semi-permanent à Sefferweich près de Bitbourg où eurent lieu, pendant plusieurs semaines, des exercices d'entraînement. Du 10 au 18 septembre, les quatrième et sixième bataillons ainsi que plusieurs autres unités assistèrent au camp de Vogelsang à des exercices à tir réel.

Les manœuvres d'ensemble, appelées « Exercice Drapeau », se déroulèrent ensuite du 19 au 26 septembre. Elles eurent pour but d'apprendre au G.T.R. l'application de la doctrine tactique, de montrer aux cadres et aux troupes la puissance de feu du G.T.R. et d'étudier le fonctionnement et la coordination des différents services et des unités spécialisées.

Le déroulement de l'« Exercice Drapeau » a été surveillé de près par les autorités militaires luxembourgeoises ainsi que par le Major Fallardeau du SHAPE, Attaché auprès de l'Armée luxembourgeoise, le Colonel Hodges d'Angleterre terre et le Colonel Monroe des États-Unis.

La participation à l'« Exercice Drapeau » comprenait la direction assurée par l'Etat-Major renforcé, le G.T.R. englobant l'Etat-Major, le 4^e bataillon d'infanterie, le 6^e et le 8^e bataillon, le bataillon d'artillerie, la compagnie des mortiers lourds, la compagnie de reconnaissance, la compagnie du génie, la compagnie des transports, la compagnie des services, la compagnie médicale, la compagnie du quartier-maître, la compagnie des ordonnances, la compagnie des transmissions, deux pelotons de chars français, des chasseurs-bombardiers français et le « Technical Air Control Group » assurant la liaison entre l'infanterie et l'aviation.

Rappelons en outre que, dans le cadre des exercices de mobilisation et de campagne de l'Armée luxembourgeoise, il fut procédé à l'assemblage de sous-officiers et d'officiers de réserve au camp de Sefferweich en présence de M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, M. Emile Glauden, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Force Armée, le Lieutenant-Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, entouré de nombreux officiers et du Capitaine abbé Jules Jost, Aumônier de l'Armée.

Revue des troupes et défilé de clôture à Luxembourg.

Les cérémonies de clôture de l'exercice de campagne « Drapeau » eurent lieu à Luxembourg-Ville, le 26 septembre 1954.

Dans la matinée, il fut procédé à la remise des nouveaux drapeaux et fanions de l'Armée au Glacis du Limpertsberg. A la tribune d'honneur avaient pris place les Représentants du Corps Diplomatique, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, remplaçant M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, M. Emile Glauden, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Force Armée, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du diocèse de Luxembourg, les observateurs du SHAPE et du M. A. A. G., les Chefs des Administrations publiques, les représentants de la Ville de Luxembourg ainsi que de nombreux officiers. Une foule considérable s'était massée au Glacis pour assister à cette grande cérémonie.

Peu après 9 heures, le Lieutenant-Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, et M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, arrivèrent successivement au champ de la foire et passèrent en revue la troupe. LL. AA. RR. le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier et le Prince Charles furent salués à Leur

arrivée par l'hymne de la Maison grand-ducale. Après avoir passé en revue la troupe, Leurs Altesses Royales prirent place à la tribune d'honneur.

Après la bénédiction du drapeau et des fanions du G. T. R. et des unités de soutien par le Capitaine abbé Jules Jost, Aumônier général de la Force Armée, la troupe présenta les armes tandis que les chefs d'unité, le porte-drapeau et les porte-fanions avancèrent devant la tribune d'honneur.

Aux sons de la sonnerie « Letzeburg de Letzeburger », S. A. R. le Prince de Luxembourg remit le drapeau au Commandant du G. T. R., le Capitaine Schiltz. Ce dernier se tournait ensuite vers les troupes, souleva le drapeau et prononça la formule suivante: « Zaldoten, hei ass eise Fuendel, Symbol vun eiser Freihét, eiser E'er an eiser Trei. » En chœur, les troupes prononcèrent les paroles suivantes: « Mir stin trei zu eisem Fuendel. »

Tandis que la musique militaire exécutait un roulement de tambour, le Prince de Luxembourg procéda à la remise des fanions de bataillon, alors que le Chef d'Etat-Major de l'Armée remettait les fanions aux Chefs de Compagnie qui les fixèrent ensuite aux fusils des porte-fanions, l'arme présentée.

Après l'exécution de l'hymne national eut lieu le défilé des drapeaux, tandis que des salves d'honneur furent tirées. Pendant la durée du

défilé, deux pièces de l'artillerie installées aux « Trois Glands » exécutèrent un tir d'honneur.

Cette cérémonie fut suivie d'une remise de médailles (United Nations Service Medal) aux volontaires luxembourgeois ayant combattu avec les troupes de P.O.N.U. en Corée.

Un défilé à pied devant la tribune d'honneur clôtura les manifestations au Glacis du Limpertsberg.

Au début de l'après-midi eut lieu la revue des troupes avec matériel par le Lieutenant-Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, et LL. AA. RR. le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier et le Prince Charles, et ensuite eut lieu le défilé monté du G. T. R. (L), des troupes étrangères aux ordres du G. T. R. (L) pendant l'exercice de campagne « Drapeau » et des éléments de soutien du G. T. R. Pendant près d'une heure et demie le défilé traversa l'Avenue de la Liberté où une foule compacte était alignée. Les autorités civiles et militaires avaient pris place sur une tribune d'honneur érigée devant le bâtiment central des ARBED.

A la fin de cette parade, la musique de la Garde grand-ducale donna un concert de marches militaires à la Place d'Armes. Un cocktail offert en l'honneur des invités par le Ministre de la Force Armée dans la salle des fêtes du Lycée de Jeunes Filles clôturait les cérémonies de cette journée.

Les nouveaux drapeaux et fanions de l'Armée luxembourgeoise

La remise des nouveaux emblèmes de l'Armée luxembourgeoise, le 26 septembre 1954, est sans doute une date marquante dans les annales militaires du Luxembourg. Des études approfondies avaient précédé la fixation définitive de l'aspect de ces emblèmes. Ces études ont en effet tenu compte de données héraldiques et de la tradition militaire luxembourgeoise, réunies sommairement dans un article publié par M. Louis WIRION, Président du Conseil Héraldique du Luxembourg, qui, en qualité de membre de la commission spéciale chargée de la fixation des formes et emblèmes des drapeaux et fanions du Groupement Tactique Régimentaire, a pris une grande part à la détermination de l'aspect définitif de ces drapeaux et fanions militaires. Cette commission, placée sous la présidence du Lt.-Colonel Guillaume ALBRECHT, comprenait en outre le Lt.-Colonel Aloyse STEFFEN ainsi que MM. Albert CALMES et Georges SCHMITT.

Dans un proche avenir, les caractéristiques de ces emblèmes ainsi que de ceux antérieurement affectés à l'Armée feront l'objet de dispositions légales et réglementaires et leur description détaillée et systématique sera publiée au « Mémorial ».

A titre de documentation nous reproduisons ci-dessous l'article de M. Wirion qui englobe tant les anciens drapeaux de l'Armée et du Corps de la Garde que les nouveaux drapeaux et fanions du Groupement Tactique Régimentaire.

I. — LES ANCIENS DRAPEAUX.

De la première moitié du XIII^e siècle à la domination bourguignonne, le lion rouge sur le champ burelé servait à la fois de bannière militaire et « civile », si toutefois ce dernier terme s'applique à la bannière de l'époque. Sous les diverses dominations étrangères se succédant de 1443 à 1815 resp. 1839, le duché, puis grand-duché, ne jouissait que d'une autonomie relative et ne possédait guère de formations militaires propres. Les Luxembourgeois servaient sous les enseignes bourguignonnes, espagnoles, françaises, autrichiennes, néerlandaises et belges.

Ce ne fut qu'en 1841-1842 que l'on procéda à la formation du contingent fédéral luxembourgeois, comprenant après 1847 deux bataillons de chasseurs à pied. Les drapeaux de ces deux unités préparés dès 1848-1849, vu les événements politiques internes, ne leur furent remis solennellement que le 30 septembre 1853. Ce fut une excellente idée de reprendre à cette occasion l'ancienne bannière au lion rouge, renouant ainsi avec une tradition glorieuse. Ce qui fut moins heureux du point de vue strictement héraldique, c'est que l'avertis burelé de la bannière fut chargé avec une couronne et une initiale et que le lion tourne le dos à la hampe.

Ces drapeaux militaires luxembourgeois sont de forme carrée et portent le lion de gueules sur le champ burelé d'argent et d'azur sur l'avertis. Sur le revers, le même burelé, chargé de l'initiale « W » de gueules surmontée de la couronne royale-grand-ducale. La hampe est surmontée d'un lion héraldique d'or en métal et d'une écharpe orange.

Lors de la dissolution du contingent fédéral en 1867-1868 et de la formation d'un bataillon unique de chasseurs, un des drapeaux fut déposé aux musées de l'État, l'autre fut transmis en 1881 à la Compagnie des Volontaires et à la Compagnie des Gendarmes qui depuis cette date jusqu'en 1940 formaient notre Force armée.

L'ancien drapeau saluait notre Souveraine lors de Son retour au pays le 14 avril 1945. Ensuite, notre armée reçut le 4 juillet 1945, au cours d'une grande parade à laquelle participaient des unités américaines et françaises, des mains du brigadier-général Trasher un drapeau tricolore frangé d'or et orné de cordelettes tricolores à houppes. Cet emblème conforme au modèle des drapeaux militaires américains et un drapeau américain furent remis à nos soldats sur le « Glacis ». Le 10 septembre, lors du défilé de la victoire et du premier anniversaire de la Libération, nos troupes marchaient sous ce drapeau le long des avenues et des rues de la Capitale.

De même, le jour où nos soldats partaient pour l'occupation en Allemagne, le défilé d'adieu, de la revue sur le « Glacis » jusqu'au passage dans les rues de la ville, eut lieu sous le nouveau drapeau tricolore (10 novembre 1945). Il fut porté une dernière fois lors de la parade du 23 janvier 1946. Depuis, déposé auprès du Commandement des Troupes de l'Armée, il fut supplanté à son tour par un nouvel emblème.

Au mois de mai 1946, un nouveau drapeau, selon le modèle de 1853, fut solennellement remis à la troupe le 29 mai 1946 lors d'une cérémonie dans la cour de la caserne du Saint-Esprit, à laquelle



de notre Souveraine en or et de la couronne grand-ducale. L'écharpe de la hampe est semblable au ruban de l'ordre d'Adolphe de Nassau, bleu violacé, liséré d'orange, couleurs de la dynastie, avec des franges en or.

Le drapeau de 1853, réparé, était présent à l'inauguration du monument aux soldats morts de 1940 à 1945, inauguré le 10 octobre 1948 par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. A cette occasion, la vieille bannière fut décorée de la Croix de Guerre Luxembourgeoise 1940-1945. Ce fut sa dernière apparition publique.

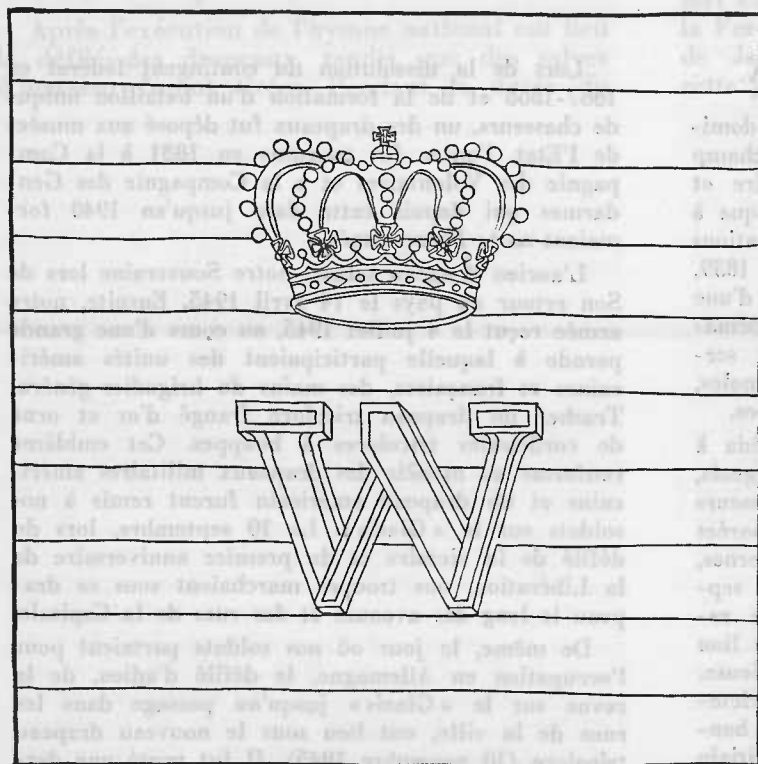
Toutefois, une solution heureuse vient d'être envisagée. A l'ancienne hampe on fera attacher une reproduction en tout point identique de l'ancien drapeau de 1853 qui, lui, sera mis sous verre, tandis que le drapeau de 1946 sera le *drapeau de l'Armée*. L'ancienne hampe et la reproduction du vénérable emblème qui y sera attaché, serviront de *drapeau à la Garde grand-ducale*, qui conservera ainsi l'enseigne de l'ancienne Compagnie des Volontaires et du Bataillon de Chasseurs luxembourgeois, continuant par ainsi une tradition de vieille issue.

II. - LES NOUVEAUX DRAPEAUX ET FANIONS.

Notre Armée, formée par plusieurs unités d'infanterie, d'artillerie, de génie, de mortiers lourds, de transports, de transmissions, etc. manquait d'emblèmes. La création de drapeaux et de fanions s'imposait. Une commission ministérielle fut chargée d'élaborer les projets. Il fut décidé de s'en tenir strictement aux bases historiques et traditionnelles.

Les nouvelles enseignes furent remises solennellement à la fin des manœuvres, au cours d'une cérémonie que nous pouvons qualifier d'historique, par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, le dimanche, 26 septembre 1954, cent et une années presque jour pour jour après la remise des drapeaux au contingent fédéral luxembourgeois par S.A.R. le Prince Henri des Pays-Bas, lieutenant-gouverneur de S. M. le Roi-Grand-Duc, le 30 septembre 1853, sur le terrain de manœuvre à Beaufort.

La majeure partie des unités dont se compose actuellement notre Armée est réunie en un « *Groupeement Tactique Régimentaire* » (G.T.R./L). Pour celui-ci fut créé le drapeau régimentaire. Suivent les drapeaux des bataillons d'infanterie et d'artillerie et les fanions des compagnies resp. des batteries qui les composent. Puis, ce sont les fanions



assistaient LL. AA. RR. les Princes de Luxembourg et au cours de laquelle le Grand-Duc héritier le confia aux mains de nos soldats. La position fautive du lion de 1853 tournant le dos à la hampe a été malheureusement gardée. Le burelé du revers se vit chargé (légèrement vers le haut) du monogramme

des compagnies spéciales de l'Armée suivantes: Matériel, Intendance et Transmissions.

*Le Drapeau
du Groupement Tactique Régimentaire
Luxembourgeois.*

Comme le drapeau de l'Armée et celui du Corps de la Garde arborent la bannière au lion rouge et aux burelles, un drapeau tricolore s'imposait pour le GTR(L). Enseigne aux couleurs disposées de manière horizontale, une façon légèrement oblongue dut être choisie, 120 cm de long sur 90 cm de haut. Au centre de la bande médiane est brodé l'écu national, tenu par deux lions d'or; la couronne grand-ducale qui se surmonte se trouve sur la partie inférieure de la bande rouge. Le tout forme les armoiries moyennes du Grand-Duché de Luxembourg. En dessous de ces dernières, sur la bande bleue, on voit en lettre or l'inscription: «Groupement Tactique Régimentaire» à l'avant comme au revers.

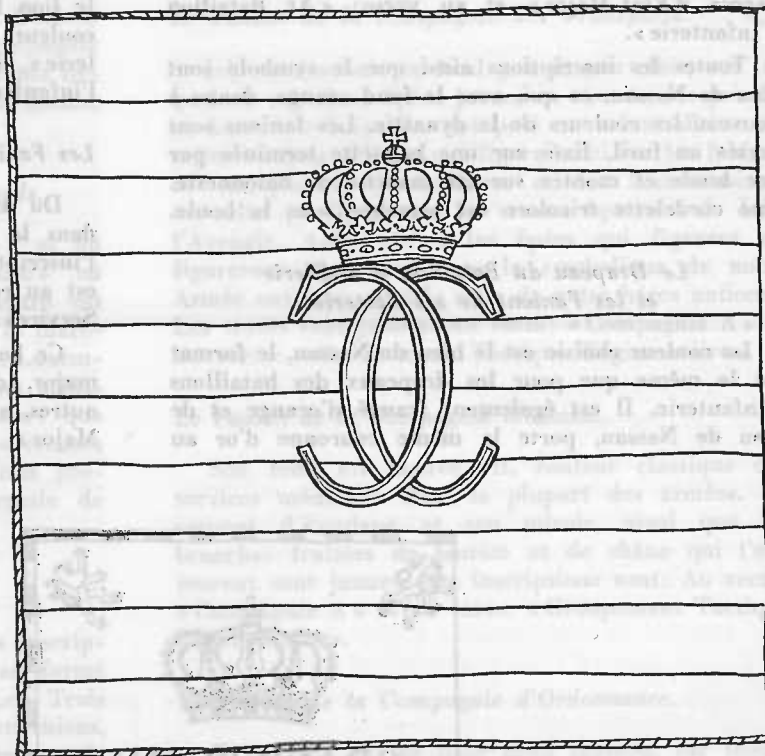
Aux quatre angles se trouve le monogramme de notre Souveraine, sommé de couronne, l et out en or. La cravate est traditionnellement aux couleurs de notre dynastie, ainsi que les franges entourant le tissu de trois côtés. La hampe se termine par un piédestal sur lequel s'érige un lion luxembourgeois coulé en aluminium et éloxé.

*Les Drapeaux des Bataillons d'Infanterie
et les Fanions de leurs Compagnies.*

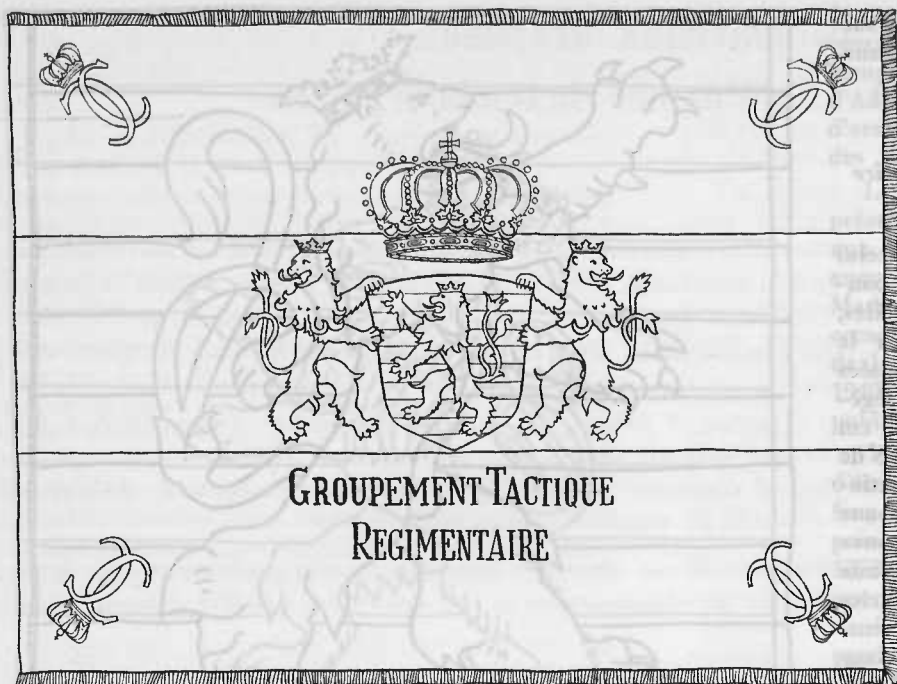
Ici, le choix de la couleur fut facile. Depuis la fondation d'une force armée luxembourgeoise autonome, donc depuis cette date reuclée par l'écharpe de nos officiers. Ce drapeau consiste donc un carré (60×60 cm) de soie orange, bordé par des franges aux couleurs de la dynastie, bleu-orange. Au centre, une couronne grand-ducale; au recto l'inscription «Grand-Duché de Luxembourg», au verso: «X^e Bataillon d'Infanterie» et aux quatre angles des lions d'or. Sur la hampe le lion et le piédestal, en modèle réduit, tel celui du drapeau régimentaire. Une cravate tricolore, frangée d'or, est nouée autour de la hampe.

Les Fanions des Compagnies d'Infanterie.

Les fanions ont pour dimensions 37 cm sur 37 cm. La couleur est naturellement celle du drapeau de leur bataillon: l'orange. Ils sont frangés également d'orange et de bleu. Comme emblème ils portent croisés en leur centre deux fusils du modèle actuellement en usage.



Inscriptions: Au recto: «Compagnie A. - B. - C. - D.» Ces quatre fanions portent au verso: «4^e Bataillon d'Infanterie». — Recto: «Compagnie E. - F. - G. - H.» et au verso: «6^e Bataillon d'Infanterie». — Recto: «Compagnie K. - L. - M. - N.» et au verso: «8^e Bataillon d'Infanterie».



Chaque bataillon compte en outre une compagnie d'état-major dont le fanion du même modèle que les autres porte comme inscription au recto: « Compagnie d'Etat-Major » et au verso: « X^e Bataillon d'Infanterie ».

Toutes les inscriptions ainsi que le symbole sont bleu de Nassau, ce qui, avec le fond orange, donne à nouveau les couleurs de la dynastie. Les fanions sont portés au fusil, fixés sur une baguette terminée par une boule et montée sur un manche de baïonnette. Une cordelette tricolore est attachée sous la boule.

*Le Drapeau du Bataillon d'Artillerie
et les Fanions de ses Batteries.*

La couleur choisie est le bleu de Nassau, le format est le même que pour les drapeaux des bataillons d'infanterie. Il est également frangé d'orange et de bleu de Nassau, porte la même couronne d'or au

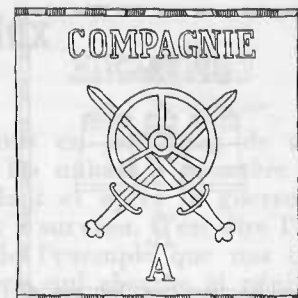
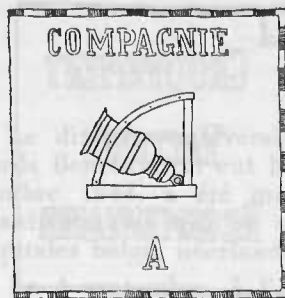
centre, au recto l'inscription: « Grand-Duché de Luxembourg », au verso: « 1^{er} Bataillon d'Artillerie ». La cravate tricolore et sommant la hampe le lion luxembourgeois sur son piédestal. A part la couleur du fond et le titre « 1^{er} Bataillon d'Artillerie », il est du même modèle que ses frères de l'infanterie.

Les Fanions des Batteries.

Du même modèle que ceux de l'infanterie, mais dans la couleur de leur arme, le bleu de Nassau, l'inscription or (comme sur le drapeau du bataillon) est au recto: « Batterie A. - B. - C. - Batterie des Services » et au verso: « 1^{er} Bataillon d'Artillerie ».

Ce bataillon compte en outre une batterie d'état-major, dont le fanion, du même modèle que les autres, a comme légende: A l'avant: « Batterie d'Etat-Major » et au revers: « 1^{er} Bataillon d'Artillerie ».





L'emblème choisi sont deux canons entrecroisés. Comme modèle on s'est inspiré des canons qui servirent entre 1867 et 1921 dans notre Armée. Ces vénérables vétérans qui sommeillent soit dans les casemates, au Musée ou sur le bastion du Saint-Esprit en retraités pensifs, ont été fondus à Karlsruhe en 1834-1835. Ils tonnèrent une ultime fois sur le boulevard devant la Caisse d'Épargne le 5 janvier 1921, annonçant par leurs coups pacifiques et joyeux la naissance d'un héritier au trône, tant attendu.

Les Fanions des autres Compagnies.

Le Fanion de la Compagnie d'Etat-Major du GTR(L).

Même modèle que celui de l'infanterie. Couleur du fond: orange, inscription au recto: « Compagnie d'Etat-Major », au verso: « Groupement Tactique Régimentaire » et au centre une couronne grand-ducale, le tout en or (jaune).

Le Fanion de la Compagnie de Mortiers Lourds.

Fond orange, au recto: « Compagnie A » et au verso: « Groupement Tactique Régimentaire » en lettres bleu de Nassau. L'emblème du centre est un mortier tels qu'ils furent employés par le maréchal Créqui lors du siège de la forteresse de Luxembourg en 1682-1684. Le mortier est bleu, son affût-support gris de fer. Ce fut par ces mortiers que furent lancés sur la forteresse les carcasses creuses remplies d'explosifs, contrairement aux autres projectiles de métal plein de l'artillerie normale de l'époque.

Le Fanion de la Compagnie de Génie.

Fond vert vif, en lettres d'or les mêmes inscriptions que sur le fanion précédent. L'insigne est formé par le réduit du Fort Thungen, dit « Les Trois Glands », construit vers 1730 par les Autrichiens, comme un des ouvrages avancés de la forteresse de Luxembourg, de même couleur que les inscriptions: « Compagnie A » et au verso: « Groupement Tactique Régimentaire ».

Le Fanion de la Compagnie de Reconnaissance.

Comme cette compagnie poursuit des buts qui, dans le temps, incombaient aux dragons, mi-cava-

lerie, mi-infanterie, on vient d'adopter pour leur fanion un tranché de deux couleurs: Blanc pour la cavalerie et orange pour l'infanterie. Les textes en lettres bleu de Nassau sont: Au recto: « Compagnie de Reconnaissance » et au verso: « Groupement Tactique Régimentaire ».

Le Fanion de la Compagnie des Services.

Cette enseigne arbore également un tranché jaune (Intendance) et brun marron (Ordonnance). Les légendes: « Compagnie des Services » au recto et « Groupement Tactique Régimentaire » au verso sont de couleur verte.

Le Fanion de la Compagnie des Transports.

Ici, nous avons un fond gris moyen clair, sur lequel on voit deux épées jaunes en sautoir, les pointes en haut, sur lesquelles est posé un volant d'auto de même couleur. L'épée qui figure aussi sur les fanions des compagnies d'Intendance et des Transmissions, est celle qui figure sur les sceaux équestres de Jean l'Aveugle. Ainsi toutes les épées qui figureront plus tard dans la symbolique de notre Armée ont pour modèle celle de notre héros national. Les textes sont jaunes. Au recto: « Compagnie A » et au verso: « Groupement Tactique Régimentaire ».

Le Fanion de la Compagnie Médicale.

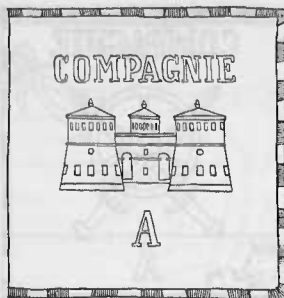
Son fond est mauve vif, couleur classique des services médicaux dans la plupart des armées. Le serpent d'Esculape et son miroir, ainsi que les branches fruitées de laurier et de chêne qui l'entourent sont jaunes. Les inscriptions sont: Au recto: « Compagnie A » et au verso: « Groupement Tactique Régimentaire ».

Le Fanion de la Compagnie d'Ordonnance.

Il consiste en un tissu brun marron, sur lequel se trouve une grenade allumée de couleur jaune. Les légendes de couleur identique sont au recto comme au verso: « Compagnie A ».

Le Fanion de la Compagnie de Quartier-Maître.

Pour celui-ci, le jaune fut adopté comme couleur du fond, symbole et légendes sont en vert sapin



clair. Ce sont entrecroisés une clef gothique et l'épée de Jean l'Aveugle, et au recto comme au verso: « Compagnie A » comme légende.

Le Fanion de la Compagnie de Transmissions.

La couleur choisie pour le fond est un bleu turquoise, les emblèmes une foudre sur laquelle est posée en sautoir, la pointe en haut, notre épée symbolique, sont jaunes ainsi que les inscriptions du recto et du verso: « Compagnie A ».

Arrivé au bout de ces descriptions, il sera peut-être utile de récapituler brièvement. Notre Armée possède désormais les drapeaux et fanions suivants:

- 1° Le drapeau de l'Armée, qui lui a été remis le 29 mai 1946 par LL. AA. RR. les Princes de Luxembourg. (La Garde grand-ducale a reçu une reconstitution fidèle de l'ancien drapeau de la Compagnie des Volontaires).
- 2° Le drapeau du Groupement Tactique Régimentaire luxembourgeois ou drapeau régimentaire.
- 3° Les drapeaux des bataillons d'infanterie, ainsi que les 10 fanions des compagnies d'infanterie composant ces bataillons.
- 4° Le drapeau du bataillon d'artillerie et les 5 fanions des batteries formant ce bataillon.
- 5° Les fanions des compagnies spéciales de l'Armée.

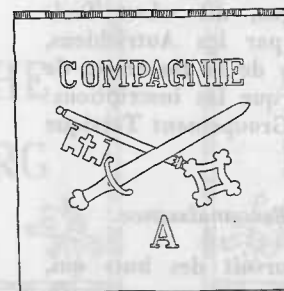
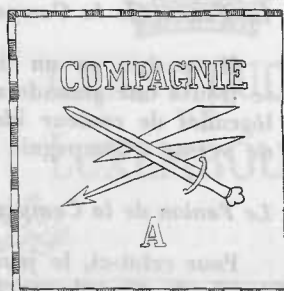
Lors de la création de ces nouveaux emblèmes, des considérations nationales, dynastiques, historiques

et traditionnelles ont été prises en considération. Ainsi, le drapeau principal porte les armoiries nationales couronnées, les couleurs nationales, le chiffre de la Souveraine, la cravate et les franges aux couleurs de la dynastie, le tout surmonté par le lion national, symbole de la patrie depuis le début du XIII^e siècle.

Les drapeaux et fanions de l'infanterie arborent la couleur pleine de leur arme: l'orange. Les premiers sont cravatés de tricolore. Le lion luxembourgeois surmonte les hampes et apparaît aux quatre angles et la couronne grand-ducale au centre. Les franges sont aux couleurs de la maison régnante. Les fanions, naturellement aux mêmes couleurs, portent en bleu de Nassau les fusils croisés, ce qui, avec les franges, rappelle encore une fois les couleurs nassoviennes. Une cordelette tricolore symbolise la patrie.

Pour l'artillerie, la même chose se répète, avec la différence que les couleurs sont ici le bleu de Nassau et l'or. Les symboles des fanions des autres compagnies s'inspirent de notre passé: Epée de Jean l'Aveugle, mortier du siège de 1684, Fort Thungen, canons de l'ancienne force armée, clef gothique et grenades se marient heureusement avec les symboles des médecins, les fusils nouveau modèle, la foudre et un volant d'auto. Le choix des couleurs des divers fanions se base sur des considérations traditionnelles, esthétiques et pratiques.

Quant aux inscriptions, elles sont formées par des lettres latines classiques, de même tous les dessins ont été exécutés de cette manière, ainsi qu'il sied à ces symboles du pays.



Le Dixième Anniversaire de Benelux

Le dixième anniversaire de la signature des accords Benelux qui eut lieu à Londres, le 5 septembre 1944, a été marqué par une série de manifestations qui se sont déroulées dans les capitales belge, néerlandaise et luxembourgeoise.

Le 4 septembre, à l'occasion de cet anniversaire, les Ministres des Affaires Etrangères de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ont prononcé des messages radiodiffusés commémorant cet événement.

Le Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, M. Joseph Bech prononça l'allocution radiodiffusée suivante :

« L'idée d'un rapprochement économique entre les trois pays était dans l'air pendant les années de guerre. Car la politique d'étroit nationalisme économique qui sévissait en Europe après la première guerre mondiale devait aboutir au chaos économique avec ses fatales conséquences sociales qui a caractérisé la période entre les deux guerres. Tous les gouvernements en exil à Londres se rendaient bien compte que, pour résoudre le problème extrêmement compliqué de l'organisation économique de l'Europe, il fallait vaincre des égoïsmes individuels et nationaux parfois tout à fait respectables, mais ils savaient aussi que seule l'unité économique basée sur l'intérêt général pouvait redonner au vieux continent sa vigueur de production et d'épanouissement.

Ignorant quelle serait la situation économique et sociale dans leur pays après la libération, les trois gouvernements devaient nécessairement se borner à poser les bases de principe et juridiques de la future union économique.

Voilà l'atmosphère dans laquelle le traité fut conclu. Où en sommes-nous aujourd'hui, après dix ans ?

Certes, l'union économique complète n'est pas encore réalisée. Il n'est pas moins vrai que les accords pris dans le cadre de Benelux apportent à chacun de ses partenaires des avantages substantiels.

Je me bornerai à citer l'accord de pré-union signé le 15 octobre 1949 qui a libéré le trafic des marchandises entre les trois pays et le protocole relatif à la politique commerciale du 9 décembre 1953 qui va affirmer le Benelux comme entité économique à l'égard des pays tiers et des organisations internationales à caractère économique.

Les résultats atteints sont donc appréciables, certes, tous les obstacles ne sont pas vaincus. Demain, les gouvernements reprendront leurs efforts vers l'union économique complète, dans la compréhension amicale des intérêts de leurs pays respectifs.

Qu'il me soit permis en terminant de souligner que de toutes les unions à caractère régional projetées pendant et après la guerre en Europe, seule Benelux a survécu. C'est dire l'utilité et l'importance de l'exemple que nos trois pays offrent à l'Europe qui cherche si péniblement sa voie vers l'union dans la solidarité.

Rappelons en outre que la Fédération des Industriels belges, la Fédération des Industriels luxembourgeois, la Fédération des Patrons néerlandais, la Fédération néerlandaise centrale et sociale des Patrons, la Fédération néerlandaise catholique des Syndicats patronaux et la Fédération des Patrons protestants des Pays-Bas ont envoyé aux Premiers Ministres de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg un télégramme rendant hommage à l'initiative que prirent les trois Gouvernements à Londres en vue de la collaboration entre les trois pays.

Le 7 septembre, une séance solennelle a été organisée par le Conseil national du Comité Benelux au Palais des Académies sous la présidence de M. Jean van Houtte, ancien Premier Ministre et Président du Conseil national.

Autour du Président avaient pris place M^{me} Maskens, Vice-Présidente de la section belge du Comité Benelux, le Professeur E. Witmeur, Vice-Président du Comité Benelux, MM. Herman Teirlinck, membre de l'Académie royale flamande, Reinalda, ancien Commissaire de la Reine des Pays-Bas, et Nicolas Margue, ancien Ministre, Président de la section luxembourgeoise du Comité Benelux.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistaient à cette séance académique on remarquait des représentants du Corps Diplomatique, les ministres et les experts qui avaient participé dans la matinée à la conférence du comité ministériel, ainsi que de nombreuses personnalités de la vie politique et économique.

Ouvrant la séance, M. van Houtte fit le bilan succinct des dix premières années de Benelux. M. Teirlinck, homme de lettres, mit en lumière les réalisations culturelles rendues possible par l'Union Economique, et M. Reinalda, ancien Commissaire de la Reine des Pays-Bas, fit ressortir les avantages économiques et sociaux obtenus depuis la signature de l'Accord.

Ensuite, M. Nicolas Margue, ancien Ministre, Président de la section luxembourgeoise du Comité Benelux, fit un exposé général sur la valeur politique de l'Union que nous reproduisons ci-après :

« Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont eu une tâche peut-être plus laborieuse,

mais en tous cas aussi plus facile et plus agréable que moi. Ils ont pu vous dire des choses concrètes, productives, réjouissantes en énumérant et en commentant les réalisations de Benelux dans les domaines culturel et économique.

Celui auquel les organisateurs ont demandé, en cette journée de récapitulation décennale, de parler politique, il aura à vous faire comprendre d'abord et avant tout un caractère négatif de Benelux; un caractère volontairement et délibérément négatif, car Benelux (c'est là la première constatation à faire) ne doit pas être une union politique. Les hommes qui, à Londres — et j'en vois quelques-uns ici devant moi dans la salle —, en cette journée décisive de septembre 1944, ont engagé notre avenir, ils ne l'ont pas voulu et nous ne le voulons pas plus qu'eux. Voilà pourquoi nous dirons qu'ils ont été bien inspirés; car mettre en avant des buts politiques eût été le plus sûr moyen d'échouer. L'histoire est là pour le prouver. Cela ne veut pas dire que les peuples ni même les hommes d'Etat responsables puisent toujours dans l'histoire les enseignements salutaires qu'elle tient à leur disposition; mais quelquefois les expériences sont trop récentes ou trop claires; on pourrait presque dire trop brutales; pour permettre qu'on les ignore. Voulez-vous un fait relativement récent, mais qui tout de même appartient déjà à la sérénité de l'histoire? Eh bien; c'est l'attitude de mon pays; l'attitude des Luxembourgeois devant l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Jamais une association de ce genre paraissait plus opportune; jamais non plus (je me hâte de l'ajouter) il n'y en a eu une qui eût été mieux adaptée aux besoins réels des deux partenaires. Et pourtant, avons-nous oublié que la population luxembourgeoise, consultée par un référendum; s'est prononcée à une très forte majorité pour une association économique avec un autre pays. Avons-nous oublié que la Chambre luxembourgeoise a hésité presque deux ans avant de ratifier la convention négociée et signée? Ce qui explique cette opposition; c'était moins l'incertitude économique assez naturelle et le jeu des intérêts divergents, c'est plutôt la méfiance devant les intentions ou même seulement devant les conséquences politiques possibles. Les Luxembourgeois entendaient manifester surtout leur répugnance contre toute possibilité d'annexion ou de fusion politique. Si vous me le permettez, je dirai que leur état d'esprit est resté le même. Mais aujourd'hui, nous sommes rassurés; nous n'avons plus peur du tout. Nous n'ignorons pas non plus que si les événements historiques (à partir de 1815) avaient pris le cours qu'avaient entendu leur donner les diplomates du Congrès de Vienne; nous n'aurions pas à parler aujourd'hui de Benelux et des efforts très difficiles qu'il faut faire pour sa réalisation. Car le Royaume des Pays-Bas; créé au sortir de l'épisode napoléonien, devait être une entité non seulement économique; mais surtout politique. Or, c'est

précisément ce caractère politique qui l'a détruit; malgré les avantages économiques qu'il comportait et qui, à cette époque-là, étaient certainement plus faciles à réaliser qu'aujourd'hui. Sommes-nous devenus plus sages que nos ancêtres? Je n'oserais pas l'affirmer d'une façon absolue; mais pour une fois que c'est vrai, pourquoi ne pas le dire? Nous n'aurons pas, je crois, à craindre les contradictions en soulignant que les populations des trois pays sont foncièrement attachées à leur indépendance nationale; à leur autonomie politique; à leur dynastie et à leurs libertés constitutionnellement garanties. Et pourtant; malgré ce caractère négatif, Benelux comporte un élément politique d'une importance capitale et d'une actualité — je dirais malheureusement — trop évidente. C'est que la mise sur pied d'une association économique de cette espèce ne va pas sans un transfert de souveraineté nationale. Et vous avez là le grand mot qui jette la perturbation dans les problèmes européens de l'heure, et qui a l'air d'empêcher les solutions adéquates. Il n'a guère été prononcé aux discussions préparatoires de notre Union Economique auxquelles j'ai pu assister; et il ne me semble pas non plus qu'il le soit beaucoup plus à l'heure actuelle. C'est qu'en élaborant Benelux; on est revenu d'une attitude trop théorique, on procède empiriquement, on tient compte des réalités; on crée des organes communs au fur et à mesure que les besoins s'en font sentir; on leur délègue les pouvoirs qu'il faut limités mais réels, on n'élargit pas le cadre de leurs attributions sans consulter au préalable les organes compétents; exécutifs et législatifs des trois pays. Ainsi, tout le monde reste à l'abri de toute surprise, il n'y a aucune auto-extension; mais il n'y a non plus de l'opposition stérile contre des nécessités reconnues. Il peut sembler que la méthode est bonne; elle a inspiré d'ailleurs l'attitude de nos trois pays en d'autres circonstances et devant des problèmes plus vastes. La mise en commun de certaines attributions devient une nécessité dans le cadre d'une Union Economique, une nécessité tellement évidente qu'on n'en parle même plus. C'est tout au plus une matière à des débats juridiques auxquels nous reconnaissons toute leur raison d'être; mais sans comprendre toujours, il faut l'avouer, l'importance des distinctions ultra-subtiles. Où est par exemple la nuance entre un pouvoir supra-étatique et un pouvoir supra-national; et pourquoi une autorité économique est-elle un pouvoir supra-étatique admissible alors qu'une autorité politique est une autorité supra-nationale à proscrire? Se pourrait-il que la notion de souveraineté nationale intangible ne fût qu'un prétexte à une opposition fondamentale à toute unité supérieure. Or; il n'est nulle part inscrit dans l'ordre naturel qu'un état national soit le degré le plus élevé d'unification auquel l'humanité puisse atteindre. Qu'est-ce qui peut empêcher les états nationaux de s'unir pour des tâches collectives que chacun d'eux, isolé, est incapable de remplir encore? Qu'est-ce qui nous

forcerait de penser qu'il est impossible d'établir un marché commun, une entité économique dépassant le cadre trop étroit des frontières politiques dessinées par l'histoire, c'est-à-dire (il faut l'avouer) quand même un peu par le hasard.

En troisième lieu il convient de relever que Benelux; c'est-à-dire ce qui existe actuellement sous le nom de Benelux, atteint manifestement un effet politique. Cet effet se traduit d'abord à l'intérieur de nos trois pays. Ce qui est réalisé de Benelux est suffisant pour nous rapprocher, pour nous faire comprendre que nous trouvons des avantages à serrer les rangs. Nous sommes unis par l'intelligence d'une communauté d'intérêts; c'est peut-être moins glorieux que d'être unis par un sentiment de fraternité des peuples; mais c'est sûrement plus solide. Nous gardons; les uns vis-à-vis des autres, toute notre indépendance d'esprit avec le sentiment d'une équitable égalité; dont le plus petit partenaire profite naturellement le plus, et nous pouvons nous concerter sur une attitude commune dans les affaires internationales d'une façon absolument décontractée; comme on dit peut-être avec plus de pertinence que d'élégance en matière sportive. Nous sommes tenus par nos intérêts matériels, politiques; économiques, parfois, et dans une certaine mesure; culturels; nous sommes tenus aussi par les souvenirs d'une communauté historique, et j'entends ici, par souvenirs, moins la mémoire subjective des individus, qui est trop souvent en défaut, mais les impressions réelles, les traces concrètes d'une longue vie en commun qui; malgré toutes les diversités ethniques séparant Néerlandais, Wallons, Luxembourgeois, malgré toutes les dissensions religieuses et idéologiques; n'a pas passé sans laisser des effets durables qui ne sauraient être ignorés ou contestés. Et comme les diversités de pensée ou de caractère sont; à une époque sceptique et désabusée comme la nôtre, moins un sujet de querelle que jadis, c'est plutôt un sentiment de bon voisinage qui agit naturellement sur les rapports que nous voulons consciemment élaborer; et là aussi il est évident que nous avons fait des progrès.

Mais l'action commune ainsi dégagée; déclenchée par un sentiment de cohésion intérieure; produit un effet politique surtout à l'extérieur et nous procure considération et avantages dans les relations internationales. Vue du dehors, l'Union Economique Benelux apparaît comme une unité bien plus avancée qu'elle ne l'est en réalité; et même elle a l'air, elle a l'apparence d'une unité politique; et nous savons par expérience que l'apparence est souvent plus efficace que la réalité.

Pour les autres nous sommes ce que nous paraissions; nous nous battons entre nous pour l'issue de telle voie d'eau; pour le passage de ce que nous appelons bouchon ici ou bouchon là; nous nous battons pour les profits des fabricants de pantoufles ou l'écoulement de certains cou-

vercles en bois que je ne voudrais pas qualifier autrement; mais aussi pour des enjeux plus importants. C'est légitime; parce que le but de Benelux n'est pas de léser des intérêts personnels; de détruire des situations individuelles, mais de profiter à tous; seulement ce sont là des phénomènes intérieurs; des choses qui restent entre nous. Pour les étrangers plus superficiels et moins avertis; nous constituons un ensemble et nous sommes considérés en proportion de notre importance commune. Ici; encore une fois, je n'ai pas de peine à reconnaître que le Luxembourg est celui des trois qui retire le plus d'avantages de cette situation. Mais je pense que les deux autres partenaires ne font pas de difficultés pour reconnaître, à leur tour, que eux aussi y gagnent, car que serait chacun de nous, isolé? Rien ou peu de chose; alors que Benelux, dans sa totalité; apparaît comme un facteur avec lequel il faut compter.

Eh bien, voilà le résultat très clair de cette expérience qui devrait valoir non seulement pour nos trois pays; mais pour l'Europe entière. Il s'exprime nettement par cette devise belge bien connue: « C'est l'Union qui fait la Force. » Il est du devoir de chacun d'en tirer les conséquences.

Benelux donne l'exemple; Benelux devrait donner l'impulsion. Et que ceux qui sincèrement veulent faire l'Union Européenne, sur quelque plan que ce soit et dans n'importe quelle extension, s'inspirent de cet exemple. Ils ont rencontré et ils rencontrent encore des difficultés. Nous pourrions leur dire que nous aussi; nous nous sommes heurtés à des obstacles; mais que lentement; patiemment, avec une bonne volonté quelquefois même tendue, mais jamais éteinte, nous nous appliquons à les écarter et que nous réussissons progressivement. On ne doit jamais perdre courage quand on a la conviction de vouloir bien faire; et la ténacité est en ce genre d'entreprise une qualité plus utile que l'enthousiasme. Quel que soit le sort de l'Europe, que l'Union se fasse ou non, il est de notre devoir de continuer notre œuvre à nous, et de l'achever graduellement. Dans le sein d'une Europe unifiée, Benelux comme Union régionale, aura sa place marquée et sera sûr de garder longtemps cette avance qui montrera le chemin aux autres. Nous ne devrions nullement nous laisser influencer par ce raisonnement trop facile qui tendrait à dire qu'il n'est plus opportun de constituer de petites unités, alors que la grande est en train de se faire. Et si par malheur les aspirations raisonnables à faire la grande échouaient, ou subissaient un temps d'arrêt pernicieux, il serait d'autant plus urgent de réaliser les conditions de salut et de prospérité; là où elles peuvent l'être. Dans les deux cas donc, notre voie est nettement tracée. Suivons-là, si nous ne voulons pas nous disqualifier devant l'histoire et mériter le reproche de nos descendants d'avoir compromis les conditions de leur existence. »

A La Haye, le dixième anniversaire de la signature de l'accord douanier Benelux fut célébré le 17 septembre au cours d'une séance académique qui s'est tenue dans le Ridderzaal.

M. Drees, Premier Ministre des Pays-Bas, souhaite la bienvenue à la nombreuse assistance, parmi laquelle on remarquait presque tous les membres du Gouvernement néerlandais, des personnalités belges et luxembourgeoises, parmi lesquelles M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, et M. Auguste Collart, Ministre du Luxembourg à La Haye.

Prenant la parole, M. Rey, Ministre des Affaires Economiques de Belgique, mit en relief l'augmentation du volume du commerce entre les trois pays et il traita ensuite de la disparité entre les économies et la différence dans le niveau des salaires entre les Pays-Bas et l'Union Economique belgo-luxembourgeoise. Pour conclure, le Ministre des Affaires Economiques de Belgique, préconisa l'institution d'une autorité supranationale dans le cadre de Benelux.

M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, prit la parole en insistant sur l'importance politique de Benelux pour l'Europe et le monde. Il exprima toutefois son scepticisme quant à la nécessité de la création d'une haute autorité pour Benelux. Pour terminer, M. Michel Rasquin se fit l'interprète de la volonté du Luxembourg de participer activement au développement de la coopération des trois pays.

La séance académique fut clôturée par une allocution de M. Zijlstra, Ministre des Affaires Economiques des Pays-Bas.

Dans la soirée, un dîner fut offert par le Gouvernement néerlandais, tandis que le Conseil hollandais du Comité Benelux donnait une réception dans le Ridderzaal.

De son côté, le Gouvernement luxembourgeois organisa, le 29 septembre 1954, une réception au Casino Municipal de Luxembourg suivie d'un grand concert symphonique dans l'auditorium de Radio-Luxembourg. Ce concert, placé sous les auspices du Bureau National du Comité Benelux, fut donné par l'Orchestre de Radio-Luxembourg dirigé par Maître Henri Pensis. De nombreux invités d'honneur, parmi lesquels les Membres du Corps Diplomatique ainsi que des personnalités de la vie politique, économique et culturelle y assistèrent.

Au cours du concert symphonique, M. Albert Calmes, Ministre plénipotentiaire honoraire, prononça l'allocution suivante au nom du Bureau National du Comité Benelux:

« Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Dans ce court entracte, j'ai l'honneur et le plaisir de vous exprimer les remerciements de la Section luxembourgeoise du Comité de Rapprochement Benelux pour avoir bien voulu, par votre présence, contribuer à cette manifestation

à l'occasion du X^e anniversaire de la signature du Pacte fondamental de Benelux.

De semblables manifestations ont déjà eu lieu à Bruxelles au Palais des Académies et à La Haye au Ridderzaal. Des personnalités marquantes et compétentes y ont exposé l'évolution et les réalisations de Benelux dans les économies des trois pays, dans leurs relations avec les autres Etats et dans le rapprochement politique et culturel. Des redites seraient fastidieuses. Seules me semblent indiquées quelques brèves considérations qui résultent de ces exposés.

La Convention signée le 5 septembre 1944, alors que les combats faisaient encore rage, était à la fois la projection dans l'avenir de la solidarité des années de guerre et une réaction contre le nationalisme économique, qui avait fait tant de mal à l'Europe dans la période entre les deux guerres. Mais, sans en vouloir de quelque façon minimiser la portée, la Convention n'était, dans ses neuf articles, qu'un plan, dont la réalisation était la tâche de l'avenir. Ainsi, Benelux n'est pas sorti tout armé du cerveau de Jupiter, mais il se présente à nous depuis dix ans comme une création continue.

La Convention prévoyait une Union économique avec l'Union douanière comme première étape. Celle-ci est réalisée depuis sept ans. La seconde étape, celle dans laquelle nous nous trouvons, est l'Union économique, l'intégration des trois pays par la libre circulation des marchandises, de la main-d'œuvre, des capitaux et des entreprises, c'est-à-dire par la liberté d'établissement et d'extension des entreprises dans n'importe lequel des trois pays.

Aux esprits chagrins, qui jugent cette intégration bien lente, on doit faire observer d'abord que Benelux au berceau a été confronté avec les difficultés et les désordres de l'après-guerre, alors que le souci majeur des gouvernements était le pain quotidien, le logement des populations sans abri et l'approvisionnement en matières premières pour endiguer le chômage.

Les Pays-Bas, particulièrement frappés par les désastres, ayant dû se vouer à l'austérité, il y eut dès le début entre eux et l'Union Economique helgo-luxembourgeoise un écart considérable des niveaux de vie, des prix et des salaires. Ecart encore accentué par les dévaluations monétaires inégales de 1949. Et pourtant, en juillet dernier a pu être proclamé le libre transfert des capitaux entre les trois pays. Après la sarabande monétaire de la dernière décade, c'est un progrès reconfortant et pour Benelux et pour l'Europe.

Les réalisations de Benelux ont emporté l'approbation des uns, la sévère réprobation des autres, l'approbation se drapant généralement dans la dignité du silence et la réprobation étant plutôt sonore. L'homme qui se sent ou se croit menacé, réagit sans modération. C'est humain.

Au Luxembourg aussi on a entendu les deux sons de cloche, mais ce pays est plutôt compré-

hensif en matière d'union économique. Car — et c'est là un cas probablement unique au monde — depuis 110 ans il vit en état d'union économique. Il a été économiquement uni durant 77 ans à l'Allemagne, étant entré dans le Zollverein à l'époque des crinolines, des diligences et de l'ébahissement des gens devant les premiers de ces engins diaboliques dénommés machines à vapeur. Enfin, depuis 33 ans nous marchons côte à côte avec nos amis belges.

Forts de ces expériences, les Luxembourgeois savent donc bien comment se déroulent les débuts d'une union économique. D'abord, la discussion sur les avantages et les inconvénients de l'union projetée prend facilement une tournure politique. Et la passion partisane en matière économique, c'est mauvais. Puis, les uns satisfaits et les autres se lamentant, on s'installe dans la nouvelle situation. Et, après quelque temps, oubliant les prophéties sinistres et les malédictions de jadis, on finit par convenir que, en somme, la liaison a tout de même du bon.

Le fait est que, aujourd'hui, dans nos trois pays, la question, si Benelux doit subsister ou liquider, ne se pose plus. L'opinion est concordante, et, comme l'a dit un des orateurs auxquels je faisais allusion tout à l'heure: Benelux est une entreprise « irréversible ».

Pourquoi? — Parce que les résultats sont là. Vous les connaissez. Laissez-moi seulement en relever un. Benelux est un bloc économique de 20 millions d'habitants. De par l'intensité de leur vie économique, ces populations comptent à la fois parmi les producteurs, c'est-à-dire les vendeurs, les plus redoutables sur les marchés, mais aussi parmi les consommateurs, c'est-à-dire les acheteurs les plus intéressants. En statistique, cela s'exprime par le fait que Benelux est la quatrième puissance commerciale du monde. Inutile de dire qu'à cette place il peut faire entendre sa voix avec des chances d'audition que n'auraient pas les partenaires, s'ils agissaient séparément.

Création continue, Benelux est un travail de Pénélope. Sans répit, on voit surgir des problèmes nouveaux, alors que d'autres disparaissent. Il y a deux ans encore, la balance des paiements déficitaire des Pays-Bas à la suite de la guerre semblait un problème redoutable. Le redressement économique remarquable de ce pays l'a fait disparaître. On n'en parle plus.

Rappelez-vous les graves difficultés dans le domaine de la production agricole. Aujourd'hui, c'est aussi la disparité des salaires, élément fondamental des prix de revient, qui nous préoccupe. La bonne volonté pour les rapprocher ne manque pas. Un des orateurs auxquels je faisais allusion tout à l'heure, l'a dit: La Hollande d'une part et l'Union Economique belgo-luxembourgeoise de l'autre doivent faire chacune une partie du chemin vers le rapprochement. La Hollande a fait ces jours derniers un nouveau pas dans cette voie.

Création continue, Benelux progresse pas à pas. Quand le moment semble venu, on pose un nouveau jalon. Mais toujours avec prudence. A l'aide de dérogations temporaires, on crée un *modus vivendi*, par exemple en matière agricole. Par une clause de sauvegarde on permet au partenaire, au cas où un secteur industriel serait secoué par une crise, de freiner l'interpénétration. Tout cela n'a rien de spectaculaire. La nécessité fait loi. C'est une question de bonne volonté, de compréhension mutuelle et de patience.

Le fait que Benelux est là et se développe de plus en plus est quelque chose de réconfortant dans le désarroi du monde moderne. Combien d'unions douanières n'ont-elles pas été échafaudées avant et après la dernière guerre qui n'ont pas résisté aux premières prises de contact. Benelux est la seule réalisation en ce domaine depuis 1944.

Je cite: « Ce traité représente la première démarche concrète entreprise après la guerre en vue d'une Europe unie. Les efforts continus que la Belgique, ainsi que le Luxembourg et les Pays-Bas poursuivent dans ce but sont l'objet de notre plus profonde admiration. » Ce sont les termes d'un message récent du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères des Etats-Unis, M. Bedell-Smith.

Les efforts d'une création continue ne peuvent pas ne pas engendrer un état d'esprit Benelux, qui, irradiant hors du cadre des douanes, des accises et de la fiscalité à répercussions économiques, se manifeste dans les négociations internationales, qu'elles soient de caractère politique, militaire, économique, financier, social ou culturel, que ce soit, pour me servir du jargon international, à l'ONU, à l'OTAN, à l'OECE, au GATT, à l'UNESCO, etc.

C'est le secret de Polichinelle que, lorsque des problèmes internationaux se posent, les personnalités responsables des trois pays de Benelux se sentent en quelque sorte instinctivement les coudes et s'efforcent, dans la plénitude de l'indépendance des trois Etats, de prendre une attitude sinon commune, du moins parallèle, chacun appuyant les deux autres. Ceci me semble d'ailleurs bien dans la ligne de la politique aux siècles passés des provinces logées dans ce triangle qui va de La Panne à la Moselle et de celle-ci au golfe du Dollart.

Création continue, Benelux opère par des organes tripartites, créés au fur et à mesure des nécessités. Au sein de ces organes, on discute, on s'accorde ou on se met d'accord pour reconnaître qu'on est en désaccord. En aucun cas, nul ne peut faire la loi aux partenaires. Benelux ne connaît pas d'organes supranationaux de caractère législatif ou exécutif. L'intégration se fait par des lois nationales.

Un des orateurs auxquels je faisais allusion tout à l'heure, s'est dit personnellement partisan de l'incorporation dans les rouages de Benelux

d'une autorité supranationale. On pourrait sans doute en espérer une plus grande efficacité et une plus grande rapidité dans le processus d'intégration des économies. On pourrait aussi en attendre une augmentation de l'influence de Benelux dans l'intégration économique de l'Europe.

Mais, d'autre part, l'opinion publique est-elle murc pour une telle délégation de souveraineté, impliquant l'acceptation sans broncher des décisions du pouvoir supranational. Et si l'opinion est d'accord, les intérêts matériels le seront-ils aussi? On voit combien le problème est intéressant, délicat et complexe.

D'autant plus que, dans le champ plus vaste de l'union de l'Europe, l'opportunité d'organes supranationaux est discutée, comme l'a prouvé récemment un grave échec politique. L'union de l'Europe se fera-t-elle mieux par des coordinations nationales, par des négociations à l'échelle des gouvernements ou par la création d'organes supranationaux? L'avenir le dira. Pour le moment, il y a en Benelux et en la Communauté du Charbon et de l'Acier l'un et l'autre. A chacun de faire ses preuves.

Autour de Benelux

Au cours de la réunion Benelux qui s'est tenue à Bruxelles le 20 juillet, il a été décidé de charger les Présidents des Conseils de Benelux d'élaborer de nouvelles propositions en vue de la création d'un Conseil interparlementaire de Benelux.

Le 3 août, les Présidents des Conseils Benelux s'étaient réunis à cet effet à La Haye, où ils ont élaboré un projet de protocole aux termes duquel le Conseil consultatif interparlementaire devra être composé de 49 membres, dont 21 appartenant au Parlement belge, 21 au Parlement néerlandais et 7 au Parlement luxembourgeois. Le Conseil interparlementaire sera saisi chaque année par les trois Gouvernements d'un rapport sur les problèmes d'intérêt commun. De son côté, le Conseil pourra soumettre aux Gouvernements des vœux relatifs à tout problème d'intérêt commun. Le Conseil se réunira en session ordinaire une fois par an. Il pourra également se réunir chaque fois que les Gouvernements en feront la demande, ou bien sur demande du Président à la simple majorité des voix.

Les membres de chacun des trois Gouvernements pourront assister ou se faire représenter à toutes les réunions du Conseil, ce qui permettra une coopération plus étroite entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

*

Tout à l'heure, j'ai cru devoir souligner combien tout en Benelux est une question de bonne volonté et de patience. A propos de patience, on peut rappeler que la négociation de la Convention en 1944 s'est déroulée dans un salon de l'Hôtel Savoy à Londres. Chaque salle de réunion de cet hôtel porte un nom. Ainsi, il y a le salon du Sorcier, celui du Gondolier, celui de la Patience. Ces appellations apparemment bizarres sont les noms d'opérettes, écrites au siècle dernier par Gilbert et Sullivan, le premier étant le poète et le second le compositeur. Pour leurs réunions, les ministres de Benelux ne choisirent ni le salon du Sorcier, ni celui du Gondolier, encore qu'ils eussent pu se prévaloir de ce qu'ils menaient la barque des trois Etats, mais le salon dénommé Patience.

En se plaçant sous l'égide d'une vertu nécessaire dans les rapports entre individus, mais encore bien plus nécessaires dans ceux entre les peuples, les négociateurs de Benelux, il y a dix ans, ont fait preuve de sagesse. Il n'est point de création continue sans beaucoup de patience. »

Le groupe de travail de la sous-commission « salaires » de la commission des questions sociales de Benelux qui a procédé, en 1953, à une enquête restreinte sur les salaires moyens gagnés dans les trois pays, s'est réuni à Luxembourg en cadre élargi sous la présidence du Chef de la délégation luxembourgeoise, M. Gust van Werveke. Au cours de cette réunion, un rapport a été discuté et approuvé reproduisant les résultats de l'enquête entreprise qui permet de suivre l'évolution des salaires jusqu'au mois de mars 1954.

*

La Réunion du Comité des Ministres de Benelux.

Le Comité des Ministres de l'Union douanière néerlandaise-belgo-luxembourgeoise s'est réuni le 7 septembre dans les locaux du Secrétariat Général à Bruxelles sous la présidence de M. H. Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

Y assistaient du côté luxembourgeois: M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Michel Rasquin, Ministres des Affaires Economiques, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, et le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique.

A l'issue de la réunion, le communiqué suivant a été publié:

« Le Comité des Ministres désireux de pouvoir s'associer complètement aux manifestations organisées en vue de commémorer le dixième anniversaire de la signature de la convention douanière belgo-néerlandaise-luxembourgeoise, a décidé de ne consacrer que la matinée à ses travaux.

Au cours de cette séance, le Comité des Ministres a d'abord examiné un nouveau projet de protocole instituant un Conseil interparlementaire de Benelux. Le Comité s'est déclaré d'accord, en principe, avec ce projet et a décidé de le soumettre sans délai aux trois gouvernements.

Le Comité des Ministres a procédé ensuite à un échange de vues sur la liste commune de libérations dans le cadre de l'Organisation européenne de Coopération économique (O. E. C. E.). Il a reconnu que, conformément à sa décision antérieure de présenter une liste commune de libérations, il était nécessaire d'essayer d'élargir le pourcentage de libérations. Une solution devra être prévue pour le mois de novembre prochain.

Le Comité des Ministres a pris connaissance de la désignation d'un groupe de travail chargé de faire des propositions au sujet de la création d'un institut commun pour l'étude des prix de revient en matière agricole. Il a décidé également de se réunir dans les trois mois pour discuter les problèmes agricoles. Les présidents des conseils ont été chargés de faire à ce sujet une étude préliminaire.

Les ministres ont eu un échange de vues au sujet des dates de la mise en vigueur de l'unification des droits d'accises sur les tabacs, les eaux minérales et la bière. Ces dates seront fixées définitivement après accord du gouvernement belge.

Dans cet ordre d'idées, il a été tenu compte de la situation particulière de la moyenne et petite brasserie.

En vue d'examiner les problèmes d'ordre économique que pourrait poser l'unification des accises sur la bière, les fonctionnaires compétents des trois pays se réuniront avec des représentants brassicoles.

L'arrangement intervenu lors de la réunion du Comité des Ministres du 20 juillet 1954 au sujet de l'importation du lait évaporé a été prolongé jusqu'au 1^{er} janvier 1955.

Les ministres se sont également entendus en vue de renforcer leur action commune en matière de politique commerciale et notamment en ce qui concerne la défense des intérêts des trois pays vis-à-vis de certaines pratiques commerciales.

Les délégations ont ensuite été reçues à déjeuner par M. Spaak, Ministre des Affaires Etrangères, dans les salons du département, où elles furent rejointes par M. Van Acker, Premier Ministre.

*

Conférence Benelux à Luxembourg.

Le 14 septembre a eu lieu à Luxembourg une réunion plénière de la Commission Spéciale Benelux instituée par le Comité Spécial des Ministres de Benelux. Cette Commission était composée de délégués des organisations patronales et ouvrières qui sont représentées dans les Conseils économiques et sociaux de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.

Au cours de cette réunion, la Commission a étudié le problème de la coordination des investissements dans le cadre de Benelux, ainsi que le problème agricole en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

*

Le 30 septembre, les Présidents du Conseil administratif des Douanes, du Conseil de l'Union économique et du Conseil des Accords commerciaux ont tenu une réunion à l'Hôtel du Ministère des Transports à Luxembourg.

L'organisme des présidents a pour mission de coordonner les travaux des trois conseils, de contrôler l'activité des différentes Commissions de Benelux et de veiller au bon fonctionnement du Secrétariat général de l'Union douanière. La délégation luxembourgeoise au sein de ces conseils était présidée par M. Albert Calmes, Ministre plénipotentiaire honoraire du Luxembourg aux Pays-Bas.

Au cours de cette réunion, les présidents des conseils ont examiné le problème agricole, la création d'une commission spéciale pour les classes moyennes et ils ont procédé à un échange de vues sur la question du protocole des adjudications publiques. Ils ont en outre délibéré sur les propositions du Comité de direction des échanges au conseil ministériel de l'O. E. C. E. ainsi que sur la révision de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

*

D'après le « Bulletin de statistique Benelux », les trois pays partenaires comptaient, en 1952, 19,5 millions d'habitants dont 10.435.631 Néerlandais, 8.757.691 Belges et 302.689 Luxembourgeois. D'après ces chiffres on constate que la Belgique est dépassée par la Hollande de 8,5 %.

La natalité se traduit en Hollande par le coefficient 22,4 et par 16,7 pour la Belgique. La mortalité par contre est de 7,3 pour la Hollande contre 11,9 en Belgique.

En ce qui concerne l'émigration elle était dès 1952 dépassée en Belgique par l'immigration avec 13.305 unités. Aux Pays-Bas, on constate au contraire que le nombre d'émigrants a été supérieur de 47.681 à celui des immigrants.

*

Le Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie.

Les 2 et 3 octobre, le Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie a tenu ses assises à

Luxembourg, sous la présidence du Docteur hollandais Brahms, Président du Cercle. Outre les travaux internes, une séance scientifique s'est déroulée dans la salle des fêtes de l'Athénée, au cours de laquelle M. Alphonse Sprunck, Directeur de la Bibliothèque Nationale, a fait un exposé sur notre Histoire nationale. M. Alfred Nimax, Pharmacien, et le Dr Jean Harpes évoquèrent l'Histoire de la Pharmacie luxembourgeoise.

Rappelons que le Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie a été fondé le 18 avril 1950 et que, depuis sa création, des réunions ont eu lieu en 1951 à Gand et à Gouda, en 1952 à Bruxelles et à Amsterdam, en 1953 à Rotterdam et à Bruges. Le Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie a également pris une part importante à l'organisation du premier congrès Benelux d'Histoire des Sciences qui a eu lieu à Leyde et à Haarlem, du 23 au 25 avril de cette année.

Réunions, Conférences et Congrès internationaux à Luxembourg

Congrès International de la Libre Pensée.

Du 1^{er} au 6 septembre s'est tenu à Luxembourg le 31^e Congrès international de la Libre Pensée, auquel prenaient part des délégués de Belgique, du Canada, d'Australie, de la Chine, de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de l'Inde, du Mexique, de la Nouvelle Zélande, de Norvège, de Suède et du Luxembourg.

Il y a 25 ans, Luxembourg était le siège d'un Congrès international de la Libre Pensée, sous la présidence de M. René Blum.

A l'ouverture solennelle du 31^e Congrès assistaient entre autres M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, et M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

*

Les 20 et 21 septembre ont eu lieu à Luxembourg les « Journées de la Fédération Européenne du Génie chimique » dont l'organisation fut confiée à la plus jeune des associations affiliées à cette Fédération, à savoir l'« Association luxembourgeoise des Ingénieurs diplômés ».

C'est en 1927 que fut inaugurée, lors du Centenaire de naissance du chimiste français Marcelin Berthelot, la Maison de la Chimie à laquelle ont contribué la Belgique, la Bolivie, le Canada, la Chine, l'Égypte, l'Espagne, d'Éthiopie, la France, la Grèce, la Hollande, les Indes, le Japon, le Luxembourg, la Principauté de Monaco, la Norvège, le Paraguay, la Roumanie, le Siam, la Suisse, la Syrie, l'U. R. S. S. et le Venezuela.

Le 20 juin 1953, la Fédération Européenne du Génie chimique a été créée à la Maison de Chimie où les délégués de dix-neuf sociétés, appartenant à onze nations différentes, s'étaient réunis.

Cet organisme est appelé à favoriser la recherche par la normalisation des méthodes de travail et par le perfectionnement des appareils.

Le programme de la manifestation de la Fédération Européenne du Génie chimique à

Luxembourg prévoyait des visites d'usines, ainsi qu'une série de conférences faites par le Dr Michel Lucius, Directeur du Service géologique de Luxembourg, le Professeur Dr F. Johannsen de l'École des Mines de Clausthal, le Professeur Dr W. Luyken de l'École technique supérieure d'Aix-la-Chapelle et M. P. Chataignon, Directeur de la Société Minerais et Métaux de Paris.

*

Le 23 septembre 1954, M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, a inauguré la 14^e Session du Comité de Santé Publique du Traité de Bruxelles. Le Comité siégea au Laboratoire de l'État sous la présidence de M. le Dr Molitor, Directeur de la Santé Publique. Les chefs des délégations étrangères étaient: pour la Belgique M. le Dr Van de Calseyde, Directeur Général de l'Hygiène, pour la France M. le Médecin-Général Costedoat, M. le Dr Bernard, Chef du Bureau des Relations Extérieures de la Santé Publique, pour les Pays-Bas M. le Dr Van den Berg, Directeur-Général des Affaires Internationales de la Santé Publique, pour le Royaume-Uni M. le Dr Goodman, Principal Medical Officer, Ministry of Health, et M. Boucher, Secretary, Ministry of Health.

*

Le Congrès de l'Institut International des Classes Moyennes.

L'Institut International des Classes moyennes a tenu ses assises les 25, 26 et 27 septembre à Luxembourg, où il a étudié les problèmes des classes moyennes ainsi que la réorganisation du travail de l'Institut.

L'Assemblée générale a été solennellement ouverte le 25 septembre sous la présidence de M. Roger Millot, Président de l'Institut International des Classes moyennes, en présence de M. P. Bossaert, Ministre des Classes moyennes de Belgique, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, le Baron T. van Ackere, Président d'honneur de l'Institut International des Classes moyennes, et de nombreux délégués

d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, de France, d'Italie, de Luxembourg, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse.

Parmi les nombreuses personnalités luxembourgeoises on remarquait les délégués du Ministère des Affaires Economiques, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers, de la Fédération des Artisans, ainsi que les représentants des différentes organisations des Classes moyennes luxembourgeoises.

Au cours des séances de travail, un service général d'études et de documentation a été créé au sein duquel des commissions spécialisées étudient les problèmes de la pension aux travailleurs indépendants, la formation professionnelle, le crédit et la rationalisation des techniques ainsi que la réforme du registre de commerce.

Pour clôturer ces journées d'études, les autorités luxembourgeoises ont offert un dîner aux nombreux congressistes.

*

Journées d'étude belgo-luxembourgeoises.

Les 24 et 25 septembre ont eu lieu à Luxembourg deux journées d'études organisées par la branche belgo-luxembourgeoise de « L'International Law Association », sous le haut patronage de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

MM. Albert Coppé, Vice-Président, Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité, et P. Mathysen, Attaché à la Cour de Justice du Plan Schuman, ont fait des exposés respectivement sur: « La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier », « La C. E. C. A. et les cartels » et « Quelques aspects de la juridiction de la Communauté ».

Une discussion a eu lieu sur la conférence générale d'Edimbourg de l'International Law Association en 1954. La session s'est terminée par une réception donnée par M. Victor Bodson, Ministre de la Justice.

Parmi les personnalités présentes on remarquait M. Albert Devèze, Président, M. Cochaux, Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, M. P. J. S. Serrarens, Vice-Président à la Cour de Justice de la C. E. C. A., et M. van Houtte, Grefier à la Cour de Justice de la C. E. C. A.

*

Réunion des médecins sportifs à Luxembourg.

A Luxembourg ont eu lieu, les 2 et 3 octobre, les premières journées de la médecine sportive, auxquelles participaient les spécialistes de différents pays.

L'ouverture de cette première réunion des médecins du sport eut lieu au Ministère de l'Education physique. M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, qui remplaçait M. Victor Bodson, Ministre de l'Education physique et des Sports, souhaita la bienvenue aux

hôtes étrangers et aux délégués des fédérations luxembourgeoises. Parmi la nombreuse assistance on remarquait également M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement et Président du Comité Olympique.

Au cours de cette réunion à Luxembourg, tous les problèmes intéressants les sportifs ont été les sujets de nombreuses conférences faites par le Dr G. A. Richard de Paris, le Dr Paul Martin de Lausanne, le Dr Louis Merklen de Nancy, le Dr L. Procop de Vienne, le Professeur Gust Maul de Luxembourg, le Dr Ostertag de Tubingen, le Dr Albert Govaerts de Bruxelles, le Dr Emile Gretsche de Luxembourg et le Dr Charles Jones, Président de l'Association des Médecins du Sport.

*

Conférence à Luxembourg du Comité mixte sur la Réadaptation et le Réemploi des Invalides.

Pendant la semaine du 26 au 29 octobre s'est tenu à Luxembourg, dans la salle de réunions du Ministère des Transports, la XIII^e Réunion du Comité mixte sur la Réadaptation et le Réemploi des Invalides. Ce Comité, qui est formé de représentants des cinq pays du Pacte de Bruxelles, maintenant Union Européenne Occidentale, comprend des membres des trois Comités: Social, Santé Publique et Pensions de Guerre. — A la séance inaugurale, le Ministre de la Santé Publique, le Docteur Emile Colling, a parlé au nom du Gouvernement luxembourgeois, définissant l'importance que le Luxembourg attache aux travaux de la réunion. — Les travaux ont eu lieu sous la présidence de M. Georges Gredt, Directeur des Offices de l'Etat des Dommages de Guerre et de la Reconstruction. Les Chefs des délégations étaient les suivants: Belgique: M. Bosquet, Inspecteur Général au Ministère de la Santé Publique; France: M. Græve, Administrateur civil à la Direction de la Main-d'Œuvre au Ministère du Travail; Pays-Bas: M. C. van den Berg, Directeur Général au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé Publique; Royaume-Uni: Mr. G. C. Slater, Secrétaire adjoint au Ministère du Travail et du Service National.

*

L'Union Internationale pour la Protection de la Moralité publique.

Le Comité de l'Union Internationale pour la protection de la moralité publique (U. I. M. P.) s'était réuni à Luxembourg, les 9 et 10 octobre 1954, sous la présidence de M. J. Bierme (Belgique), vice-président de l'Union. Des délégués allemands, belges, espagnols, français, hollandais, italiens et luxembourgeois ont participé à ses travaux.

Le Comité examina les aspects de l'activité de l'Union et les problèmes de structure qu'elle est appelée à résoudre.

Dans le cadre des rapports de l'U. I. M. P. avec les organismes internationaux, notamment l'ONU et l'UNESCO, le professeur Pio Ciprotti (Italie), membre du Comité, mit les participants au courant de ses travaux concernant un projet de convention internationale pour la protection de la jeunesse en matière de cinéma. Ce projet, définitivement mis au point, sera soumis au vote de la prochaine assemblée générale de l'Union.

Cette assemblée coïncidera avec le premier congrès international pour la protection de la moralité publique que l'U. I. M. P. organisera à Cologne, les 13, 14 et 15 mai 1955, et qui aura pour thème général: « L'Enfance et la Jeunesse face à l'immoralité ».

Rappelons que l'U. I. M. P. groupe 59 associations de divers pays d'Europe et d'Amérique ainsi que des membres individuels.

Manifestations de la Vie culturelle

Le Salon du Cercle Artistique de Luxembourg 1954

Le 18 septembre eut lieu au Musée de l'Etat le vernissage du Salon du Cercle Artistique de Luxembourg, placé sous le Haut Patronage de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Parmi les nombreuses personnalités présentes on remarquait M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences, M. Raoul Dooreman, Conseiller à la Légation de Belgique, M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement, M. Edouard Probst, Attaché au Ministère de l'Education Nationale, le Baron Nothomb, Sénateur et Président de l'Académie luxembourgeoise d'Arlon, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du diocèse de Luxembourg, M. Christian Calmes, Secrétaire Général du Conseil de Ministres de la C. E. C. A., M. Ernest Wurth, Commissaire de district, M. Lucien Kœnig, Député-Echevin, M. Georges Reuter, Echevin de la Ville de Luxembourg, M. Paul Wigreux, Président d'honneur du Cercle Artistique, ainsi que les membres du Comité du Cercle Artistique.

Après l'allocution prononcée par M. Alphonse Weicker, Président du Cercle Artistique, les invités d'honneur firent le tour des différentes salles d'exposition.

Rappelons que le « Prix de la Jeune Peinture luxembourgeoise » qui est décerné chaque année par le Cercle Artistique de Luxembourg à la suite d'un concours réservé à tous les artistes de nationalité luxembourgeoise jusqu'à l'âge de

30 ans, a été décerné cette année à M. Guill Schmitz de Luxembourg. Depuis que ce prix a été créé, les lauréats ont été successivement Coryse Kieffer et Robert Weimerskirch, ex aequo (1950), Ben Heyart (1951), Henri Dillenburg (1952) et Jean-Pierre Junius (1953).

Les noms des exposants au Salon 1954 sont les suivants:

Beffort Alphonse, Bertemes Roger, Breck Lotty (M^{me} C. Braun), Calteux Jean-Pierre, Dillenburg Henri, Engels Charlotte, Engels Victor, Emringer Eugène, Fregnac Solange (M^{me} L. Schaack), Fregnac Thérèse (M^{me} M. Heuertz), Gleis Jean-Pierre, Gloden Joséphine, Gœrgen Edmond, Hentges Jacqueline, Junck Nico, Junius Jean-Pierre, Kieffer Coryse (M^{me} N. Lutz), Kinnen Frantz, Kirscht Emile, Kœmptgen Roger, Kolbach Marie-Thérèse (M^{me} Juchem), Kreintz Marie-Louise, Maas Ger, Majerus Emile, Medinger Ferdinand, Meer Hélène (M^{me} L. Ludwig), Nadler Irène (M^{me} J. Treinen), Nies Alphonse, Oth Joseph, Poos Hary, Profant Wenzel, Reding Yola (M^{me} Mersch), Reichling Paul, Reuter Jeanne (M^{me} Albert Calmès), Schmit François, Schmitz Guill, Solofrizzo Vanna, Steinmetzer Alfred, Stoffel Michel, Tanson Lé, Thibold Edouard, Thillen Marcel, Thilmany Jean-Pierre, Treinen Marie-Christine, Unden Lily, Weber Edouard-Marie, Wigreux Paul.

Comme sculpteurs ont exposé:

Engels Charlotte, Heldenstein Hugnette, Heuertz Marcel, Hulten Emile, Kohl Charles, Profant Wenzel.

L'Exposition Auguste Trémont à Anvers

Du 26 août au 13 septembre a eu lieu à Anvers une très belle Exposition des œuvres de notre éminent compatriote Gust Trémont et de son insigne élève, la Princesse Marie-Gabrielle de Luxembourg, Comtesse de Holstein-Ledreborg. L'Exposition avait été organisée au Jardin Zoologique par la Société Royale de Zoologie d'Anvers.

Dans la série des expositions de notre grand animalier, cette manifestation marque une des dates les plus importantes. D'abord par la beauté et la distinction du lieu. La présentation des peintures, sculptures et dessins dans la Salle de Marbre du Jardin Zoologique était parfaite. Peut-on d'ailleurs imaginer un lieu plus approprié et mieux adapté aux sujets d'une exposition

Trémont que ce Jardin Zoologique où une grande tradition scientifique et artistique se joint à la présence — dans l'immédiat voisinage — des fauves, à la représentation artistique desquels l'éminent sculpteur a voué son talent et sa vie?

Trémont avait réuni ses œuvres maîtresses. Y figuraient entre autres le « Chevreuil » (appartenant à LL. AA. RR. le Prince Jean, Grand-Duc héritier, et la Princesse Joséphine-Charlotte), le « Poulie » (appartenant à M. le Ministre d'Etat Joseph Bech), le « Groupe des Tigres Royaux » (à M. Léon Schaus), les « Gazelles » (à M^{me} Aloyse Meyer), le « Gorille » (à M. Jean-Baptiste Henckes), l'élégant « Guépard » (à M. Joseph Petit), des panthères, des tigres, des chimpanzés, etc., des peintures et des dessins ainsi que des études.

La Princesse Marie-Gabrielle avait exposé le « Poulain », le groupe « Biche et son petit », le « Lévrier » et le « Cerf ».

Lors de l'ouverture officielle de l'Exposition, notre Ministre à Bruxelles, devant une assistance distinguée, fit le discours d'inauguration.

M. Lambert Schaus dit notamment :

« En inaugurant cette Exposition de l'animalier luxembourgeois Auguste Trémont, je suis heureux et fier de pouvoir présenter à la Belgique amie un des meilleurs artistes de mon pays.

Auguste ou plutôt Gust Trémont — comme nous l'appelons chez nous —, dessinateur, peintre et sculpteur à la fois, est un des représentants les plus qualifiés et les plus en vue de l'art contemporain en Luxembourg. Cet artiste d'un naturel si simple et si modeste a su, par son grand talent et sa probité professionnelle, se créer chez nous une autorité et une renommée sans pareilles, renommée que Paris — où Trémont vit et travaille — a définitivement consacrée. J'ose espérer que l'œuvre de Gust Trémont sera appréciée à sa juste valeur par la Belgique, cette terre aux traditions d'art si riches et si variées, au présent artistique si vivant et si fécond. »

Ensuite, M. le Ministre Schaus retraça la carrière de Gust Trémont et rappela ses titres. Parlant de son évolution, il dit :

« Bien que Trémont reste toujours fidèle à lui-même et à sa conception de l'art, on peut néanmoins constater une évolution dans son œuvre. Avec les ans, l'artiste devient plus mûr,

plus calme, plus serein. Il possède à fond son métier, son art devient de plus en plus classique. Il y a un quart de siècle, Trémont recherchait plus particulièrement, chez l'animal, le mouvement dramatique; de nos jours, il penche plutôt à le fixer dans une attitude de tranquillité, de repos. A ses débuts, Trémont se passionnait surtout pour la bête exotique, puissante et grandiose. Actuellement, sa sympathie va de préférence à la bête de nos pays, de nos forêts, voire à l'animal domestique. Pour illustrer tout le chemin que Trémont a parcouru depuis un quart de siècle, il suffit peut-être de juxtaposer un des fauves exotiques, saisi par l'artiste dans tout son élan félin, à ce curieux animal domestique que Colette chérissait tant et que Trémont se met à peindre avec une si touchante virtuosité: le chat. »

Et, pour terminer, il dit :

« L'œuvre de Gust Trémont est vaste et variée. Il reste uni par la conception de l'art qui anime son auteur: voir et étudier le vrai et le beau, le respecter en le transposant, sous une forme harmonieuse et vivante, dans une matière solide et digne.

Je forme le vœu que cette Exposition des principales créations de l'animalier Gust Trémont fasse connaître et apprécier en Belgique cet artiste luxembourgeois au talent si riche, au métier si sûr, cet artiste pénétré d'une compréhension si profondément humaine pour le monde animal. »

L'Exposition eut un très grand succès. La presse anversoise et belge en parla avec enthousiasme. Parmi les nombreux articles nous citerons le passage que M. Louis Jottrand a écrit dans « L'Eventail » :

« Les animaux que Trémont saisit dans les diverses allures et attitudes (croquis rapides et dessins accomplis) vivent en image comme au naturel. La puissante élasticité musculaire des grands fauves comme l'élégante et capricieuse souplesse des antilopes et gazelles aux regards innocents; le poil rude ou soyeux d'un pelage hirsute ou ondulé, la plume et le duvet impondérables, tout cela est rendu par la main d'Auguste Trémont avec ampleur, adresse et précision, d'un trait sûr qui jamais n'immobilise le mouvement ni emprisonne le modelé. Droit de cité lui est acquis dans la Ville de deux grands peintres animaliers, Charles Vernas et Jan Stobbaerts. »

Vernissage du 10^e Salon de l'Art Vivant à Differdange

Le samedi, 23 octobre, dans les Salles du Grand Casino, ancien Château de Differdange acquis et restauré par la Société Hadir, se déroula le vernissage du 10^e Salon de l'Art Vivant.

Des hommes aux allures modestes, travailleurs du fer pour la plupart, meublant leurs loisirs à peindre et à sculpter, cultivant l'art pour l'art,

sans prétention, sans la moindre ambition d'arriver, pour le seul plaisir de chercher, voilà l'équipe des peintres et des sculpteurs de Differdange. Amateurs aux tempéraments les plus divers, ils se vouent au culte du beau après leur tâche journalière, sans envie ou jalousie, dans un esprit de camaraderie complète.

Fondée par Josy Mersch en 1944, encouragée par Auguste Trémont, l'Association de l'Art Vivant présenta lors de son 10^e Salon le bilan de dix années de travail et d'efforts incessants.

Le vernissage du 23 octobre suprit et dépassa tous les espoirs permis. Nombreux furent les protecteurs et amis désireux d'honorer les artistes amateurs de leur présence et de leur apporter l'encouragement de leur sympathie.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière furent reçues à la grille du château par le Député-Maire, M. Pierre Gansen, entouré du Conseil communal. A l'entrée principale, M. Grandpierre, Président du Conseil d'Administration de la Société Hadir, M. Roger, Directeur général, et M. Hallé, Président de l'Art Vivant, accueillirent les augustes invités et les conduisirent dans le hall où ils furent salués par Leurs Excellences Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur Léon Lommel et M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et des Sciences.

Dans une courte allocution, le Président de l'Art Vivant remercia vivement les éminents invités de l'insigne honneur qu'ils voulaient bien accorder à ses amis et esquissa rapidement le caractère et le but de l'association.

Monsieur le Ministre des Arts et des Sciences encouragea chaleureusement les ouvriers de Differdange à poursuivre la route qu'ils se sont tracée. Non content d'assurer la prospérité matérielle du pays, le Gouvernement fera des efforts en vue d'une solide éducation spirituelle et esthétique de ses habitants. L'art ne doit pas rester l'apanage d'une élite restreinte, mais doit s'étendre à toutes les couches de la population.

Ensuite, Monsieur le Ministre déclara le 10^e Salon ouvert.

Leurs Altesses Royales, suivies des invités, visitèrent alors l'Exposition.

Son Altesse Royale la Comtesse de Clervaux exposait, comme invitée d'honneur, un bronze à cire perdue représentant un poulain, Auguste Trémont un brocard en bronze, un sanglier en grès et Foni Tissen, Conseiller de l'Association de l'Art Vivant, une mosaïque de Saint-Christophe.

Les éminents visiteurs s'arrêtèrent ensuite devant les toiles de Orlando Baldinelli, Henri Bichel, Pierre Bleser, Jean Dieschbourg, Jacques Dolar, Emile Fournelle, Félix Hoffmann, Nicolas Læsch, Robert Lauterborn, Athilio Lupo, Eugène Medinger, Josy Mersch, Nicolas Muller, Maisy Parisot, Françoise Pellin, Ignace Pepin, Jeannot Philippi, Jean Pick, Bernard Reuter, Fernand Tholl, René Wampach et les sculptures d'Auguste Pick et de Nicolas Wagner.

Après la visite de l'Exposition, la Direction de la Société Hadir reçut les invités dans la Salle du Conseil. A côté des personnalités mentionnées plus haut, Leurs Altesses Royales étaient entourées de MM. Emile Raus, Léon Schaus, Conseillers d'Etat, Henri Koch, Albert Gødert, Mathias Thinnes, Directeurs de l'enseignement secondaire, Paul Schleimer, Directeur de l'enseignement professionnel, Albert Nothumb, Inspecteur principal de l'enseignement primaire, Ernest Wurth, Commissaire de district, Gabriel Chrétien, Raymond Hoffmann, Lucien Margue, Philippe Goussault, Directeurs de la Société Hadir, Auguste Trémont, Josy Mersch et le Comité de l'Art Vivant.

Le 23 octobre était un jour de fête pour les peintres et les sculpteurs de Differdange. Ils ont pu se rendre compte de la sympathie et de la bienveillance dont les personnalités les plus éminentes de notre pays les honorent.

Les Amis d'Arthur Rimbaud à Luxembourg

Afin de commémorer le centenaire de la naissance d'Arthur Rimbaud, une délégation de l'Union des Femmes Européennes ainsi que des admirateurs du poète du « Bateau Ivre » avaient organisé un pèlerinage littéraire. Sur le périple qui débuta à Rotterdam, les Amis de Rimbaud passèrent également par notre Capitale où les avait attirés le Président de la S. E. L. F. (Société des Ecrivains Luxembourgeois de Langue Française), M. Marcel Noppeney, lui-même fervent Rimbaldien. Une réception eut lieu à l'Hôtel de Ville le 1^{er} octobre 1954 en l'honneur des personnalités qui participaient à ce pèlerinage littéraire.

M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, entouré des échevins et conseillers municipaux L. Kœnig, G. Reuter, N. Rollinger, E. Schaus et M. Schmitz, prononça l'allocution de bienvenue. Il souligna le caractère européen de la manifestation et remercia les Rimbaldiens d'être venus à Luxembourg.

La Présidente de l'Union des Femmes Européennes remercia en quelques mots bien sentis de l'accueil chaleureux que les Rimbaldiens avaient reçu dans un pays où se prolonge l'incantation de l'Ardenne, « cet acte de bonté », et dont la littérature forme un fleuron des lettres françaises.

Le même jour eut lieu à la Salle des Fêtes de l'Athénée Grand-Ducal une Soirée Rimbaldienne, organisée par la S. E. L. F. sous les auspices du Ministère de l'Education Nationale, des Arts et Sciences. Devant une assistance nombreuse, M. le Professeur Alphonse Arend, membre du Comité de la S. E. L. F., prononça le discours d'introduction au cours duquel il rapprocha à la région ardennaise les noms de Rimbaud et de Verlaine et souligna l'apport fait par M. Marcel Noppeney, Président de la S. E. L. F., à l'interprétation du « Sonnet des Voyelles » (voir « Pages de la SELF II » : « Une contribution au Problème Rimbaud »).

Ce fut ensuite au tour de M. Pierre Petitfils, Directeur du « Bateau Ivre », bulletin de liaison des Amis de Rimbaud, de présenter sa conférence sur « Rimbaud l'Ardennais ». L'orateur passa en revue les sentiments et les aspirations ainsi que les particularités de ce fils de l'Ardenne conservant durant toute sa vie l'empreinte de ce sol anguleux, à la structure chaotique, dure et pleine de contrastes.

L'exposé limpide et très fouillé de ce grand admirateur d'Arthur Rimbaud fut vivement applaudi, et ce fut au tour de M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences et invité d'honneur de la S. E. L. F., de prendre la parole. Après une introduction charmante et très spirituelle, M. le Ministre Frieden dit notamment :

« Si j'ai accepté de présider cette soirée rimbaldivienne, c'est d'abord pour avoir le plaisir de souhaiter la bienvenue aux membres de l'Association des Femmes Européennes qui ont bien voulu placer notre ville sur le tracé de leur itinéraire, c'est encore pour marquer mes sympathies à notre Société luxembourgeoise des Ecrivains de langue française et à son éminent président.

Je vous avouerai — sans ambages et sans fausse honte — que le poète Rimbaud n'a jamais été de mes poètes favoris. Je suis d'une génération qui a reçu le baptême spirituel des maîtres de l'esprit classique, les Descartes, les Boileau, les Bossuet. On nous a appris à « aimer en tout la Raison », c'est-à-dire l'intelligence claire et précise qui « comme Archimède au milieu du sac de la ville continue à tracer sur le sable mouvant les figures d'une géométrie éternelle ». Tout se subordonnait pour nous à la réflexion et argumentation logique, scientifique et expérimentale; tous les phénomènes — qu'ils fussent de l'ordre des abstractions mathématiques ou des relations physiques ou biologiques ou psychologiques ou sociales et politiques — obéissaient à la règle de la Raison. Et ce qui y était rebelle, était suspect d'irréalité, d'inexistence. Cet impératif valait même pour les phénomènes de l'art et de la religion. Nous étions rationalistes ou, pour employer le terme qui allait désigner la mode nouvelle: scientistes.

Un jour, nous apprîmes par la bouche du plus célèbre des savants Louis Pasteur que cette « philosophie scientiste » n'était qu'un leurre et que celui qui n'aurait que des idées claires (*ideae clarae et distinctae*) « serait assurément un sot ». Ceux d'entre nous qui suivaient d'un peu plus près le mouvement de la pensée philosophique furent quelque peu secoués (réveillés de leur torpeur dogmatique, comme le fut Kant par Hume) par la lecture de Bergson, plus tard de H. Bremond qui affirmaient et prouvaient par leurs analyses subtiles que l'intellect ne suffisait pas pour saisir et comprendre tout le réel; que des aspects importants des phénomènes de la vie biologique, de la vie psychologique, des manifestations de la vie artistique échappaient à son

emprise, à ses catégories et à ses démarches et méthodes; que la poésie était plus voisine de la prière que de la science; que l'intuition était un mode de connaissance authentique; que l'artiste et le poète, par leur imagination, leur sensibilité, leur divination et leur intuition, que les mystiques par leur expérience et leurs visions touchaient à des réalités « invisibles », inabordables à la raison, à l'expérimentation scientifique. En un mot, l'art et la poésie se détachaient de la science et se constituaient en une fonction originale.

Parallèlement, une poésie nouvelle était née avec les symbolistes, avec Baudelaire qui manifestement n'avait plus rien de commun avec les conceptions classiques. Un jour, je lus Rimbaud, ses *Illuminations* et la *Saison en enfer*, et j'eus, non pas une illumination pareille à celle qui bouleversera la vie morale du grand Claudel, mais qui me donna la conviction que la poésie était capable d'ouvrir des horizons, de nous faire palper pour ainsi dire une réalité d'une tonalité et d'une essence nouvelle. « Je m'habituais à l'hallucination simple; je voyais très franchement une mosquée à la place d'une usine, un salon au fond d'un lac; les monstres, les mystères. » (*Une saison en enfer.*) Je songeais à un mot que d'Aurevilly décocha un jour à Zola qui lui reprochait de prendre une glace pour un océan: Et M. Zola, quand il se trouve devant l'océan, croit voir une glace!

Or, rien n'est plus pénible, plus inacceptable que de devoir sacrifier le réel, de devoir mettre des œillères, de s'aveugler. Voir clair, voir loin, voir tout, tel est le mot d'ordre de l'homme raisonnable. Notre rationalisme et scientisme nous conduisit ainsi à une espèce de mysticisme, selon le principe de Pascal: *les deux vérités contraires*.

Nous étions reconnaissants à Bergson, à Bremond — et aux poètes, même à Rimbaud de cet élargissement de nos horizons intellectuels et de notre vie humaine.

Mais, à pratiquer les poètes et les mystiques, à trop fréquenter Rimbaud et ceux qui l'ont suivi et dépassé — nous avons dû constater à quel désordre, à quel chaos pouvait mener cette philosophie et poétique nouvelles. Les monstrueuses aberrations d'un certain art, dit moderne, nous alarmaient — et nous faisons à nouveau le point, l'examen critique — nous avons tendu la main vers nos maîtres d'autrefois — nous avons repris le chemin des grands classiques — sans toutefois oublier et négliger l'apport de la philosophie et poétique nouvelles. Nous avons cherché à retrouver le bel équilibre humain, la *via media* — la sagesse qui est sur la ligne de partage des vérités contraires. Nous avons dit non à toutes les exagérations et excentricités, nous n'avons voulu ni de la raison pure et exclusive, ni de la déraison pure et exclusive. Nous avons mieux compris qu'André Gide chuchotait en poussant son dernier soupir: « C'est toujours le combat entre ce qui est raisonnable

et ce qui ne l'est pas." La vie humaine doit être une marche courageuse sur la ligne de crête de deux versants: la raison et la mystique. C'est sous cette idée familière à la civilisation grecque et française que je voudrais placer cette soirée consacrée au poète Rimbaud.»

La séance se termina par la projection du « Bateau Ivre », film réalisé par Alfred Chaumel.

Pour honorer ses hôtes qu'il avait reçus quelques heures auparavant, le Bourgmestre de Luxembourg les invita à faire ensuite le tour de la Capitale illuminée. L'impression produite sur les Rimbaldiens et Rimbaldiennes fut bonne. Les traces de leurs impressions se retrouvent dans cette note spirituelle parue dans le « Figaro Littéraire » du 9 octobre 1954:

« Fiat lux ... Bene ... Benelux!

Vendredi dernier, la caravane de l'Union des femmes européennes, qui effectue un pèlerinage rimbaldien en remontant la Meuse — comme *Le Bateau ivre* — jusqu'à la mer, se trouvait à Luxembourg. Là, une réception avait été organisée à l'hôtel de ville par les écrivains luxembourgeois de langue française, et le bourgmestre, ceint de son écharpe et un verre à la main, célébra Rimbaud.

— Pour vous être agréable, ajouta-t-il, j'ai donné l'ordre à l'usine électrique d'illuminer la ville jusqu'à vingt-trois heures.

C'est ce qui permit à l'une des congressistes de dire, après la conférence de M. Pierre Petitfils, qui fut suivie de la projection du film d'Alfred Chaumel, *Bateau ivre*:

— Nous avons vu *Le Bateau ivre*, allons voir maintenant les illuminations.

Elle ne croyait pas si bien dire. Les remparts qui surplombent la vallée profonde de l'Alzette et cette vallée elle-même flamboyaient de mille feux jaunes, verts et blancs, dans une féerie hallucinante. Dans la nuit surgissaient des ruines de châteaux forts, des rochers immenses, des ponts, des arbres irréels et des reflets mouvants, plus irréels encore. Bref, très exactement, une des « Villes » des *Illuminations*.

On s'est interrogé sur la manière dont il convenait de célébrer le centenaire de Rimbaud: les Ecrivains ardennais le feront par un banquet; de son côté, Paul Claudel a déclaré qu'une messe suffirait. Ces deux idées ne sont pas inconciliables. Mais c'est le bourgmestre de Luxembourg qui a trouvé la vraie solution. »

Nouvelles diverses

Convention multilatérale de sécurité sociale.

Comme nous l'avions annoncé dans notre Bulletin N° 5-6-7, l'Arrangement administratif pour l'exécution de la Convention tendant à étendre et à coordonner l'application des législations de sécurité sociale aux ressortissants des Parties contractantes du Traité de Bruxelles, signé le 16 juillet 1954 à Luxembourg et qui a été approuvé par la loi luxembourgeoise du 8 novembre 1954, vient d'être signé également par les représentants des autres parties contractantes. La sixième et dernière signature, celle du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale d'Irlande du Nord, a été apposée à l'arrangement administratif, le 3 août 1954. Celui-ci est entré en vigueur à cette date, conformément à une décision prise antérieurement par la Commission permanente de l'Organisation du Traité de Bruxelles.

*

Rudy Ensich †

Le 31 juillet est décédé à Luxembourg, à l'âge de 55 ans, le Major Rudy Ensich, président des Anciens Combattants de la guerre de 1939-1945 et des Nations Unies, fondateur de l'Amicale des anciens St.-Cyriens luxembourgeois et membre du Comité exécutif de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants.

L'enterrement a eu lieu le 31 août au cimetière de Notre-Dame en présence de très nombreuses personnalités, des Mouvements d'anciens combattants, des Mouvements patriotiques et d'une grande foule. Peu avant l'enterrement, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, et le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, accompagnés des dirigeants des Anciens Combattants et de la L.P.P.D., se rendirent à la demeure privée du défunt pour épingleur la « Croix de la Résistance » sur le coussin qui fut remis ensuite aux Anciens Combattants.

*

Modifications de règlements de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

Le « Mémorial » du Grand-Duché de Luxembourg du 18 septembre 1954 et le « Moniteur Belge » du 17 septembre 1954 publient des modifications à un certain nombre de règlements de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

La majeure partie de ces modifications constitue une mise au point de la nouvelle réglementation de cet Institut dans le sens d'un allègement des formalités à accomplir ou d'un élargissement des facilités déjà existantes. Cette mise au point a été faite pour répondre à des suggestions présentées par les banques, des industriels et des commerçants.

On retiendra particulièrement de cet ensemble une mesure importante adoptée par le Conseil de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change. Les exportateurs sont actuellement autorisés à conserver dans des comptes à leur nom ouverts auprès de banques luxembourgeoises et belges les monnaies étrangères reçues en paiement de leurs ventes à l'étranger.

Les avoirs en compte ainsi créés peuvent être utilisés à certains règlements admis dans les monnaies en cause par le règlementation, laissant de cette manière aux détenteurs des avoirs la possibilité d'éviter des différences de change et de se constituer des réserves de devises.

Les conditions d'alimentation et d'utilisation des nouveaux comptes sont différentes, suivant qu'il s'agit de dollars USA ou de dollars Canada ou de monnaies de pays membres de l'Union Européenne de Paiements, et l'Institut se réserve le droit de prescrire la cession à une banque agréée des monnaies conservées en compte.

*

Le 19 septembre se sont déroulées d'importantes cérémonies à Arlon à l'occasion du 10^e anniversaire de la Libération de la ville. Une messe solennelle fut chantée en l'église primaire de Saint-Martin par M. le Chanoine Heck, révérend doyen d'Arlon.

Ensuite, un long cortège parcourut les rues de la ville et plusieurs monuments aux morts furent fleuris. Pour clôturer la cérémonie, M. Octave Lohest, Gouverneur de la province du Luxembourg, Président des Anciens Combattants de Belgique, et M. Prosper Poswick, Ministre de Belgique à Luxembourg, remirent des plaquettes-souvenirs aux ayants droit des agents des services de renseignements et d'action de la province du Luxembourg et du Grand-Duché de Luxembourg.

Assistèrent à cette cérémonie du côté luxembourgeois, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, le Lieutenant-Colonel Aloyse Steffen, représentant le Ministre de la Force Armée, M. Luienc Kœnig, Echevin, représentant M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, ainsi que les délégués de l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois 1939-1945 et de la section des services de renseignements et d'action du Grand-Duché.

*

Foire de Metz.

Le 26 septembre a eu lieu l'inauguration officielle de la Foire de Metz. Cette journée inaugurale qui est devenue par tradition celle de Pamitié franco-luxembourgeoise, était placée sous la présidence de M. Ulver, Ministre français du Commerce et de l'Industrie, et de M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques du Luxembourg. Parmi les personnalités luxembourgeoises qui assistaient à l'inauguration, on remarquait en outre M. Lucien Kœnig, Député, Echevin de la Ville de Luxembourg, M. A. Heinisch, Consul du Luxembourg à Metz, M.

Jacques Krau et René Reyland, Vice-Président et Secrétaire de la Chambre de Commerce, MM. Jules Wilwertz et Arthur Thill, Président et Vice-Président de l'Association des Luxembourgeois de Moselle. Comme chaque année, le drapeau des Luxembourgeois en Lorraine ouvrit le cortège qui se dirigea vers le monument des Messins morts pour la France où des gerbes de fleurs furent déposées. Un banquet eut lieu ensuite au cours duquel M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, prit la parole.

Après la visite officielle de la Foire, des concerts ont été donnés par l'Harmonie municipale de Luxembourg, la Fanfare municipale de Luxembourg-Bonnevoie et l'Harmonie municipale de Metz.

*

Le 2 octobre, en présence de nombreuses personnalités, notamment de M. André Bettencourt, Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, a été inaugurée à l'Hôtel de Ville de Puteaux (Paris) par le maire M. Georges Dardel, une exposition internationale placée sous le haut patronage de M. René Coty, Président de la République française, et dénommée « L'Europe à travers la commune ».

A cette exposition ont pris part différentes villes de neuf pays, parmi lesquelles la Ville de Luxembourg. Au cours d'une réception qui eut lieu pendant l'après-midi, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, a remis à M. René Coty, Président de la République française, au nom de la Ville de Luxembourg, un objet d'art de la Faïencerie de Septfontaines. Dans le catalogue de l'Exposition figurent des articles de M. le Bourgmestre Hamilius et de M. Joseph Petit intitulé respectivement « Luxembourg ma Ville » et « Luxembourg mon Pays ».

*

L'Ecole secondaire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier à Luxembourg.

Après la création à Luxembourg de l'école maternelle et de l'école primaire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, il a été procédé, le 12 octobre, à l'inauguration de l'Ecole secondaire de la C.E.C.A. en présence des représentants de la C.E.C.A. et des Directions Générales des Relations Culturelles et de l'Enseignement d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas.

Outre les représentants de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et des différents corps d'enseignement luxembourgeois, on remarquait la présence des Membres du Corps Diplomatique ainsi que M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxem-

bourg, M. Jean Fohrmann, Député-Maire de la ville de Dudelange.

Au cours de cette cérémonie d'inauguration, des discours furent prononcés par M. Albert van Houtte, Président de l'Association des Intérêts éducatifs et familiaux des Fonctionnaires de la C. E. C. A., M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Julien Kuypers (Belgique), le Dr Grævenitz (Allemagne), M. Bourbon-Bussay (France), M. Guido Navarrini (Italie), M. J.-P. Drewes (Hollande), M. Enzo Giacchero, Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A., et M. Charles Brunhold, Directeur de l'Enseignement du second degré au Ministère de l'Education Nationale française.

Cette première école moyenne supranationale d'Europe est ouverte aux enfants des fonctionnaires de la C. E. C. A. et des représentants accrédités auprès de la Haute Autorité. L'enseignement y sera donné dans les quatre langues officielles de la Communauté, à savoir: français, allemand, italien, néerlandais. Chaque élève apprendra, outre sa langue maternelle, au moins une langue étrangère et recevra un enseignement adapté au système d'enseignement de son pays.

*

Deuxièmes Etats généraux

A Venise a eu lieu, du 19 au 21 octobre, l'Assemblée générale des communes d'Europe à laquelle ont participé plus de 1200 délégués, maires et conseillers communaux allemands, autrichiens, belges, français, hollandais, italiens, luxembourgeois, sarrois et suisses. La délégation luxembourgeoise était composée de 28 maires et représentants des villes et villages de notre pays.

Rappelons que M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, est Président du Conseil des Communes d'Europe et que les Etats généraux qui ont siégé au Palais des Doges furent ouverts par M. Emile Hamilius. Le maire de la Ville de Luxembourg a également présidé les manifestations de jumelage des communes de Venise, Locarno, Nice, Nurenberg et Edimbourg.

*

L'Institut international d'études bancaires.

L'Institut international d'études bancaires qui réunit quarante-cinq personnalités appartenant aux grandes banques privées de l'Europe occidentale a tenu sa huitième session, les 22 et 23 octobre, dans les locaux de la Chambre de Commerce de Luxembourg, sous la présidence du Dr A. Schæffer.

L'Institut a discuté le rapport de M. Barbey sur la possibilité d'introduction des valeurs mobilières sur les marchés internationaux. M. Louis Camu, Président du Conseil d'administration de la Banque de Bruxelles, a fait en outre un exposé sur le fonctionnement de l'Union Européenne de Payments.

Les travaux de l'Institut international d'études bancaires ont porté sur la réglementation internationale des conditions d'encaissement des effets de commerce, sur les questions relatives à l'Union Européenne de Payments et sur une entente internationale en matière de financement des exportations.

*

L'Ecole d'Artillerie à Bitbourg.

A la Caserne de Bitbourg a eu lieu, le 29 octobre, la fin de la quatrième session des élèves Candidats Officiers de Réserve (C. O. R.) et des élèves Candidats Sous-Officiers de Réserve (C. S. O. R.) de l'Ecole des candidats gradés d'Artillerie, dirigée par le Lieutenant en premier Richard. Vingt-neuf élèves ont passé l'examen de fin de session, dont sept candidats officiers de réserve et vingt-deux candidats sous-officiers de réserve. Cette cérémonie eut lieu en présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier Qui procéda à la remise des prix aux trois premiers classés des deux catégories, du Lieutenant-Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, du Capitaine Aloyse Schiltz, Commandant des Troupes, et de nombreux officiers de la Force Armée.

*

Au cours de son assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu au courant du mois d'octobre à l'Hôtel Central à Luxembourg, l'Association des Journalistes luxembourgeois a décidé à l'unanimité de conférer le titre de président d'honneur de l'A. J. L. à M. Mathias Guillaume, ancien président de l'Association.

*

Au début du mois de novembre, quinze industriels belges et luxembourgeois s'étaient rendus à Berlin-Ouest, où ils furent invités par le Sénat à étudier les possibilités de livraisons de l'industrie berlinoise à leurs pays et spécialement au Congo belge. Le 3 novembre, les industriels furent reçus par le professeur Wilhelm Eich, Ministre de l'Economie de Berlin-Ouest, qui les a informés de la situation.

Nouvelles diplomatiques

M. Alcide de Gasperi, Président du Conseil des Ministres de la République d'Italie de 1945 à 1953, est décédé le jeudi, 19 août 1954, à l'âge de 73 ans. Le nom de M. de Gasperi est étroitement lié aux efforts entrepris en vue de réaliser l'intégration de l'Europe. Rappelons qu'il était Président d'honneur du Mouvement européen et Président de l'Assemblée commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

A l'occasion de la mort de M. Alcide de Gasperi, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a fait la déclaration suivante:

«La nouvelle bouleversante de la mort du Président de Gasperi m'a profondément touché. En lui, l'Italie a perdu un grand homme, l'Europe un ardent apôtre de son unité.

Personnellement, je déplore la perte d'un ami sincère et fidèle. L'enthousiasme tenace et entraînant, avec lequel il a mis au service de son éminent talent et ses hautes qualités morales, l'ont rendu inoubliable à tous ceux qui avaient le bonheur de travailler avec lui à la solution des graves problèmes d'après-guerre.

Le souvenir de son dynamisme et de son honnêteté sera un puissant encouragement pour tous ceux qui, comme lui, sont animés du désir de construire une Europe unie dans un monde apaisé.»

*

A l'occasion de la grande manifestation annuelle organisée à Ettelbruck le 24 octobre par l'Association des Jeunes Paysans et Vignerons Catholiques, sous le haut patronage de S. Exc. Mgr. Joseph Philippe, Evêque du diocèse de Luxembourg, et S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, le Dr Léopold Figl, Ministre autrichien des Affaires Etrangères, a fait une conférence sur le sujet «Paysan, reste homme, même dans l'agriculture moderne!»

Parmi les très nombreuses personnalités qui assistaient à cette conférence, on remarquait le Ministre d'Autriche à Luxembourg et Madame Martin Fuchs, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, M. Fr. Simon, ancien Ministre, le Dr Bobleter, Représentant de l'Autriche auprès de la Haute Autorité de la C.E.C.A., M. Georges Reuter,

Consul d'Autriche à Luxembourg, de nombreux Députés, M. Marcel Wiser, Bourgmestre d'Ettelbruck, M. l'Abbé Jean Bernard, Directeur du «Luxemburger Wort», ainsi que de nombreuses personnalités de la vie agricole luxembourgeoise.

*

Au mois d'avril 1958 s'ouvrira à Bruxelles une Exposition Universelle et Internationale. Ce sera, suivant l'affirmation des autorités compétentes belges, la première manifestation internationale de cette importance depuis la deuxième guerre mondiale.

Dans le but de prendre contact avec les Gouvernements étrangers pour leur confirmer l'invitation qui leur avait été faite par voie diplomatique, le Baron Moens de Fernig, Commissaire Général du Gouvernement Belge pour l'Exposition Universelle de 1958 à Bruxelles, s'est rendu à Luxembourg, le 23 septembre, où il a été reçu par M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, et M. Pierre Werner, Ministre des Finances. Pendant cette rencontre, il s'est vu confirmer la décision du Gouvernement luxembourgeois de participer à l'Exposition Universelle et Internationale de 1958.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue le même jour à Luxembourg à l'hôtel de la Légation de Belgique en présence de M. Prosper Poswick, Ministre de Belgique à Luxembourg, le Baron Moens de Fernig a donné à la presse d'intéressants détails sur l'Exposition de 1958.

*

A l'occasion du 10^e anniversaire de la remise de ses lettres de créance au Kremlin, le Ministre du Luxembourg à Moscou, M. René Blum, a présenté au Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ses sentiments de reconnaissance pour la sollicitude dont a joui la Légation du Grand-Duché de la part des autorités soviétiques durant cette période.

*

Le 25 octobre ont été échangés à Luxembourg les instruments de ratification de la Convention générale conclue le 29 mai 1951 entre le Luxembourg et l'Italie relative à la sécurité sociale. Par ce fait, la Convention est entrée en vigueur à la date du 1^{er} novembre. Les autorités des deux pays prendront incessamment les dispositions nécessaires pour l'application de cette Convention.

*

M. John Marsch †

M. John Marsch, Consul général du Luxembourg à Chicago depuis plus de vingt ans, est décédé le 29 juillet 1954, à l'âge de 85 ans. M. John Marsch était né à Sæul et il avait quitté le Luxembourg à l'âge de 18 ans pour se rendre aux Etats-Unis.

Les funérailles de M. John Marsch eurent lieu le 2 août à Chicago. M. Fred A. Gilson, Chancelier au Consulat de Luxembourg à Chicago, qui représentait le Gouvernement luxembourgeois à cette occasion, prononça l'éloge funèbre.

*

Rappelons que M. Fred Gilson, Chancelier au Consulat de Luxembourg à Chicago, accompagné de son épouse, avait séjourné quelque temps au Luxembourg au courant du mois d'août. De nombreuses réceptions avaient été organisées en son honneur à la fois à Luxembourg-Ville et dans de nombreuses autres villes et localités du pays. M. Fred Gilson avait été également reçu au Palais grand-ducal par LL. AA. RR. Madame

la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

*

M. Landon Thorne, Chef adjoint de la Mission de l'Administration américaine des opérations étrangères en Italie, a été promu directeur de la mission de l'aide américaine à l'étranger pour la Belgique et le Luxembourg.

M. Harold E. Stassen, Administrateur de l'aide américaine à l'étranger, a annoncé la nouvelle en précisant que M. Huntington Gilchrist, auquel M. Thorne va succéder à Bruxelles et à Luxembourg, sera promu au rang de conseiller à Washington.

*

Au cours d'une des dernières réunions du Collège de Défense OTAN, qui avait eu lieu à Paris, M. Georges Heisbourg, Conseiller de Légation, a fait une conférence sur le sujet suivant: «Les facteurs politiques, économiques et militaires qui affectent la situation du Luxembourg dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord».

Nouvelles de la Cour

Le 4 août 1954, un Requiem solennel fut célébré en l'Eglise Cathédrale de Luxembourg pour le repos de l'âme de feu la Princesse Royale de Bavière, Princesse Antonia de Luxembourg, décédée le 31 juillet 1954.

*

A l'occasion des événements tragiques d'Algérie (tremblement de terre d'Orléansville), S. A. R. Madame la Grande-Duchesse charge le Grand Maréchal de la Cour de transmettre Ses condoléances à S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France (13 septembre 1954).

*

Le 24 septembre 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse daigne conférer la Croix de Grand-Officier de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau à Maître Maurice Garçon, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Membre de l'Académie Française.

*

A l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Prince, le 28 septembre 1954, des listes d'inscription sont déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 29 septembre 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience de congé S. Exc. M. Bent Falkenstjerne, Ministre de Danemark, et lui remet les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

A l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière, le 11 octobre 1954, des listes d'inscription sont déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 19 octobre 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience S. Exc. M. Georges Sourlas, Ministre de Grèce, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience S. Exc. M. le Dr Mohamad Razif, Ministre d'Indonésie, qui Lui remet les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 23 octobre 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en visite privée Leurs Majestés le Roi et la Reine de Grèce.

*

Le 25 octobre 1954, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience S. Exc. M. Léopold Figl, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Autriche, en présence de S. Exc. M. l'Ambassadeur Martin Fuchs, Ministre d'Autriche.

*

Le 31 juillet est décédée à Rome, à l'âge de 54 ans, S. A. R. la Princesse Antoinette de Bavière, Sœur de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg.

La Princesse Antoinette de Bavière était née, le 7 octobre 1899, au Château de Hohenbourg alors que Ses cinq sœurs sont toutes nées au Château de Colmar-Berg. Elle était la quatrième fille du Grand-Duc Guillaume IV de Luxembourg et de l'Infante Marie-Anne de Bragance.

Le 7 avril 1920, Elle avait épousé au Château de Hohenbourg le Prince héritier de Bavière. De ce mariage étaient issus un fils et quatre filles. En 1943, S. A. R. la Princesse Antoinette de Bavière eut le destin tragique d'être internée dans le camp de concentration de Dachau où Elle fut libérée au mois de mai 1945. Après la guerre, Elle demeura quelque temps en Suisse, puis en Italie. Toutefois, à la suite de sa longue détention, Sa santé était fortement ébranlée et Elle devait finalement succomber après de longs mois de maladie. Rappelons que S. A. R. la Princesse Antoinette de Bavière est décédée le même

jour que Sa mère, Qui succomba à New-York, le 31 juillet 1942.

*

Comme nous l'avons annoncé d'autre part, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en visite privée, le 23 octobre, Leurs Majestés le Roi et la Reine de Grèce.

A cette occasion, les Souverains, accompagnés de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, le Grand-Duc héritier, la Princesse Elisabeth et le Prince Charles, ont visité le nouveau laminoir de l'usine de Dudelange.

Les augustes hôtes furent reçus devant l'usine par M. Léopold Bouvier, Directeur général de l'ARBED, M. Charles Gonner, Directeur général adjoint, M. Frank Meyer, Directeur de l'usine de Dudelange, et M. Jean Marnach, Ingénieur en chef du Service des machines d'ARBED-Dudelange.

Le couple royal a quitté le Grand-Duché le 25 octobre à destination de la Belgique et des Pays-Bas.

Le Mois en Luxembourg (mois d'août)

1^{er} août: A Heiderscheid est célébré, en présence de Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, le centenaire de l'église paroissiale.

La fête du château de Larochette, organisée par le Syndicat d'Initiative et du Tourisme et l'Entente des sociétés locales attire un public très nombreux dans le cadre médiéval du château fort.

4 août: A l'occasion du décès de S. A. R. la Princesse héritière de Bavière, la Princesse Antonia de Luxembourg, une messe solennelle est célébrée en la Cathédrale de Luxembourg.

Au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu au Ministère de l'Intérieur, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, et M. François Simon, Président du Conseil supérieur pour la Protection civile, donnent des détails sur l'organisation de la protection civile au Luxembourg.

6 août: A Bertrange est clôturé le premier Centre international organisé dans notre pays par la Croix-Rouge luxembourgeoise de la Jeunesse. A ce Centre sont représentés la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg. Les premiers Centres avaient été organisés en 1951 par les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, la France et le Japon en 1952, la Belgique, l'Allemagne et l'Australie en 1953 et la Turquie, la Suède et le Luxembourg en 1954.

Le sixième Salon International d'Art Photographique organisé par « Camera Luxembourg » ouvre ses portes au Musée de l'Etat à Luxembourg. Ce Salon est placé sous le Haut Protectorat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière de Luxembourg et sous les auspices de la Fédération Luxembourgeoise des Photographes Amateurs et de la Fédération Internationale de l'Art photographique. On peut y voir 304 photographies d'art réunissant plus de 200 exposants de l'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Brésil, de Chine, des Etats-Unis, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, de Hongrie, des Indes, de l'Italie, du Luxembourg, de Malaisie, de Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de Suède, de Suisse, de Tchécoslovaquie, du Vietnam et de Yougoslavie.

8 août: Diekirch sert de cadre au concours international de pêche à la ligne qui a lieu aux bords de la Sûre.

14 août: En présence de nombreuses personnalités de la vie politique, économique, sociale et financière a lieu l'inauguration du nouveau central téléphonique automatique à Luxembourg. Cette nouvelle installation est la première étape sur la voie de la réalisation d'un vaste programme d'automatisation de tout le réseau téléphonique luxembourgeois. Après la visite officielle, une réception est offerte par

L'Administration des P.T.T. au cours de laquelle M. Pierre Werner, Ministre des Finances, et M. Emile Raus, Directeur des P.T.T., prennent la parole pour souligner l'importance de cet événement dans la vie économique luxembourgeoise.

Mamer organise une « Exposition commerciale et artisanale » qui est ouverte par M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, entouré de nombreuses personnalités locales.

15 août: Differdange fête l'inauguration d'une nouvelle école en présence de nombreuses personnalités.

A la Place d'Armes a lieu un concert donné par la Musique des « Royal Canadian Engineers ».

18 août: La Société « Mandolistini Bustese » de Milan, placée sous la direction de M. R. Pistoletti, donne un grand concert à la Place d'Armes.

21 août: Au Champ de Foire de Luxembourg a lieu l'ouverture de la « Schobermess ». La Foire-Kermesse de la Ville de Luxembourg reste ouverte jusqu'au 9 septembre.

22 août: A Ernster ont lieu les festivités d'inauguration de la nouvelle école en présence de nombreux invités d'honneur.

A Echternach a lieu le vernissage de l'exposition « Fleurs et Arts » organisée par les Amis de la Fleur et les Amis de l'Art d'Echternach.

28 août: Le Musée de l'Etat organise une exposition à l'Orangerie d'Echternach où le public peut admirer des œuvres de Seimetz, de Weinachter, de Mousset et de d'Huart ainsi qu'un lot de tableaux aux sujets bibliques provenant de l'abbaye d'Echternach. On y remarque également des meubles lorrains et anglais, des faïences de Sèvres et de Meissen, des statuettes en ivoire, des tableaux et des gravures, des verreries orientales, des tapis authentiques, une horloge Louis XI, etc.

Aux halles de Limpertsberg a lieu l'ouverture officielle de la 16^e Foire-Exposition de l'Ameublement. Parmi les nombreuses personnalités on remarque M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. J.-P. Musquar, Directeur des Chemins de Fer luxembourgeois, M. Michel Kalmes, Président de la Fédération des Patrons Menuisiers, M. Alphonse Weicker, Président du Conseil de Gérance de la Foire Internationale de Luxembourg, ainsi que les dirigeants de la Fédération des Commerçants, de la Chambre des Métiers, de la Fédération des Artisans, etc. Après les discours prononcés par M. Michel Kalmes, Président de la Fédération des Patrons Menuisiers, et M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, les autorités visitent les différents stands de l'exposition. Un banquet réunit ensuite les invités d'honneur au siège de la Fédération des Patrons Menuisiers.

Le Mois en Luxembourg (mois de septembre)

2 septembre: La première école-pavillon du Luxembourg est inaugurée à Esch-sur-Alzette en présence de M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, M. Antoine Krier, Député-Maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, les Membres du Conseil échevinal, du Conseil communal et de l'Administration communale. De nombreuses communes avoisinantes sont également représentées par leurs maires, notamment les communes de Differdange, Dudelange, Pétange, Monderange, Grevenmacher, Sanem et Bettembourg. On remarque en outre M. Paul Sch'heimer, Directeur de l'Ecole Professionnelle d'Esch-sur-Alzette, les membres de la Commission scolaire de la Ville d'Esch-sur-

Alzette et le personnel enseignant. M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, coupe le traditionnel ruban tricolore et M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, représentant en outre M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, coupe le ruban donnant accès à la nouvelle école. La visite de la nouvelle école est suivie d'une réception officielle dans la grande salle de gymnastique au cours de laquelle des allocutions sont prononcées par M. Antoine Krier, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, et M. Mathias Rob, Inspecteur de l'Enseignement primaire.

Sur la pelouse centrale au parc de Mondorf-Etat a lieu une soirée Menton-Côte d'Azur, donnée avec le concours du groupe

folklorique de la Ville de Menton « La Capeline ».

5 septembre: Au cours d'une cérémonie qui se déroule dans un cadre local, on procède à Wiltz à la pose de la première pierre du « Monument National de la Grève » qui sera érigé en l'honneur et en souvenir des victimes de la grève générale de 1942. Le chronogramme qui est cimenté dans la fondation du monument est rédigé en latin. Il rappelle les événements de l'année 1942 et porte les noms des vingt-et-une victimes de la grève générale.

Dans la cité mosellane de Schwebsange a lieu la fête aux vins qui attire de très nombreux visiteurs autour de la « Fontaine des Enfants aux Raisins », d'où coule le vin des crus 1953. Différentes festivités prévues au programme contribuèrent au succès de cette foire 1954.

6 septembre: Aux halles d'exposition de Limpertsberg est clôturée la 16^e Foire de l'Ameublement où l'on pouvait constater les efforts et les réalisations de la menuiserie luxembourgeoise.

8 septembre: Dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Diekirch a lieu une soirée culturelle organisée par le Service d'Information de l'Ambassade des Etats-Unis à Bruxelles. Au cours de cette soirée sont montrés des films documentaires sur les Etats-Unis.

9 septembre: Au carrefour a lieu une grande soirée de gala « Côte d'Azur-Menton » avec le concours du groupe folklorique « La Capeline » qui présente des chansons et des danses de leur pays. Le programme comprend également un film en couleurs, tourné dans la ville de Menton et dans ses environs pittoresques, traitant des fêtes de fleurs et de citrons. Rappelons que cette soirée est placée sous le patronage de M. le Ministre de France à Luxembourg, de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, de l'Administration communale ainsi que du Cercle de la C. E. C. A.

Les « Petits Chanteurs à la Croix de Bois » sont les hôtes de la « Jeunesse Etudiante Catholique » qui célèbre le 10^e anniversaire de sa fondation. A cette occasion, les « Petits Chanteurs à la Croix de Bois » donnent un concert public à Luxembourg.

10 septembre: A Ettelbruck a lieu l'inauguration solennelle de l'Exposition agricole placée sous le Haut Patronage de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et le Protectorat du Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture. Parmi les personnalités qui assistent à cette inauguration on remarque M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, M. Hendrik A. Hooft, Ministre des Pays-Bas, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des

Députés, le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, M. Jean-Pierre Buchler, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Agriculture, de nombreux Députés, les représentants des différents services et des organisations agricoles et viticoles ainsi que de nombreuses personnalités de la vie économique. Des allocutions sont prononcées par M. Marcel Wisser, Bourgmestre d'Ettelbruck, M. Antoine Jentges, Directeur de l'Ecole Agricole et Président du Comité d'organisation, et par le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture. L'Exposition est installée sur un terrain d'environ 5 hectares où sont exposés de nombreuses machines agricoles, des ustensiles et matériaux de construction, des produits des champs, des engrais, des produits chimiques ainsi que des produits de laiterie et de la viticulture. Dans cet enclos il y a en outre une exposition de bétail et des concours de chevaux, de bœufs, de volailles et de lapins.

11 septembre: A Kaundorf a lieu en présence de M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement, représentant M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, de nombreuses personnalités locales et de l'enseignement, l'inauguration de la nouvelle école. Après les discours de circonstance, M. Pierre Winter coupe le ruban symbolique et remet officiellement le bâtiment à sa destination. C'est le Rév. P. Nickels, Missionnaire au Congo Belge et originaire de Kaundorf, qui procède à la bénédiction du nouveau bâtiment.

Au cours d'une cérémonie intime qui a lieu à la résidence du Ministre des Etats-Unis, en présence de M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement, M. Wiley T. Buchanan, Ministre des Etats-Unis à Luxembourg, remet des prix à plusieurs lycéens luxembourgeois qui ont fourni un travail excellent dans leurs examens d'anglais.

12 septembre: La « Fédération des Patrons Boulangers-Pâtisseries du Grand-Duché de Luxembourg » commémore le cinquantième anniversaire de sa fête patronale de St. Roch. Parmi les personnalités qui assistent à cette fête, on remarque M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, M. J.-P. Winter, Conseiller de Gouvernement, et plusieurs Députés. Vers la fin de la matinée, tous les participants sont également reçus à l'Hôtel de Ville par M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg.

14 septembre: La chorale masculine « Liederhort Berlin-Spandau », avec ses quatre-vingts

exécutants, donne un concert sur la Place d'Armes.

15 septembre: A Echternach a lieu l'inauguration de la nouvelle aile des sciences du Lycée classique qui abrite, à côté de plusieurs salles de classe, les salles d'audience et les laboratoires de chimie et de physique, les salles de dessin et de musique ainsi que la grande salle d'éducation physique. Parmi les nombreuses personnalités qui assistent à cette cérémonie, on remarque M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement, M. Robert Schaffner, Député et ancien Ministre, M. Joseph Relles, Bourgmestre de la Ville d'Echternach, et les membres du Conseil communal, M. Hubert Schumacher, Architecte-Directeur de l'Etat, M. Albert Nothumb, Inspecteur principal de l'enseignement primaire, les directeurs des Lycées classiques d'Echternach et de Diekirch et du Lycée de Garçons de Luxembourg, le corps enseignant du Lycée d'Echternach, de nombreux professeurs ainsi que le personnel enseignant des écoles primaires. Des allocutions sont prononcées par M. Mathias Thines, Directeur du Lycée classique d'Echternach, le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, et M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics. Après que M. le Chanoine Ernest Biermann, Curé-Doyen d'Echternach, eut procédé à la bénédiction de l'édifice, les invités d'honneur visitent la nouvelle aile des sciences du Lycée.

18 septembre: Au Musée de l'Etat a lieu le vernissage du Salon artistique 1954 placé sous le Haut Patronage de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

19 septembre: Clervaux célèbre la fête nationale du travail et de la terre en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarque Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, M. Fr. Simon, ancien Ministre, M. Jean Peusch, Bourgmestre de Clervaux, et le Révérendissime Père Abbé de l'Abbaye St.-Maurice et St.-Maur de Clervaux. Après une messe pontificale, les délégations de 21 villages du canton de Clervaux défilent dans les rues suivies de nombreux chars fleuris.

Le Salon de la Coiffure et de la Beauté 1954, complété par son Exposition traditionnelle, ouvre ses portes aux Halles d'Exposition du Limpertsberg, en présence de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, M. Jean-Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement, M. Nicolas Rollinger, Echevin

et Député, représentant la Municipalité, les représentants de l'Enseignement professionnel, de la Chambre des Métiers et de la Mutualité d'Aide aux Artisans.

Le Club Artistique de la Fédération des Coiffeurs luxembourgeois organise aux Halles d'Exposition du Limpertsberg le 7^e Salon de la Coiffure et de la Beauté ainsi que la 7^e Grande Exposition des industries de la coiffure et de la parfumerie.

23 septembre: Dans la salle d'audiences de la Cour d'assises du Palais de Justice de Luxembourg se tient l'audience solennelle de rentrée en présence de M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, MM. les Conseillers, les Procureurs d'Etat, les Avocats généraux, le Procureur général de l'Etat, Maître Netty Probst, Bâtonnier, M. Eugène Schaus, ancien Bâtonnier, Maîtres Maurice Thorn, Joseph Guill et Edmond Wirion, Membres du Conseil de l'Ordre, la ban et l'arrière-ban des membres de la Magistrature et du Barreau ainsi que de nombreuses personnalités de la vie politique. Des allocutions sont prononcées par M. le Procureur général de l'Etat, sur la législation, par Maître Netty Probst, Bâtonnier, et M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, à la mémoire des membres du Barreau décédés pendant l'année judiciaire 1953-1954.

26 septembre: Grevenmacher célèbre sa traditionnelle fête aux vins. La veille, un feu d'artifice eut lieu au bord de la Moselle. Après une messe d'action de grâces chantée en l'église décanale, la fontaine au vin sur la place du marché est mise en action. Au début de l'après-midi, un cortège folklorique défile à travers les principales artères de Grevenmacher où une foule compacte s'est massée.

28 septembre: A l'occasion de l'anniversaire de naissance de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Inspecteur Général de l'Armée, la Force Armée fait célébrer un service religieux solennel en l'église St.-Michel. A cet office religieux assistent les Représentants du Corps Diplomatique, des Corps constitués et les Chefs des Administrations publiques. Un concert d'œuvres luxembourgeoises est ensuite donné à la Place d'Armes par la Musique de la Garde grand-ducale.

30 septembre: Le premier concert symphonique de la saison 1954-1955 organisé par les « Jeunesses Musicales » a lieu au Théâtre municipal sous la direction du Maître Henri Pensis et avec le concours de la jeune violoniste hongroise Johanna Martzy dans le Concerto pour violon et orchestre de Dvorak.

Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre)

1^{er} octobre: A Esch-sur-Alzette a lieu au Nouveautés-Palace la première soirée de la saison organisée par le Syndicat d'Initiative avec le concours des artistes Kostas Zaroukas, Colette Astruc et Christiane Reynie. Le programme de cette soirée comprend des chansons et danses folkloriques grecques, de la musique grecque contemporaine et des costumes nationaux. Des films en couleurs sur la Grèce sont également présentés aux spectateurs.

3 octobre: A Greiveldange est célébré la fête du raisin à laquelle participent des milliers de visiteurs. Cette fête traditionnelle connaît un grand succès.

5 octobre: A la Galerie Bradtké, le peintre parisien Paul Hannaux expose plusieurs de ses œuvres sous le signe de « Voyages ». Paul Hannaux est Grand Prix de Rome, Prix Velasquez et Prix de l'Afrique équatoriale.

9 octobre: A l'occasion du début de la saison théâtrale au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Galas R. Karsenty de Paris présentent « Crime Parfait » de Frédéric Knott avec Frank Villard, Monique Melinand, Jean Martinelli; Jacques Bertier, Pierre Destailles.

10 octobre: A Luxembourg, la Jeunesse Estudiantine Catholique du pays fête son dixième anniversaire. La veille, les festivités ont débuté par un concert vocal donné au « Volkshaus » par les « Petits Chanteurs à la Croix de Bois ». Dans la matinée, une messe est célébrée à l'église Saint-Michel à laquelle les « Petits Chanteurs à la Croix de Bois » prêtent également leur concours. Après l'office a lieu l'ouverture officielle au « Volkshaus » d'une grande exposition rétrospective sur l'activité déployée par la J. E. C. et un dîner démocratique réunit ensuite les membres anciens et les délégations des différentes sections. Dans l'après-midi a lieu la séance académique au « Volkshaus » en présence de nombreuses personnalités et avec le concours du R. P. Scillon, aumônier général de la J. E. C. française qui prononce à cette occasion le discours officiel. La représentation du « Petit Prince » de Saint-Exupéry clôture les manifestations de cette journée.

Wormeldange, la « Perle de la Moselle », invite à sa fête du raisin et du vin qui connaît son succès traditionnel.

11 octobre: La Société du Casino et les Jeunesses Musicales organisent un récital réservé exclusivement à des œuvres de Chopin. Le pianiste Alfred Cortot exécute au cours de cette soirée les vingt-quatre « Préludes » et les vingt-quatre « Études » du grand roman-

tique. Ce programme consacré à l'audition complète de ces œuvres de Chopin attire un public très nombreux.

14 octobre: La Société du Casino de Luxembourg offre à ses membres les ballets espagnols de Pepita Perez qui donnent un gala d'ouverture de danses folkloriques espagnoles avec le chanteur Manolo Montez et les danseurs José Manuel, José Lopez, Roberto Soturce, Los Veracruz, Tina Del Mar et Julia Serrano.

Les « Petits Chanteurs Viennois », sous la direction de M. Harald Hedding, donnent aux Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alzette un grand concert vocal qui connaît une grande affluence. Le programme comprend une série de chants liturgiques, la présentation de l'opérette « Monsieur et Madame Denis » et une série de chansons populaires.

16 octobre: Le peintre G. Raingo-Pelouse expose à Luxembourg à la Galerie Bradtké une cinquantaine de toiles « Paysages et fleurs ».

Les étudiants et professeurs de Luxembourg qui, grâce au « Fulbright Programme », ont pu parfaire leurs études ou enseigner aux Etats-Unis, se sont groupés en une association pour cultiver dans notre pays l'amitié entre ceux qui ont passé une ou plusieurs années aux universités américaines. Cette association dénommée « Luxembourg Alumni of American Universities » organise au Casino Municipal une réception en l'honneur de 26 boursiers et 7 professeurs étudiant ou enseignant aux Universités de Belgique et représentant 26 Etats d'Amérique. Parmi les diverses personnalités présentes on remarque M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale, représentant M. le Ministre de l'Education Nationale, le Dr Henri Loutsch, Délégué du Fulbright Foundation, M. André Wolff, Président de l'American-Luxembourg Society.

A l'occasion de l'ouverture de la campagne européenne 1954-1955, le Mouvement Européen à Luxembourg organise une manifestation artistique au Grand Auditorium de Radio-Luxembourg, au cours de laquelle M. le Professeur Eugène Heinen récite un poème de Salvador Madariaga, le « Fiat Europa ». Ensuite, l'Orchestre de Radio-Luxembourg exécute un grand concert symphonique en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarque Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, et M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés.

L'Université Populaire Catholique, dont l'acte de fondation fut signé le 29 no-

- vembre 1904, ouvre son cycle de conférences par un récit du R. P. Coyos des Missions étrangères sur son exode en Corée. Avant cette conférence, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Président de l'Université Populaire Catholique depuis 30 ans, Membre de son Bureau depuis 50 ans, fait un court historique sur l'Université Populaire Catholique. M. le Professeur Ernest Ludovicy, Secrétaire général de l'U.P.C., prend également la parole pour souligner les grands mérites du Président de l'Université Populaire Catholique et son dévouement constant pour cette cause. De très nombreuses personnalités de la vie culturelle luxembourgeoise assistent à cette conférence qui inaugure le second demi-siècle de l'Université Populaire Catholique.
- 17 octobre: En présence de nombreuses personnalités a lieu à Esch-sur-Alzette la consécration de la nouvelle synagogue située au coin de la rue du Canal et de la rue Dicks. Parmi la nombreuse assistance on remarque les représentants du Ministère de l'Education Nationale, M. Jean Fohrmann, Député-Maire de Dudelange, M. Ernest Wurth, Commissaire de District, les Représentants du culte protestant, le Dr Charles Lehrmann, Grand Rabbin de Luxembourg, M. Edmond Marx, Président du Consistoire israélite de Luxembourg, les Représentants et les Rabbins de la Communauté israélite de Metz et de Thionville, ainsi que le Comité de la Communauté israélite d'Esch-sur-Alzette. La cérémonie de la consécration de la nouvelle synagogue est clôturée par l'hymne national luxembourgeois, chanté par toute l'assistance. Un vin d'honneur est ensuite offert aux nombreux invités.
- Sous un ciel bleu, Remerschen célèbre sa fête du raisin en présence de milliers de visiteurs.
- 18 octobre: L'Union Nationale des Etudiants du Luxembourg organise une conférence d'information à laquelle assistent M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Jules Salentiniy, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale, M. Elmar Leick, Attaché au Ministère de la Justice, remplaçant M. Victor Bodson, Ministre de la Justice. Au cours de cette conférence, M. Gaston Thorn, ancien Président de l'U.N.E.L., fait un exposé sur « La Réforme des études juridiques ». Ensuite, M. André Thibeau, Vice-Président de l'U.N.E.L., donne un aperçu sur le problème des assurances sociales en faveur des étudiants et sur la médecine préventive universitaire.
- 19 octobre: Les « Amitiés Françaises » organisent une conférence au Casino Municipal au cours de laquelle M. Alain Gheerbrant parle de l'expédition française Orénoque-Amazone 1948-1950. Un film est également projeté sur les peintures rupestres du Guayabero (Colombie).
- 21 octobre: La première conférence organisée cette saison par le Centre Culturel et d'Education Populaire de Luxembourg a lieu au Casino de Luxembourg. M. René Héron de Villefosse, Conservateur des Musées de la Ville de Paris, traite le sujet suivant: « Rayonnement de Paris ».
- 22 octobre: Aux Halles d'Exposition de Limpertsberg a lieu l'inauguration de la XVI^e Grande Exposition organisée par le Cercle avicole et horticole de Limpertsberg. Parmi les personnalités qui assistent à cette cérémonie, on remarque M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, MM. Nic. Rollinger et Georges Reuter, Echevins de la Ville de Luxembourg, le Dr Edouard Loutsch, Directeur du Laboratoire vétérinaire de l'Etat, M. Camille Hansen, Directeur de l'Administration des Services agricoles, le Président de l'Union des Sociétés avicoles ainsi que les représentants des diverses sociétés avicoles du pays.
- Dans la salle d'exposition de l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage du Salon 1954 du Cercle Artistique en présence de nombreuses personnalités de la ville. La tradition veut que le Cercle Artistique de Luxembourg, après son exposition à Luxembourg, vienne immédiatement à Esch-sur-Alzette. Au cours de ce vernissage, MM. Jules Schreiner et Alphonse Weicker, respectivement Echevin de la Ville d'Esch-sur-Alzette et Président du Cercle Artistique, prennent la parole pour souligner l'intérêt de ce salon.
- 23 octobre: Au Casino de Differdange a lieu, en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, le vernissage du 10^e Salon organisé par l'Association « L'Art Vivant » de Differdange. Une foule compacte se presse devant la porte d'entrée du Casino pour accueillir le Couple Princier. Parmi les très nombreuses personnalités présentes on note M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, M. Pierre Gansen, Député-Maire de Differdange, M. Joseph Lommel, Député-Echevin de Differdange, la Direction de la Société Hadir, M. Léon Schaus, Conseiller d'Etat, Directeur de l'Administration des Contributions et Accises, M. Max Lambert, Président de la Banque Internationale, M. Alphonse Weicker, Président du Cercle Artistique de Luxembourg, M. Ernest Wurth, Commissaire de District, M. Albert

Nothumb, Inspecteur principal de l'Enseignement primaire, les directeurs du Lycée de Garçons, du Lycée de Jeunes Filles et de l'Ecole professionnelle d'Esch-s.-Alzette ainsi que le directeur du Lycée classique d'Echternach.

A Rumelange a lieu la fête du bouquet et du scellement de la Charte de la Maison de Retraite de Rumelange, en présence de nombreuses personnalités.

Au Casino municipal de Luxembourg, M. Jean Govaerts, Professeur de chirurgie à l'Université de Bruxelles et chef du Service de chirurgie à l'Hôpital Brugmann, fait un exposé sur la chirurgie cardiaque, illustré par la projection de deux films en couleurs: « Coarctation de l'aorte » et « Persistance du canal artériel ».

24 octobre: Les « Amitiés Françaises » et les « Jeunesses Musicales » d'Echternach invitent la population à une séance de musique de chambre qu'elles organisent dans la salle des fêtes du Lycée classique. Le trio luxembourgeois, composé de MM. René Mertzig, Carlo Kaufhold et Camille Beicht, joue des œuvres de Félix Mendelssohn, Claude Debussy et Maurice Ravel.

En l'église de Schuttrange a lieu un grand concert spirituel donné par M^{me} Sibylle Spedener-Lamort, contralto; M. Pierre Gerbaum, premier prix du Conservatoire de Paris, violoncelliste à Radio-Luxembourg; M. Joseph

Hamer, violoniste à Radio-Luxembourg, et par M. Edy Noël, organiste à Luxembourg. De nombreuses personnes ainsi que des invités d'honneur assistent à ce concert dont le programme comporte des œuvres de Vivaldi, Händel, Fernand Mertens, Tartini-Abbado, Gluck, Bach, Porpora-Corti, Lœillet et Schubert.

26 octobre: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, le Grand Théâtre de Nancy présente « La Fille de Madame Angot », opérette en trois actes de Charles Lecocq, avec le concours de Willy Clement et Maria Murano de l'Opéra Comique, Lidy Gérard et Louisard de la Gaîté Lyrique.

28 octobre: La Société Philips organise dans les locaux de sa filiale à Luxembourg un concert de musique enregistrée. Ce concert est consacré aux œuvres de Beethoven et commenté par M. Jean Wester de Radio-Luxembourg. Il est le premier d'une série de séances qui auront lieu périodiquement.

30 octobre: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Productions théâtrales Georges Herbert présentent « Le Père Humilié » de Paul Claudel, avec une musique de scène inédite de Maria Scribor et la participation de la grande comédienne Maria Casarès entourée de Marc Cassot, René Arrieu et Marguerite Cavadaski.

1. Sommaire des pages	1
2. Sommaire des pages	1
3. Sommaire des pages	1
4. Le 10 ^e Congrès de la Jeunesse	2
5. L'Université	3
6. La Fédération des Jeunes Européens	4
7. Le Budget de l'Etat pour 1951	5
8. Le Travail en Luxembourg en 1950	6
9. L'UNION des Jeunes Européens en 1950	7
10. Le 10 ^e Congrès de la Jeunesse Européenne	8
11. Le 10 ^e Congrès de la Jeunesse Européenne	9
12. Nouvelles d'Europe	10
13. Nouvelles d'Europe	11
14. Le 10 ^e Congrès de la Jeunesse Européenne	12
15. Bibliographie	13
16. Index	14

SERVICE INFORMATION ET PRESSE
IN NOS ARCHIVES
LUXEMBOURG